

Procès-verbal des Discussions relatives à l'Etude Préparatoire
pour
le Projet de Construction d'Infrastructures Educatives en Appui au Post-Primaire
Phase II
(Présentation de l'Avant-Projet du Rapport d'Etude Préparatoire)

Sur la base du procès-verbal des discussions signé le 3 mai 2016 entre le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (désigné ci-après par « le MENA »), le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (désigné ci-après par « le MINEFID ») et l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après par « la JICA »), et en réponse à la requête du gouvernement de la République du Burkina Faso en date de juin 2015, la JICA a envoyé l'Equipe d'Etude Préparatoire (désignée ci-après par « l'Equipe ») pour la présentation de l'Avant-Projet du Rapport d'Etude Préparatoire (désigné ci-après par l'Avant-Projet du Rapport) pour le Projet de Construction d'Infrastructures Educatives en Appui au Post-Primaire Phase II (désigné ci-après par « le Projet »), conduite par M. Eiji Kozuka, le Directeur de l'Equipe de l'Education de Base 2 du Groupe de l'Education de Base du Département du Développement Humain de la JICA du 5 au 9 décembre 2016.

A l'issue des discussions, les deux parties ont convenu des principaux points décrits en Appendice ci-joint.

Fait à Ouagadougou, le 9 décembre 2016

小塚 英 治

Eiji Kozuka
Chef de la Mission
Equipe de l'Etude Préparatoire
Agence Japonaise de Coopération Internationale
Japon



Yombo Paul DIABOUGA
Secrétaire Général
Ministère de l'Education Nationale et de
l'Alphabétisation
Burkina Faso



Alimatou ZONGO/KABORE, *Pour le Directeur Général de la*
Coopération, La Directrice de la Coordination et de l'Efficacité de
l'Aide Publique au Développement, *assurant l'intérim*
Ministère de l'Economie, des Finances et du
Développement
Burkina Faso

7. Confidentialité des coûts estimatifs et des spécifications techniques

Les deux parties ont confirmé que les coûts estimatifs et les spécifications techniques décrits dans l'avant-projet du Rapport ne devront, en aucune manière, être dupliqués ou divulgués à des tierces parties jusqu'à ce que les contrats du Projet soient conclus.

8. Procédures et Principes de base de l'Aide Financière Non Remboursable du Japon

8-1. Type d'approvisionnement de l'Aide Financière Non remboursable du Japon

La partie burkinabè a convenu que le type d'approvisionnement de l'Aide Financière Non Remboursable du Japon (pour un consultant japonais et des contractants locaux) sera appliqué au Projet, et que les procédures et principes de base de l'Aide Financière Non Remboursable du Japon décrits en Annexe 3 seront appliqués au Projet. En outre, la partie burkinabè a convenu que les mesures nécessaires seront prises conformément aux procédures en vigueur.

8-2. Nationalités éligibles pour le consultant et les principaux contractants

La nationalité éligible du consultant sera les personnes physiques japonaises ou personnes morales japonaises contrôlées par les personnes physiques japonaises lorsqu'il s'agit d'un consultant qui conclut l'accord directement avec le gouvernement bénéficiaire pour la mise en œuvre du Projet.

La nationalité éligible des autres Fournisseurs seront les ressortissants du Burkina Faso ou les personnes morales constituées et enregistrées au Burkina Faso qui possèdent leurs installations appropriées pour produire ou fournir les produits et/ou services au Burkina Faso et qui y exercent réellement leurs activités professionnelles lorsqu'il s'agit d'autres Fournisseurs qui concluent le contrat directement avec le gouvernement bénéficiaire pour la mise en œuvre du Projet.

8-3. Circulation de paiements et monnaie de paiement aux principaux contractants

La partie burkinabè a pris bonne note de la circulation de paiement telle qu'elle est présentée en Annexe 4 et a confirmé qu'elle prendra les mesures nécessaires aux paiements en temps opportun. La partie burkinabè a expliqué que le MINEFID conclura l'arrangement bancaire (désigné ci-après par « l'Arrangement Bancaire ») avec une banque au Japon (désigné ci-après par « la Banque d'Agent »). La partie burkinabè s'est engagée à informer la JICA de la personne responsable du MINEFID qui contactera la Banque d'Agent en temps opportun et soumettra l'Instruction de Transfert au Bureau de la JICA au Burkina Faso et à désigner une autre personne du MINEFID immédiatement lorsque ladite personne responsable quittera son bureau.

La partie burkinabè a consenti à ce que la monnaie pour les contrats des travaux de construction et d'approvisionnement en équipement soit une monnaie échangeable à l'échelle internationale acceptable pour la JICA telle que Dollar US ou Euro qui sera stipulée dans l'Accord de Don.

La partie burkinabè a pris bonne note des processus d'approbation provisoires et des documents nécessaires aux paiements aux entreprises de construction principales / fournisseurs principaux

indiqués en Annexe 5. La partie burkinabè a convenu que la méthode de paiement en fonction de l'état d'avancement des travaux est pertinente pour le Projet pour assurer la transparence et la responsabilité de rendre compte des paiements. L'avancement mensuel sera inspecté par le Consultant et le paiement sera effectué sur la base du certificat d'avancement mensuel. Le calendrier de paiements sera confirmé sur la base du contrat entre le MENA et le Consultant.

8-4. Procédures de soumission et directives d'approvisionnement

La soumission/sélection et la conclusion de contrats de produits et services couverts par la coopération financière non remboursable du Projet auront lieu au Burkina Faso. La partie burkinabè a pris bonne note que les produits et services couverts par le Don du Projet seront approvisionnés conformément aux Directives de l'Approvisionnement pour la Coopération Financière Non Remboursable du Japon (pour le consultant japonais et des contractants locaux). La partie burkinabè s'est engagée à informer la JICA de la personne responsable du MENA qui sera en charge des procédures d'appels d'offres et de soumissions et de contrats avec les contractants locaux et à prendre les mesures nécessaires pour les contrats en temps opportun suivant l'Annexe 6.

9. Calendrier de mise en œuvre du Projet

L'Equipe a expliqué à la partie burkinabè que le calendrier prévu pour la mise en œuvre du projet est tel qu'il est présenté en Annexe 6.

10. Extrants attendus et indicateurs

Les deux parties ont convenu que les indicateurs clés pour les extrants attendus sont les suivants. La partie burkinabè sera responsable pour l'atteinte des indicateurs clés convenus d'ici l'an 2022 et assurera le suivi de l'avancement sur la base des indicateurs.

[Indicateurs quantitatifs]

- Nombre de salles de classe de l'enseignement post primaire sur les sites cibles du Projet ;
- Nombre d'élèves scolarisés dans les salles de classe utilisables.

[Indicateurs qualitatifs]

- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement post primaire à travers la réalisation d'un cadre scolaire favorable par la nouvelle construction de salles de classe et la fourniture de mobiliers scolaires en quantité suffisante et adaptés à la morphologie des élèves ;
- Un cadre scolaire adapté aux élèves à mobilité réduite est réalisé par la construction de rampes et de cabines de latrines accessibles pour les personnes en chaise roulante
- Un cadre scolaire confortable et en sécurité pour les filles est réalisé par la construction des blocs de latrines séparés pour les garçons et pour les filles.

11. Obligations du Projet

Les deux parties ont confirmé les obligations du Projet décrites en Annexe 7. En ce qui concerne

l'exonération des droits et taxes de douanes, des taxes intérieures et d'autres levées fiscales indiqués au point 6 des obligations pendant la mise en œuvre du Projet de l'Annexe 7, les deux parties ont confirmé que les financements extérieurs ne supporteront que la partie hors droits hors taxes des opérations, la part fiscale du coût desdits opérations étant prévue pour être prise en charge par le budget du gouvernement burkinabè, sur production par les personnes concernées des pièces justificatives, tels qu'indiqués à l'Article 2 de l'Arrêté No. 98-157/MEF/SG/DGTCP/DELF portant modalités d'exécution des marchés publics de l'Etat et autres opérations exonérés.

Les détails seront déterminés à travers les lettres échangées entre les deux parties, et clarifiés dans le dossier d'appel d'offres par la DGESS au stade de la mise en œuvre du Projet.

La partie burkinabè s'est engagée à prendre les mesures nécessaires et à assurer la coordination y compris l'approbation officielle du Projet par un arrêté au plus tard fin avril 2017 et l'affectation de budgets nécessaires qui sont les préalables de la mise en œuvre du Projet. La partie burkinabè a convenu également que les coûts sont indicatifs au stade de la Conception Sommaire et que les coûts plus précis seront calculés au stade de la Conception Détaillée.

Les deux parties ont confirmé que l'Annexe 7 sera utilisée comme pièce jointe à l'A/D.

12. Suivi pendant la mise en œuvre

Le Projet sera suivi par l'Organisme d'Exécution et fera l'objet de compte rendu à la JICA au moyen du formulaire du Rapport de Suivi du Projet (RSP) joint en Annexe 8. Le calendrier de soumission du RSP est décrit en Annexe 6.

13. Achèvement du Projet

Les deux parties ont confirmé que le Projet prendra fin lorsque toutes les infrastructures auront été construites et tous les équipements fournis moyennant le don et auront été mis en service. La JICA sera informée de l'achèvement du Projet promptement, mais dans tous les cas dans un délai maximal de 6 mois après l'achèvement du Projet.

14. Ex-Post Evaluation

La JICA effectuera une évaluation ex-post trois (3) ans après l'achèvement du Projet, en principe, sur la base des cinq critères d'évaluation (Pertinence, efficacité, Efficience, Impact et Viabilité). Le résultat de l'évaluation sera rendu public. La partie burkinabè est tenue de fournir les appuis nécessaires à la collecte des données.

15. Eléments et mesures devant être considérés pour une mise en œuvre du Projet dans les meilleures conditions

Les deux parties ont confirmé les éléments et mesures devant être considérés pour une mise en œuvre du Projet dans les meilleures conditions comme suit :

- 15-1. La partie burkinabè s'est engagée que lorsque des problèmes tels que le retard dans les travaux de construction ou l'approvisionnement en équipements par les contractants/fournisseurs surviennent pendant la mise en œuvre du Projet, la DGESS prendra les mesures nécessaires suivant l'avis technique du Consultant en temps voulu.
- 15-2. La partie burkinabè a donné son accord que lorsque le montant total du Don qui comprend le fonds de réserve pour les imprévus ne pourrait pas couvrir l'ensemble des travaux ou des équipements à acquérir pour la réalisation du Projet, elle reconsidérera l'étendue des travaux ou des équipements à acquérir décrite dans l'Avant-Projet du Rapport, sur la base de l'avis technique du Consultant et prendre en charge le reste de l'étendue à ses propres frais.
- 15-3. La partie burkinabè a également donné son accord que même si les coûts réels sont inférieurs au montant total du Don, le solde restant ne pourra pas être utilisé pour augmenter l'étendue.

16. Calendrier de l'Etude

La JICA finalisera le Rapport d'Etude Préparatoire sur la base des points confirmés. Le rapport sera envoyé à la partie burkinabè vers le mois de mai 2017.

17. Questions générales

17-1. Directives relatives aux considérations environnementales et Catégorie d'environnement

L'Equipe a expliqué que "les Lignes Directrices Relatives aux Considérations Environnementales et Sociales de la JICA (avril 2010)" (désignées ci-après par « les Lignes Directrices ») sont applicables au Projet. Le projet est classifié en catégorie C du fait que le Projet engendre des risques d'impacts négatifs minimes sur l'environnement selon les Lignes Directrices.

La partie burkinabè s'est engagée à tenir dûment compte des considérations environnementales et sociales pendant la période de mise en œuvre du Projet, et après l'achèvement du Projet, conformément aux Lignes Directrices.

17-2. Divulcation des informations

Les deux parties ont confirmé que le Rapport d'Etude Préparatoire dont le coût du Projet est exclu sera divulgué au public après l'achèvement de l'Etude Préparatoire. Le rapport complet y compris le coût du Projet sera divulgué au public après que tous les contrats au titre du Projet auront été conclus.

18. Autres questions concernées

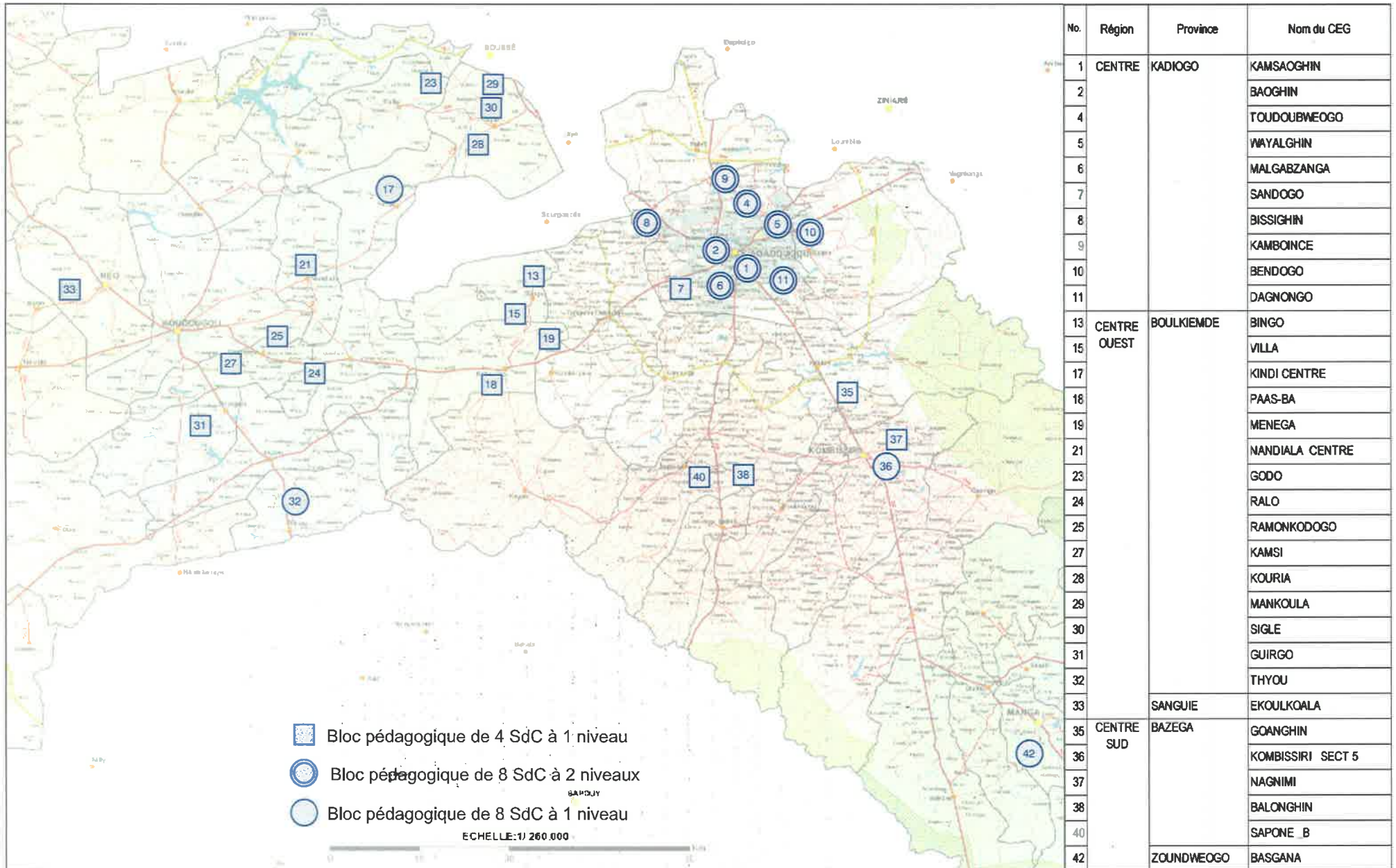
La partie burkinabè assumera la responsabilité pour une exploitation et une maintenance adéquates des infrastructures éducatives construites dans le cadre du Projet. La partie burkinabè assumera

également la responsabilité pour l'affectation du personnel enseignant et administratif pour les infrastructures éducatives. Les nombres prévisionnels des personnels enseignants et administratifs sont décrits en Annexe 9.

- Annexe 1 Carte de localisation des sites du Projet
- Annexe 2 Organigramme
- Annexe 3 Système de la coopération financière non remboursable du Japon (pour le consultant japonais et des contractants locaux)
- Annexe 4 Logigramme des processus financiers de la coopération financière non remboursable du Japon (pour le consultant japonais et des contractants locaux)
- Annexe 5 Schéma de circulation d'approbation provisoire et documents requis pour les paiements aux contractants/fournisseurs principaux
- Annexe 6 Calendrier de mise en œuvre du Projet
- Annexe 7 Principales obligations du gouvernement burkinabè
- Annexe 8 Rapport de Suivi du Projet (modèle)
- Annexe 9 Nombre provisoires de personnels enseignants/administratifs
- Annexe 10 Travaux à la charge de la partie burkinabè pour chaque site

FC

Carte de localisation des sites



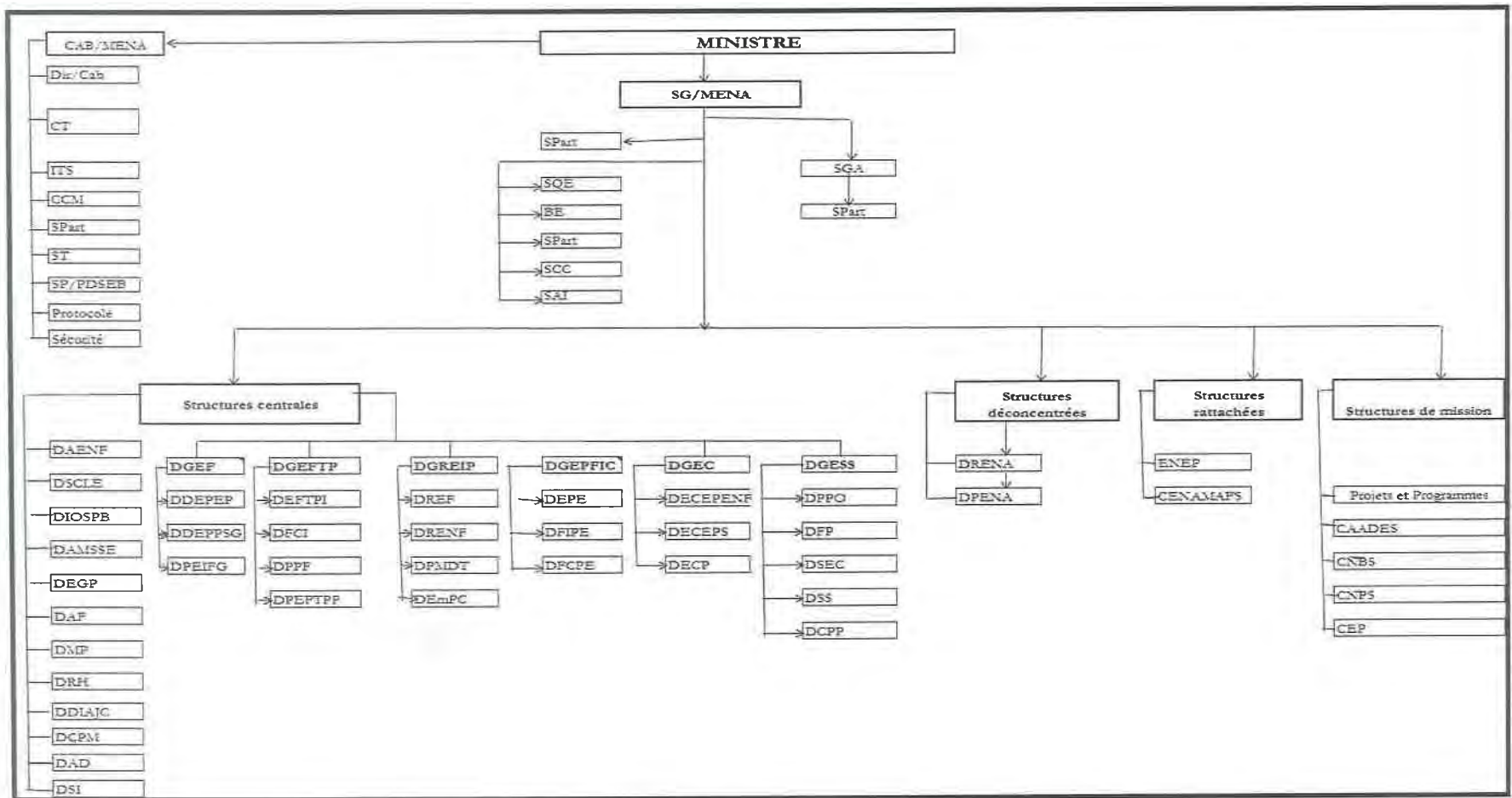
No.	Région	Province	Nom du CEG		
1	CENTRE	KADIOGO	KAMSAOGHIN		
2			BAOGHIN		
4			TOUDOUBWEOGO		
5			WAYALGHIN		
6			MALGABZANGA		
7			SANDOGO		
8			BISSIGHIN		
9			KAMBOINCE		
10			BENDOGO		
11			DAGNONGO		
13			CENTRE OUEST	BOULKIEMDE	BINGO
15	VILLA				
17	KINDI CENTRE				
18	PAAS-BA				
19	MENEGA				
21	NANDIALA CENTRE				
23	GODO				
24	RALO				
25	RAMONKODOGO				
27	KAMSI				
28	KOURIA				
29	MANKOULA				
30	SIGLE				
31	GUIRGO				
32	THYOU				
33	SANGUIE	EKOULKQALA			
35	CENTRE SUD	BAZEGA			GOANGHIN
36					KOMBISSIRI SECT 5
37					NAGNIMI
38			BALONGHIN		
40			SAPONE B		
42	ZOUNDWEOGO	BASGANA			

資料-136

FC

BA

Annexe 2 : Organigramme du MENA



資料-137

BA

Légende

BE :	Bureau d'étude
CAADES :	Commission d'attribution des autorisations de diriger, d'enseigner et de surveiller
CCM :	Cellule des chargés de mission
CENAMAFS :	Centre national des manuels et fournitures scolaires
CEP :	Commission de l'enseignement privé
CNBS :	Commission nationale des Bourses scolaires
CNPS :	Commission nationale des programmes scolaires
CT :	Conseillers techniques
DAD :	Direction des Archives et de la Documentation
DAF :	Direction de l'Administration des Finances
DAMSSE :	Direction de l'Allocation des Moyens spécifiques aux Structures éducatives
DCPM :	Direction de la Communication et de la Presse ministérielle
DCPP :	Direction de la coordination des projets et programmes
DDEPEP :	Direction du Développement de l'Éducation préscolaire et de l'Enseignement primaire
DDEPPSG :	Direction du Développement de l'Enseignement post primaire et secondaire général
DDIAJC :	Direction du Développement institutionnel, des Affaires juridiques et du Contentieux
DECEPPNF :	Direction des examens et concours de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle
DECEPS :	Direction des examens et concours des enseignements post primaire et secondaire
DECP :	Direction des examens et concours professionnels
DEFTPI :	Direction de l'enseignement et la Formation techniques et professionnels initial
DEGP :	Direction de l'Enseignement général privé
DEmPC :	Direction de l'Éducation en matière de population et de Citoyenneté
DAENF :	Direction de l'Alphabétisation et de l'Éducation non formelle
DEPPE :	Direction de l'Encadrement pédagogique des Personnels enseignants ;
DFCI :	Direction de la formation continue et de l'insertion
DFCPE :	Direction de la Formation continue des enseignants de l'éducation
DFIPE :	Direction de la Formation initiale des Personnels Enseignants
DFP :	Direction de la formulation des politiques
DGEC :	Direction générale des Examens et Concours
DGEF :	Direction générale de l'Éducation formelle
DGEFTP :	Direction générale de l'Enseignement et la Formation technique et professionnel
DGEPFIC :	Direction générale de l'Encadrement pédagogique, de la Formation initiale et continue
DGESS :	Direction générale des Etudes et des Statistiques sectorielles
DGREIP :	Direction générale de la Recherche en Éducation et de l'Innovation pédagogique
DIOSPB :	Direction de l'Information, de l'Orientation scolaire, professionnelle et des Bourses
Dir/CAB :	Directeur de cabinet
DMP :	Direction des Marchés publics
DPEIFG :	Direction de la Promotion de l'Éducation inclusive, de l'Éducation des Filles et du Genre
DPEFTPP :	Direction de la Promotion de l'Enseignement et la formation techniques et professionnels privé
DPENA :	Direction provinciale de l'éducation nationale et de l'alphabétisation
DPMDT :	Direction de la Production des Moyens Didactiques et des Technologies
DPPF :	Direction de la prospective et des programmes de formation
DPPO :	Direction de la prospective et de la planification opérationnelle
DREBF :	Direction de la Recherche en Éducation de Base formelle
DREF :	Direction de la Recherche en Éducation formelle
DRENA :	Direction régionale de l'éducation nationale et de l'alphabétisation
DRENF :	Direction de la Recherche en Éducation Non Formelle
DRH :	Direction des Ressources humaines
DSCLE :	Direction des Sports, de la Culture et des Loisirs de l'Éducation
DSEC :	Direction du Suivi, de l'évaluation et de la capitalisation
DSI :	Direction des Services informatiques
DSS :	Direction des statistiques sectorielles
ENEP :	Ecoles nationales des enseignants du primaire
ITS :	Inspection technique des services

Ec





SAI : Service d'accueil et d'information
SCC : Service central du courrier
SGA : Secrétaire général adjoint
SP : Secrétariat permanent
SPart : Secrétariat particulier
SP/PDSEB : Secrétariat permanent du Programme de Développement stratégique de l'éducation de base
SQE : service des questions environnementales
ST : Secrétariat technique

EK



SYSTEME DE LA COOPERATION FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON

La Coopération Financière Non-Remboursable du Japon consiste en des fonds non remboursables octroyés au pays bénéficiaire (ci-après dénommé « le Bénéficiaire ») pour acquérir les produits et/ou services (services d'ingénierie, transport de produits, etc.) pour le développement socio-économique du pays conformément aux lois et réglementations y afférentes du Japon. Dans les pages qui suivent sont décrites les caractéristiques de base de la Coopération Financière Non-Remboursable pour les Projets menée par la JICA (ci-après dénommée « les Dons pour les Projets »),

1. Procédures de Dons

Les Dons pour les Projets sont menés suivant les procédures ci-dessous indiquées (pour les détails, se référer aux « PROCÉDURES DE LA COOPERATION FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON »).

(1) Préparation

- L'Etude Préparatoire (ci-après dénommée « l'Etude ») menée par la JICA

(2) Evaluation

- Evaluation par le gouvernement du Japon (ci-après dénommé « le GdJ ») et la JICA et Approbation par le Conseil des ministères du Japon

(3) Exécution

Echange de Notes

- L'Echange de Notes entre le GdJ et le gouvernement du Bénéficiaire

Accord de Don (ci-après dénommé « l'A/D »)

- Accord conclu entre la JICA et le Bénéficiaire

Arrangement Bancaire (ci-après dénommé « l'A/B »)

- Ouverture d'un compte bancaire par le Bénéficiaire dans une banque au Japon (ci-après dénommée « la Banque ») pour recevoir les fonds de dons

Travaux de construction /Approvisionnement

- Mise en œuvre du Projet (ci-après dénommé « le Projet ») sur la base de l'A/D

(4) Suivi et Evaluation Ex-post

- -Suivi et évaluation après la mise en œuvre

2. Etude Préparatoire

(1) Contenu de l'Etude

Le but de l'Etude est de fournir un document de base nécessaire pour l'évaluation du Projet par la JICA et le GdJ. Le contenu de l'Etude est le suivant:

- Confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités institutionnelles des organismes concernés du Bénéficiaire pour la mise en œuvre du Projet
- Evaluer la viabilité du Projet à mettre en œuvre sur le financement de dons du Japon d'un point de vue technologique, financier et socio-économique
- Confirmer les points convenus entre les deux parties concernant le concept de base du Projet
- Préparer un concept de base du Projet
- Estimer les coûts du Projet
- Confirmer les considérations environnementales et sociales.

Le contenu de la requête initiale formulée par le Bénéficiaire n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu du Projet. Le concept de base du Projet sera confirmé sur la base des Directives de la Coopération Financière Non-Remboursable du Japon.

La JICA demande au Bénéficiaire de prendre les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer son appropriation lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme d'exécution du Projet. Par conséquent, les contenus du Projet doivent être confirmés par toutes les organisations concernées du Bénéficiaire par la signature des procès-verbaux des discussions. .

(2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution de l'Etude, la JICA utilise un (des) consultant(s). La JICA effectue une sélection basée sur des propositions soumises par ces derniers.

(3) Résultat de l'Etude

Le rapport de l'Etude est relu par la JICA, et après confirmation de la viabilité du Projet, la JICA recommande au GdJ d'effectuer une évaluation sur l'exécution du Projet.

3. Principes de base des Dons pour les Projets (contrat avec le consultant japonais et des contractants locaux)

(1) Etape de mise en œuvre

1) L'E/N et l'A/D

Après l'approbation du Projet par le Conseil des ministres du Japon, l'Echange de Notes (ci-après dénommé « l'E/N ») sera signé entre le GdJ et le Gouvernement du Bénéficiaire pour formuler une demande d'aide, qui sera suivi par la conclusion de l'A/D entre la JICA et le Bénéficiaire afin de définir les clauses nécessaires, conformément à l'E/N, pour l'exécution du Projet, telles que les conditions de versement, les responsabilités du Bénéficiaire, et les conditions d'approvisionnement. Les termes et conditions généralement applicables à aux Dons du Japon sont stipulés dans « les

FK




Conditions Générales Applicables au Don (janvier 2016) ».

- 2) Arrangement Bancaire (A/B) (pour les détails, se référer au Logigramme des processus financiers de la coopération financière non remboursable)
 - a) Le Bénéficiaire ouvrira un compte ou fera en sorte que son autorité désigné l'ouvre au nom du Bénéficiaire dans la Banque, en principe. La JICA versera le Don en yens japonais pour le Bénéficiaire pour couvrir les obligations encourues par le Bénéficiaire au titre des contrats vérifiés.
 - b) Pour le consultant japonais, le Don du Japon sera versé lorsque les demandes de paiement sont soumises par la Banque à la JICA en vertu de l'Autorisation de Paiement (A/P) délivrée par le Bénéficiaire.
 - c) Pour les contractants locaux, le Don du Japon sera verse lorsque les demandes pour le versement sont soumises par le Bénéficiaire à la JICA.

3) Procédure d'Approvisionnement

Les produits et/ou services nécessaires à la mise en œuvre du Projet seront approvisionnés conformément aux Directives d'Approvisionnement stipulées dans l'A/D.

4) Sélection des consultants

Le(s) consultant(s) employé(s) pour l'Etude sera (seront) recommandé(s) par la JICA au pays bénéficiaire pour également travailler sur l'exécution du Projet après l'E/N et l'A/D en vue de maintenir l'uniformité technique.

5) Pays d'origine éligibles

En utilisant le Don japonais versé par la JICA pour l'achat de produits et/ou services, les pays d'origine éligibles de tels produits et/ou services devront être le Japon et/ou le pays du Bénéficiaire. Le Don du Japon pourra être utilisé pour l'achat de produits et/ou services d'un pays tiers éligibles, si nécessaires, en tenant compte de la qualité, la compétitivité, et la rationalité économique de produits et/ou services nécessaires à la réalisation de l'objectif du Projet. Toutefois, la société de consultant principale qui conclura les contrats avec le Bénéficiaire est limitée « aux nationaux japonais », tandis que les entreprises de construction principales qui concluront les contrats avec le Bénéficiaire pourront être les nationaux du pays bénéficiaire ou d'autre(s) pays si cela s'avère nécessaire.

6) Contrats et non objection de la JICA

Les contrats que le Bénéficiaire aura conclus feront l'objet de la non-objection par la JICA afin de vérifier qu'ils sont éligibles pour utiliser les dons du Japon. La monnaie qui sera indiquée dans de tels contrats sera stipulée dans l'A/D.

7) Suivi

Le Bénéficiaire est tenu de prendre leur initiative pour effectuer attentivement le suivi de l'avancement du Projet afin d'assurer sa bonne mise en œuvre comme une partie de sa responsabilité au titre de l'A/D et de rendre compte régulièrement à la JICA sur son état en utilisant le Rapport de Suivi du Projet (RSP).

8) Mesures de sécurité

Le Bénéficiaire est tenu de faire en sorte que la sécurité soit assurée de façon rigoureuse pendant la mise en œuvre du Projet.

9) Réunions de Contrôle de Qualité de la Construction

Les réunions de Contrôle de Qualité de la Construction (ci-après dénommées « les Réunions ») devront être tenues pour l'assurance de qualité et la bonne mise en œuvre des Travaux à chaque étape des Travaux. Les membres des Réunions seront composés du Bénéficiaire (ou l'organisme d'exécution), le Consultant, le Contractant et la JICA. Les fonctions des Réunions sont les suivantes :

- a) Partager les informations sur les objectifs, la conception et les conditions de conception avec le Contractant, avant le démarrage de la Construction.
- b) Discuter des éléments qui affectent les Travaux tels que modification de la conception, les essais, les inspections, le contrôle de sécurité et les obligations du Client, durant la construction.

(2) Etape du Suivi Ex-post et Evaluation

- 1) Après l'achèvement du Projet, la JICA maintiendra le contact étroit avec le Bénéficiaire pour suivre que les résultats du Projet sont utilisés et entretenus de façon adéquate pour atteindre les extrants escomptés.
- 2) En principe, la JICA effectuera l'évaluation ex-post du Projet trois ans après l'achèvement du Projet. Le Bénéficiaire est tenu de fournir toute information nécessaire que la JICA pourra demander raisonnablement.

(3) Autres

1) Considérations Environnementales et Sociales

Le Bénéficiaire devra considérer attentivement les impacts environnementaux et sociaux du Projet et se conformer aux réglementations environnementales du Bénéficiaire et les Lignes Directrices relatives aux Considérations Environnementales et Sociales de la JICA (avril 2010).

2) Principales Mesures à prendre par le gouvernement du Bénéficiaire

Pour que le Projet puisse être mis en œuvre dans les meilleures conditions, le Bénéficiaire est tenu

de prendre les mesures nécessaires y compris la mise à la disposition de terrains, la prise en charge de la commission de notification de l' A/P et des commissions de paiements à la Banque telles que convenues entre le GdJ et/ou la JICA. Le gouvernement du Bénéficiaire est tenu d'assurer que les droits de douanes, les taxes intérieures et d'autres levés fiscaux qui pourraient être imposés dans le pays Bénéficiaire eu égard à la fourniture des produits et/ou services sont exonérés ou pris en charge par son autorité désignée sans utiliser le Don et ses intérêts courus, d'autant plus que les fonds de don provient des contribuables du Japon.

3) Usage adéquat

Le Bénéficiaire est tenu d'entretenir et d'utiliser de façon adéquate les produits et/ou les services réalisés par le Projet (y compris les infrastructures construites et les équipements fournis), d'affecter les personnels nécessaires à leur fonctionnement et maintenance et de supporter toutes les dépenses autres que celles couvertes par le Don du Japon.

4) Exportation et Réexportation

Les produits acquis dans le cadre du Don du Japon ne doivent pas être exportés ou réexportés à partir du pays bénéficiaire.

Procédure de l'aide financière non remboursable

Etape	Procédure	Remarques	Gouvernement bénéficiaire	Gouvernement Japonais	JICA	Consultants	Contractants	Banque d'Agent
Official Request	Requête par voie diplomatique	La requête sera soumise avant l'étape d'évaluation	x	x				
1. Preparation	(1) Etude Préparatoire Préparation de la conception sommaire et de l'estimation des coûts		x		x	x		
2. Evaluation	(2) Etude Préparatoire Présentation de l'avant-projet de la conception sommaire y compris notamment l'estimation de coûts, les obligations, etc.		x		x	x		
	(3) Accord sur les conditions de mise en œuvre	Les conditions seront expliquées avec les avants-projet de Notes à échanger (E/N) et de l'Accord de Don (A/D) qui seront signés avant d'être approuvés par le gouvernement japonais.	x	x (E/N)	x (G/A)			
	(4) Approbation par le conseil des ministres du Japon			x				
3. Implementation	(5) Echange de Notes (E/N)		x	x				
	(6) Signature de l'Accord de Don (G/A)		x		x			
	(7) Arrangement Bancaire (B/A)	La JICA doit être informée.	x					x
	(8) Conclusion de l'Accord avec le Consultant et délivrance de l'Autorisation de Paiement (A/P)	La Non-objection de la JICA est nécessaire.	x		x	x		x
	(9) Conception Détaillée (C/D)		x			x		
	(10) Elaboration du dossier d'appel d'offres	La Non-objection de la JICA est nécessaire.	x		x	x		
	(11) Appel d'Offres	La Non-objection de la JICA est nécessaire.	x		x	x	x	
	(12) Conclusion de contrats avec les contractants /fournisseurs	La Non-objection de la JICA est nécessaire. La demande de décaissement devra être formulée par le Bénéficiaire, en cas de contractants locaux.	x		x			x
4. Suivi & évaluation Ex-post	(13) Travaux de construction /Approvisionnement	La Non-objection de la JICA est nécessaire pour les modifications importantes de la conception et l'amendement de contrats.	x		x	x	x	
	(14) Certificat d'Achèvement		x			x	x	
4. Suivi & évaluation Ex-post	(15) Suivi Ex-post	En général, il devra être mené 1 an, 3 ans ou 10 ans après l'achèvement, mais le délai est susceptible de modification.	x		x			
	(16) Evaluation Ex-post	En principe elle devra être menée 3 ans après l'achèvement.	x		x			

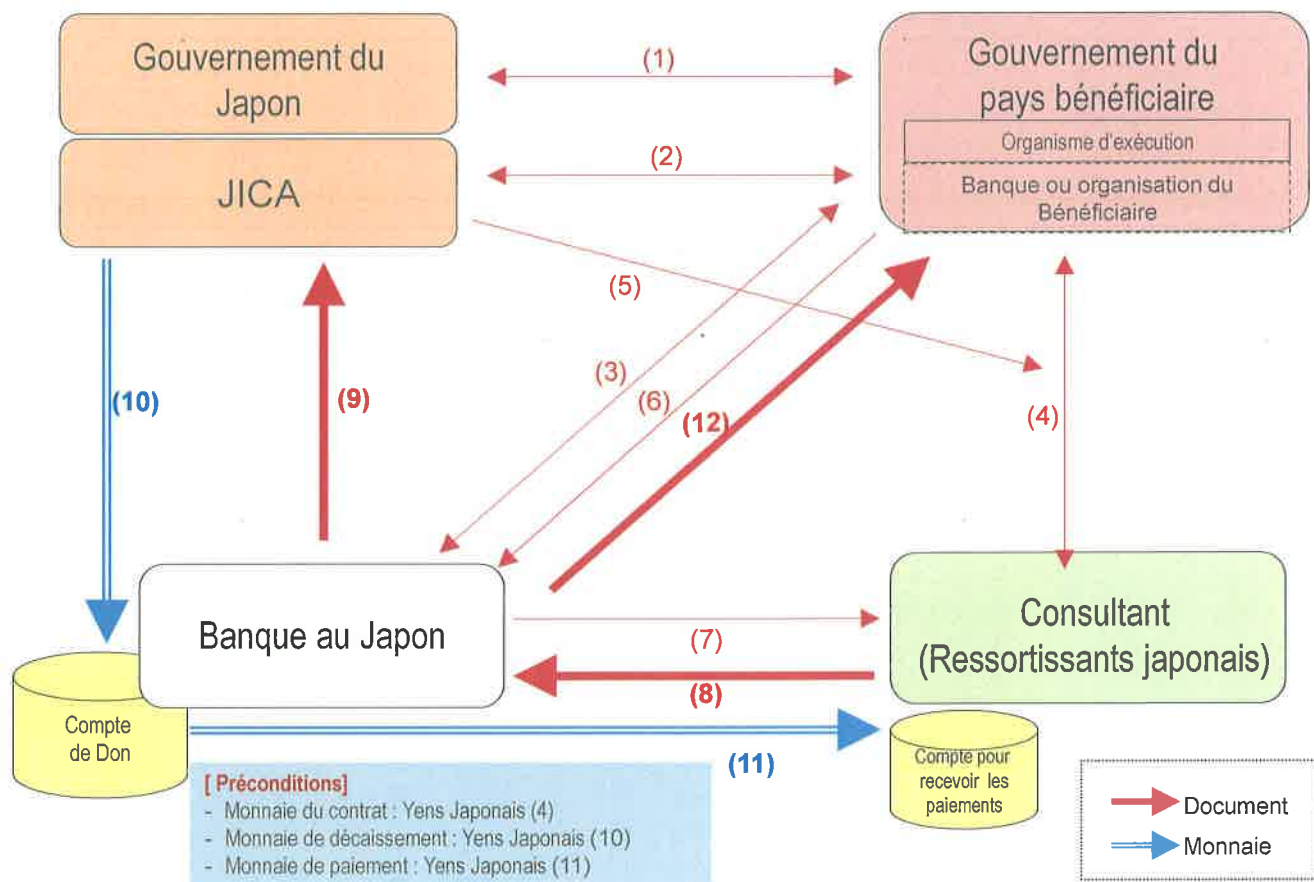
Notes:

1. Le Rapport de Suivi du Projet et le Rapport de l'Achèvement du Projet seront soumis à la JICA tel que convenu dans l'A/D.

2. La Non-Objection de la JICA est nécessaire pour l'affectation du Don pour le solde restant et le fonds de réserve tel que convenu dans l'A/D

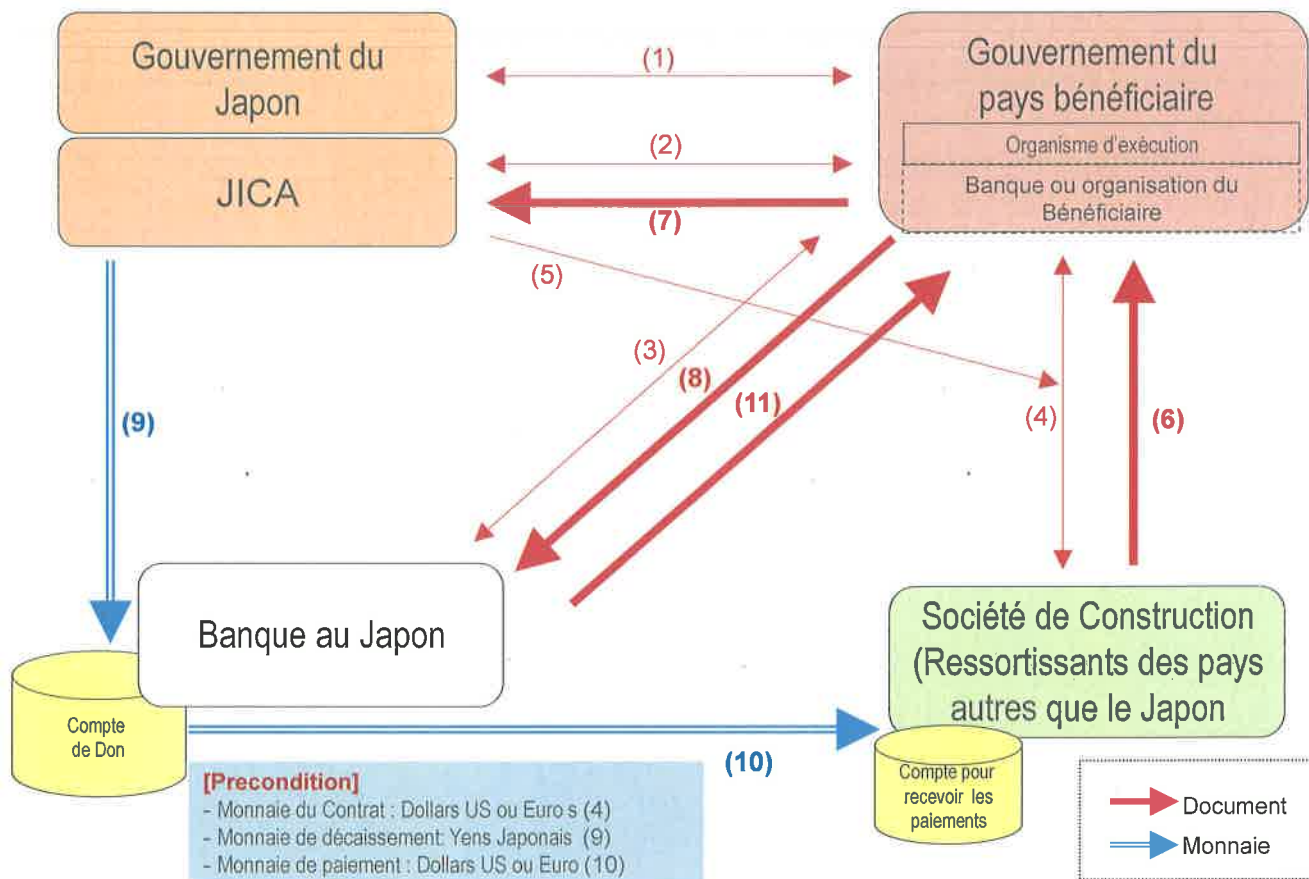
**Logigramme des processus financiers
de la coopération financière non remboursable
(Accord avec le consultant japonais et contrats avec les contractants locaux)**

**Logigramme des processus financiers de la coopération
financière non remboursable (Consultant)**



- (1) E/N
- (2) A/D
- (3) Arrangement Bancaire/Ouverture d'un Compte Bancaire
- (4) Contrat
- (5) Non-objection et Vérification du Contrat
- (6) Délivrance de l'Autorisation de Paiement (A/P) après contrat
- (7) Notification de l'A/P
- (8) Demande de paiement
- (9) Demande de Décaissement
- (10) Décaissement du Don
- (11) Paiement
- (12) Relevé de compte

Logigramme des processus financiers de la coopération financière non remboursable (Société de construction)



(1) E/N

(2) G/A

Soumission du prevue du pouvoir et spécimens de signature du Bénéficiaire à la JICA

(3) Arrangement Bancaire/Ouverture d'un Compte Bancaire

(4) Contrat

(5) Non-objection et Vérification du Contrat

(6) Demande de paiement

(7) Demande de Décaissement

(8) Instruction de transfert

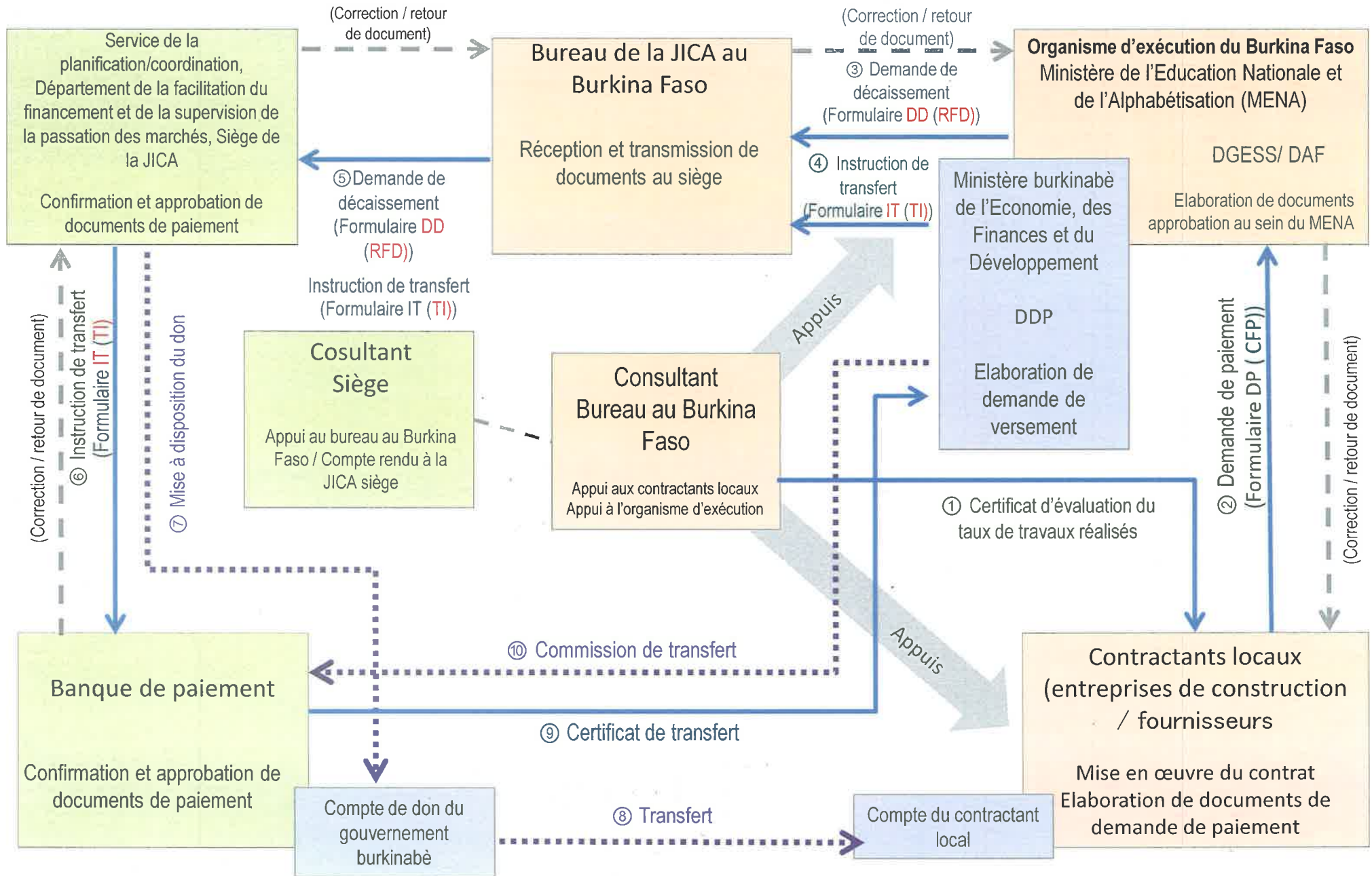
(9) Décaissement du Don

(10) Paiement

(11) Relevé de compte

* Le montant de décaissement en Yen Japonais (9) dans le schéma ci-dessus sera calculé au taux de vente par transfert télégraphique (TTS) coté par la Banque au Japon 2 jours ouvrables avant la date où le décaissement est effectué.

Logigramme de demande de paiement, approbation et versement pour les contractants locaux



Appuis aux contractants locaux : Evaluation de mise en œuvre du contrat, délivrance du certificat d'évaluation du taux de travaux réalisés, confirmation préalable de documents, correction de documents retournés
 Appuis à l'organisme d'exécution : Demande de décaissement / à l'élaboration de documents d'instruction de transfert, confirmation préalable de documents, obtention d'approbation et signature, correction de documents retournés

資料-148

Calendrier de mise en œuvre du Projet (avant-projet)

Année		2019												Inspection de défauts (1 an après la réception)			
Année fiscale		2016			2019												
項目	Mois Nième mois	Jan	Fév.	Mar	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep	Oct	Nov.	Déc.	Juin	Juil.	Août	Sep	
					25	26	27	28	29	30	31	32	38	39	40	41	
Accord	Conseil des ministres /Conclusion de l'E/N																
	Conclusion de l'A/D																
	Conclusion de l'accord des services de consultation																
Conception détaillée	Etudes de terrain (bâtiment/structure/équipements de bâtiment/équipements)																
	Analyse au Japon/conception détaillée (bâtiment)																
	Elaboration des DAO/démarches pour permis et autorisations																
	Approbation des DAO																
	Elaboration plans pour permis de construire (ingénieur agréé)																
	Demande et obtention de permis de construire																
Appel d'offres/ soumission infra	Annonce d'avis d'appel d'offres																
	Distribution DOA, questions et réponses sur DOA																
	Dépouillement d'offres																
	Evaluation d'offres, approbation du résultat																
	Contrat des travaux, garantie de bonne exécution																
Travaux de construction	1 Travaux préparatoire 1ère tranche																
	2 Travaux de construction 1ère tranche																
	3 Inspection et réception 1ère tranche																
	4 Travaux préparatoire 2nde tranche																
	5 Travaux de construction 2nde tranche																
	6 Inspection et réception 2nde tranche																
Appel d'offres/ soumission Equip	Approbation des DAO																
	Annonce d'avis d'appel d'offres																
	Distribution DOA																
	Dépouillement d'offres																
	Evaluation d'offres																
Approvisionnement en Equipements	1 Vérification/approbation de plans de fabrication des équipements																
	2 Fabrication des équipements																
	3 Inspection avant expédition																
	4 Livraison et inspection																
	1 Vérification/approbation de plans de fabrication des équipements																
	2 Fabrication des équipements																
	3 Inspection avant expédition																
	4 Livraison et inspection																

Soumission du RSP

PK

Handwritten signature

Handwritten mark

Principales Obligations du gouvernement du Burkina Faso

1. Obligations spécifiques du gouvernement du Burkina Faso qui ne sont pas prises en charge par le Don

(1) Mesures nécessaires pour sécuriser les budgets de la partie burkinabè pour le Projet

No.	Obligations	Date limite	En charge	Coût estim. mille Fcfa	Réf.
1	Approbation du Projet et mise en place d'un comité de pilotage par les arrêtés officiels	Avant fin avril 2017	MENA		
2	Préparation du budget pour le Projet pour l'année 2017	Avant fin avril 2017	MENA	3.250	
3	Sécurisation du budget pour le Projet pour l'année 2018	Avant juin 2017	MENA	5.000	
4	Sécurisation du budget pour le Projet pour l'année 2019	Avant juin 2018	MENA	910.700	
5	Sécurisation du budget pour le Projet et pour la maintenance après 2020	Avant juin 2019	MENA	889.500	

(2) Avant les appels d'offres et soumissions

No.	Obligations	Date limite	En charge	Coût estim. mille Fcfa	Réf.
1	Ouverture d'un compte bancaire (Arrangement Bancaire (A/B))	Dans un délai de 1 mois après la signature de l'A/D	MINEFID		
2	Délivrance de l'A/P à une Banque au Japon (Banque d'Agent) pour les paiements au Consultant	Dans un délai de 1 mois après la signature de l'Accord des services de consultation	MINEFID		
3	Prise en charge des commissions suivantes à une Banque au Japon pour les services bancaires basés sur l'A/B				
	1) Commission de notification de l'A/P	Dans un délai de 1 mois après la signature de l'Accord des services de consultation	MINEFID	1.000 A confirmer	
	2) Commission de paiement pour l'A/P	Chaque paiement	MINEFID	A confirmer (environ 0,1 % selon les cas d'autres pays)	
4	Mise à la disposition de terrains de construction et obtention de permis de construire (pour les sites pour lesquels le permis de construire est nécessaire, obtention du titre de propriété certifié et du plan de bornage)	Promptement après la conclusion de l'accord du Consultant (Avril 2017)	MENA		
5	Obtention de l'approbation du projet en matière d'évaluation d'impacts environnementaux 1) Concertation avec le ministère de l'Environnement, confirmation de la nécessité de permis et autorisation 2) Si les permis et autorisations sont nécessaires, prendre en	1 mois avant la publication de l'avis d'appel d'offres (septembre 2017)	MENA	A déterminer	

	charge les frais d'élaboration de documents nécessaires et les frais de demande de permis				
6	Obtention de permis de construire 1) Elaboration de documents nécessaires à la demande de permis de construire (y compris les informations relatives à l'enregistrement au cadastre) 2) Prise en charge des frais de demande et fourniture des informations nécessaires à l'obtention de permis (pour les détails, se reporter à l'Annexe 10)	1 mois avant la publication de l'avis d'appel d'offres (septembre 2017)	MENA	2.250	Annexe 10
7	Soumission du Rapport de Suivi du Projet (avec le résultat de la conception détaillée) (premier)	Avant élaboration du DAO	MENA		

(A/B : Arrangement Bancaire, A/P : Autorisation de Paiement, N/A : Non Applicable)

Note : Les montants des points (1), (2) et (3) sont estimatifs et par conséquent, devront être confirmés sur la base des devis estimatifs fournis par les organismes concernés.

(3) Pendant la mise en œuvre du Projet

No.	Obligations	Date limite	En charge	Coût estim. mille Fcfa	Réf.
1	Prise en charge des commissions suivantes à une Banque au Japon pour les services bancaires basés sur l'A/B				
	1) Commission de notification de l'A/P	Dans un délai de 1 mois après signature de l'Accord des services de consultation	MINEFID	6.000 A confirmer (environ 0,1 % selon les cas d'autres pays)	
	2) Commission de paiement pour l'A/P	Chaque paiement	MINEFID		
	3) Frais de virement pour les contractants et fournisseurs locaux	Chaque paiement	MINEFID		
3	Mise en œuvre des procédures nécessaires telles que « Demande pour versement » à la JICA (après la conclusion du contrat avec les entreprises de construction et/ou les fournisseurs, « Demande de virement » à la Banque (après la conclusion du contrat avec les entreprises de construction et/ou fournisseurs).	Durant le Projet	MINEFID		
4	Mise en œuvre prompte du dédouanement et fourniture des appuis au(x) Fournisseur(s) pour le transport des produits à l'intérieur du pays bénéficiaire.	Durant le Projet	MINEFID		
5	Fourniture de toute l'aide nécessaire aux ressortissants japonais et/ou personnes physiques de pays tiers dont les services pourraient être requis dans le cadre de la fourniture de produits ou de services pour assurer leur arrivée dans le pays bénéficiaire et y permettre leur séjour afin qu'ils puissent exécuter lesdits services.	Durant le Projet	Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des Burkinabè de l'extérieur et MENA		
6	Exonération ou prise en charge par une autorité désignée de droits de douane, taxes intérieures et d'autres levés fiscaux qui pourraient être imposés au Burkina Faso eu égard à la fourniture des produits et/ou services sans utiliser le don.	Durant le Projet	MINEFID		
7	Prise en charge de toutes dépenses, autres que celles couvertes par le don, nécessaires à la mise en œuvre du Projet	Durant le Projet	MENA		
8	Mise en œuvre dans les meilleures conditions des procédures d'appels d'offres/soumissions et prise en charge des dépenses	Chaque lot de soumission			

	nécessaires liées aux procédures d'appels d'offres/soumissions, y compris, sans toutefois s'y limiter,				
	1) Approbation des dossiers d'appel d'offres	Dans un délai de 2 à 3 semaines après la réception de la dernière version (octobre 2017)	MENA		
	2) Publication d'avis d'appels d'offres dans les principaux journaux, le journal officiel et/ou le site web et réponses aux questions		MENA	600	
	3) Evaluation des offres	Sélection du négociateur prioritaire pour le contrat dans un délai de 2 mois après le dépouillement des offres (mars 2018)			
	4) Publication du résultat de soumission dans les principaux journaux, le journal officiel et/ou le site web, traitement de réclamations, délivrance de lettres d'adjudication		MENA	300	
9	Approbation et signature des documents contractuels 1) Approbation au sein du ministère et signature par le ministre 2) Approbation et signature par le MINEFID	Dans un délai de 120 jours après le dépouillement des offres (durée de validité des offres) (avril 2018)	MENA & MINEFID		
10	Nettoyage, nivellement et aménagement des sites suivants 1) Abattage et déracinement d'arbres existants qui font obstacle aux travaux de construction des nouvelles infrastructures 2) Démolition des ouvrages existants qui font obstacles aux travaux de construction des nouvelles infrastructures (pour les détails, se reporter à l'Annexe 10)	Avant le démarrage des travaux de construction (mai 2018)	MENA	1.700	Annexe 10
11	1) Soumission du Rapport de Suivi du Projet	Chaque mois	MENA		
	2) Soumission du Rapport de Suivi du Projet (final)	Dans un délai de 1 mois après la signature du Certificat de Réception Provisoire des Travaux au titre du (des) contrat(s)	MENA		
12	Soumission d'un rapport concernant l'achèvement du Projet	Dans un délai de six mois après la Réception Provisoire du Projet	MENA		
13	Fourniture des installations pour l'alimentation électrique, l'alimentation en eau, l'assainissement et d'autres installations connexes nécessaires à la mise en œuvre du Projet en dehors du (des) site(s)				
	1) Electricité Demander le branchement à la société d'électricité et supporter les frais pour le contrat d'abonnement et la construction y compris l'installation du transformateur et du compteur d'électricité pour l'alimentation électrique du site. (pour les détails, se reporter à l'Annexe 10)	Demande : 3 mois avant le démarrage des travaux de construction Achèvement du branchement : 3 mois avant la	MENA	14.350	Annexe 10
	2) Alimentation en eau Demander le branchement à la société d'eau et supporter les		MENA	3.250	Annexe

	frais pour le contrat d'abonnement et la construction y compris l'installation du compteur d'eau pour l'alimentation en eau du site (pour les détails, se reporter à l'Annexe 10)	Réception Provisoire des travaux de construction			10
14	Prise des mesures nécessaires pour la sécurité des travaux de construction - Sensibilisation des personnes concernées d'école et des habitants d'alentours en matière de sécurité tel qu'interdiction d'accès au chantier de construction - Mise à la disposition des espaces pour le trafic de véhicules de travaux en sécurité des entreprises de construction	Pendant la construction	MENA		
15	Fourniture de mobiliers et équipements généraux autres que ceux pris en charge par le Don	Après la Réception Provisoire des travaux de construction	MENA	3.600 /an	
16	Affectation de personnels enseignants et administratifs pour la gestion des CEG	Après la Réception Provisoire des travaux de construction	MENA	867.000 /an	
17	Prise en charge de coûts liés au dommage dû à la non-exécution ou au retard dans la mise en œuvre des obligations des parties burkinabè	Durant le Projet	MENA	■	

(4) Après le Projet

No.	Obligations	Date limite	En charge	Coût estim. mille Fcfa	Réf.
1	Maintenance et utilisation adéquates et efficaces des infrastructures construites et des équipements fournis par le don 1) Dotation budgétaire pour le coût de maintenance 2) Structure de fonctionnement et de maintenance 3) Entretien quotidien/Inspection périodique	Après la Réception Provisoire des travaux de construction	MENA	18.900/ an (Réserve de fonds pour la maintenance	

Note : Les montants des points (1), (2) et (3) sont estimatifs et par conséquent, devront être confirmés sur la base des devis estimatifs fournis par les organismes concernés.

2. Autres obligations du gouvernement du Burkina Faso financées par le Don

Le coût à la charge de la partie japonaise ne sera pas publié avant l'achèvement des appels d'offres.

EC



Rapport de Suivi du Projet

Nom de projet
Accord de Don No. XXXXXXXX
Mois 20XX

Information sur l'organisation

Autorité (Signataire de l'A/D)	Personne en charge _____ (Service) _____ Coordonnées Adresse : _____ Téléphone /FAX : _____ Email : _____
Organisme d'exécution	Personne en charge _____ (Service) _____ Coordonnées Adresse : _____ Téléphone /FAX : _____ Email : _____
Ministère compétent	Personne en charge _____ (Service) _____ Coordonnées Adresse : _____ Téléphone /FAX : _____ Email : _____

Grandes lignes de l'Accord de Don:

Source de financement	Gouvernement du Japon: Montant n'excédant pas JPY _____ mil. Gouvernement du (_____): _____
Titre du projet	
E/N	Date de signature: Durée:
A/D	Date de signature: Durée:

1 : Description du projet

1-1 Objectif du Projet

--

1-2 Nécessité du projet et sa priorité

- La cohérence avec la politique de développement, le plan sectoriel, les plans de développement national et régional, et la demande du groupe cible et du pays bénéficiaire

--

1-3 Efficacités et indicateurs

- L'efficacité du projet

Effet quantitatif (Indicateurs de fonctionnement et d'effet)		
Indicateurs	Initial (Année)	Cible (Année)
Effet quantitatif		

2 : Exécution du projet

2-1 Etendue du projet

Tableau 2-1-1a : Comparaison entre l'emplacement initial et l'emplacement actuel

Emplacement	Initial : (PV)	Actuel : (Rapport de Suivi du Projet) (RSP)
	Pièce(s) attaché(s) : Carte	Pièce(s) attaché(s) : Carte

Ek

Tableau 2-1-1b: Comparaison entre l'étendue initiale et l'étendue actuelle

Désignation	Initiale	Actuelle
(PV) "Composante Soft" doit être incluse dans la colonne "Désignation"	(PV)	(RSP) Veuillez indiquer non seulement la prévision la plus récente mais aussi des révisions apportées dans le passé chronologiquement. Tout changement de conception doit être consigné, quel que soit son degré

2-1-2 Raison(s) de changement, si il y a lieu

(RSP et RAP)

2-2 Calendrier d'exécution

2-2-1 Calendrier d'exécution

Tableau 2-2-1: Comparaison entre le calendrier initial et le calendrier actuel

Désignation	Initial		Actuel
	Projet de Conception Générale (PCG)	A/D	
(PV) "Composante Soft" doit être incluse dans la colonne "Désignation" Date d'achèvement du projet *	(PV)		(RSP) Date de révision Veuillez indiquer non seulement la prévision la plus récente mais aussi des révisions apportées dans le passé chronologiquement.

* La date d'achèvement est définie pour _____ au moment de A/D.

取

07

2-2-2 Raisons de changements de calendrier, et leurs répercussions sur le projet

(RSP et RAP)

2-3 Mesures à prendre par chaque gouvernement

2-3-1 Principales mesures à prendre
Voir la pièce jointe 2.

2-3-2 Activités
Voir la pièce jointe 3.

2-3-3 Rapport sur le "Record of Discussions"(RD)
Voir la pièce jointe 4.

2-4 Coût du projet

2-4-1 Coût du projet

Tableau 2-4-1a : Comparaison entre le coût initialement prévu et le coût actuel pris en charge par le gouvernement du Japon
(Confidentiel jusqu'à l'adjudication)

Désignation	Coût (Million Yen)			
	Initial	Actuel	Initial	Actuel
Construction d'infrastructures (ou équipement)	"Composante Soft" doit être incluse dans la colonne "Désignation"			Veillez indiquer non seulement la prévision la plus récente mais aussi des révisions apportées dans le passé chronologiquement.
Services du consultant	- Conception détaillée - Gestion d'approvisionnement - Supervision de la construction			
Total				

Note: 1) Date d'estimation :
2) Taux de change : 1 Dollar US = Yen

EP

Tableau 2-4-1b : Coût initialement prévu et coût actuel pris en charge par le gouvernement du _____

Désignation			Coût (Million USD)	
	Initial	Actuel	Initial	Actuel
	"			Veillez indiquer non seulement la prévision la plus récente mais aussi des révisions apportées dans le passé chronologiquement
Total				

Note: 1) Date d'estimation :
2) Taux de change : 1 Dollar US = (Monnaie locale)

2-4-2 S'il y a un écart important entre le montant initialement prévu et le montant actuel, indiquez la (les) raison(s), les mesures prises et leurs résultats

(RSP, RAP)

2-5 Organisation de mise en œuvre

2-5-1 Organisme d'exécution:

- Son rôle, situation financière, capacité, recouvrement des coûts etc.,
- Organigramme incluant le service en charge de l'exécution et le nombre d'employés

Initial : (PV)

Actuel, s'il y a eu un changement : (RSP)

2-6 Impacts environnemental et social

- Les résultats du suivi environnemental sont tels qu'ils sont présentés en Pièce Jointe 5 conformément au Calendrier 4 de l'A/D.
- Les résultats du suivi social sont tels qu'ils sont présentés en Pièce Jointe 5 conformément au Calendrier 4 de l'A/D.
- L'information sur les résultats divulgués du suivi environnemental et social aux parties prenantes locales, le cas échéant.

3: Exploitation et Maintenance (E&M)

3-1 E&M et Gestion

- Organigramme pour l'E&M
- Système d'exploitation et de maintenance (la structure, le nombre, la qualification et la compétence du personnel, et autres conditions requises pour maintenir de façon adéquate les extrants et bénéfices du projet tels que les manuels, les installations, les équipements pour l'entretien, les pièces de rechanges etc.)

Initial : (PV)

Actuel : (RAP)

3-2 Coût et budget de l'E&M

- Le coût annuel de l'E&M pendant l'exécution du projet, le coût connu jusqu'aujourd'hui, et le budget annuel pour l'E&M

Initial: (PV)

Ek



4: Précautions (Gestion de Risques)

- Les risques et les problèmes, si cela existe, qui pourraient affecter la mise en œuvre, les résultats et la durabilité du projet, et les mesures à prendre sont les suivantes :

Problèmes au départ et mesures : (PV)	
Risques potentiels du projet	Evaluation
1.	Probabilité: H/M/B
(Description du risque)	Impact: H/M/B
	Analyses de probabilité et d'impact:
	Mesures de mitigation:
	Action durant la mise en œuvre:
	Plan de contingence (éventuellement):
2.	Probabilité: H/M/B
(Description du risque)	Impact: H/M/B
	Analyses de probabilité et d'impact:
	Mesures de mitigation:
	Action durant la mise en œuvre:
	Plan de contingence (éventuellement):
3.	Probabilité: H/M/B
(Description du risque)	Impact: H/M/B
	Analyses de probabilité et d'impact:
	Mesures de mitigation:
	Action durant la mise en œuvre:
	Plan de contingence (éventuellement):
Problèmes actuels et mesures prises	
(RSP)	

EK

5: Evaluation lors de l'achèvement du Project et plan de suivi

5-1 Evaluation générale

Décrivez votre évaluation générale sur le projet

5-2 Leçons tirées et recommandations

Veillez décrire les leçons tirées de l'expérience du projet, qui pourraient être utilisées dans le cadre de l'assistance future ou des projets similaires, et des recommandations qui pourraient être utiles pour réaliser les effets et l'impact attendus du projet, et pour assurer sa durabilité.

5-3 Plan de suivi relatif aux indicateurs pour la post-évaluation

Veillez décrire les méthodes de suivi, la (les) section(s) ou le (les) département(s) en charge du suivi, la fréquence, et la durée du suivi des indicateurs mentionnés à l'alinéa 1-3.

EK

Pièces jointes

1. Carte de localisation du Projet
2. Mesures à prendre par chaque gouvernement
3. Rapport mensuel
4. Rapport sur le RD (Record of Discussion)
5. Rapport de suivi sur les considérations environnementale et sociale
6. Fiche de suivi sur les prix des matériels spécifiés (Trimestriel)
7. Rapport sur la proportion des approvisionnements (pays bénéficiaire, Japon et pays tiers)
(seulement le rapport final)

ER



07

EK

Fiche de suivi sur les prix des matériels spécifiés

1. Conditions initiales (confirmées)

	Description de matériels spécifiés	Volume initial	Prix unitaire initiale (¥) B	Prix total initial C=A×B	1 % du prix contractuel D	Conditions de paiement	
						Prix (réduit) E = C - D	Prix (augmenté) F = C + D
1	Matériel 1	●●t	●	●	●	●	●
2	Matériel 2	●●t	●	●	●		
3	Matériel 3						
4	Matériel 4						
5	Matériel 5						

2. Suivi des prix unitaires de matériels spécifiés

(1) Méthode de suivi : ●●

(2) Résultat de l'étude de suivi sur le prix unitaire pour chaque matériel spécifié

	Matériels spécifiés	1er ●mois, 2015	2e ●mois, 2015	3e ●mois, 2015	4e	5e	6e
1	Matériel 1						
2	Matériel 2						
3	Matériel 3						
4	Matériel 4						
5	Matériel 5						

(3) Description sommaire de discussions avec le Contractant (le cas échéant)

資料-164

EK

Rapport sur la proportion des approvisionnements (pays bénéficiaire, Japon et pays tiers)
 (Dépenses réelles par chacun des construction et équipement)

	Approvisionnement domestique (pays bénéficiaire) A	Approvisionnement à l'étranger (Japon) B	Approvisionnement à l'étranger (pays tiers) C	Total D
Coût de construction	(% d'A/D)	(% de B/D)	(% de C/D)	
Coût de construction direct	(% d'A/D)	(% de B/D)	(% de C/D)	
Autres	(% d'A/D)	(% de B/D)	(% de C/D)	
Coût d'équipement	(% d'A/D)	(% d'A/D)	(% de C/D)	
Coût de de conception et supervision	(% d'A/D)	(% d'A/D)	(% de C/D)	
Total	(% d'A/D)	(% d'A/D)	(% de C/D)	

Nombres prévisionnels de personnels enseignants et administratifs nécessaires

Région	CEG de 4 salles de classe			CEG de 8 salles de classe			Total	
	Nbre CEG	Enseig. Titul.	Pers. Admi.	Nbre CEG	Enseig. Titul.	Pers. Admi.	Pers. Enseig.	Pers. Admi.
Centre	1	6	5	9	90	54	96	59
Centre Ouest	14	84	70	2	20	12	104	82
Centre Sud	4	24	20	2	20	12	44	32
Total	19	114	95	13	130	78	244	173

EK

DT

Travaux à la charge de la partie burkinabé pour chaque site

Tranche	No. de site	Nom du CEG	Permis de construire	Démolition/abattage		Branchement eau	Branchement électricité	
				Abattage arbres	Démolition ouvrages	Disponibilité réseau d'alim. eau	Nouveau contrat d'abonnement (installation de compteur)	Branchement existant ou non
1	1	KAMSAOGHIN	o			o	o	Oui
	2	BAOGHIN	o			o	o	Oui
	4	TOUDOUBWEOGO	o		Logement délabré	o	o	Non
	5	WAYALGHIN	o	o		o	o	Oui
	6	MALGABZANGA	o	o		o	o	Non
	8	BISSIGHIN	o			o		
	9	KAMBOINCE	o			o	o	Oui
	10	BENDOGO	o		Latrines délabrées	o	o	Oui
	11	DAGNONGO	o			o	o	Non
	17	KINDI CENTRE					o	Non
	21	NANDIALA CENTRE		o			o	Non
	30	SIGLE					o	Non
32	THYOU					o	Non	
2	7	SANDOGO		o		o		
	13	BINGO					o	Non
	24	RALO					o	Non
	35	GOANGHIN		o				
	36	KOMBISSIRI SECT 5		o			o	Oui
	38	BALONGHIN		o				

Minutes of Discussions
on the Preparatory Survey for the Project for
the Construction of the Building of Post-primary Schools Phase II
(Explanation on Draft Preparatory Survey Report)

With reference to the minutes of discussions signed between the Ministry of National Education and Literacy (hereinafter referred to as “MENA”), Ministry of Economy Finance and Development (hereinafter referred to as “MINEFID”) and the Japan International Cooperation Agency (hereinafter referred to as "JICA") on May 3rd, 2016 and in response to the request from the Government of Burkina Faso in June 2015, JICA dispatched the Preparatory Survey Team (hereinafter referred to as “the Team”) for the explanation of Draft Preparatory Survey Report (hereinafter referred to as “the Draft Report”) for the Project for the Construction of the Building of Post-primary Schools Phase II (hereinafter referred to as “the Project”), headed by Eiji Kozuka, Director of the Basic Education Team 2, Basic Education Group, Human Development Department, JICA from Decemver 5th to 9th, 2016.

As a result of the discussions, both sides agreed on the main items described in the attached sheets.

Ouagadougou, December 9, 2016

Eiji KOZUKA
Leader, Preparatory Survey Team
Japan International Cooperation Agency
Japan

Yombo Paul DIABOUGA
Secretary General
Ministry of National Education and Literacy
Burkina Faso

Alimatou ZONGO/KABORE, for the Direcor General of Cooperation,
Director of Coordination and Efficiency of Official Development
Assistance, officer in charge
Ministry of Economy Finance and Development
Burkina Faso

ATTACHMENT

1. Objective of the Project

The objective of the Project is to improve learning environment and to expand access to post-primary education , by/through the construction of school buildings and procurement of school furniture in the Central Western, the Central Southern and the Central Province, thereby contributing to the improvement of quality of post-primary education.

2. Title of the Preparatory Survey

Both sides confirmed the title of the Preparatory Survey as “the Preparatory Survey for the Project for the Construction of the Building of Post-primary Schools Phase II”.

3. Project site

Both sides confirmed that the sites of the Project are in the Central Western, Central Southern and Central Province of Burkina Faso, which is shown in Annex 1.

4. Responsible authority for the Project

Both sides confirmed the authorities responsible for the Project are as follows:

- 4-1. The Direction Generale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (hereinafter referred to as “DGESS”) of MENA will be the executing agency for the Project (hereinafter referred to as “the Executing Agency”). The Executing Agency shall coordinate with all the relevant authorities to ensure smooth implementation of the Project and ensure that the undertakings for the Project shall be taken care by relevant authorities properly and on time. The organization chart is shown in Annex 2.

5. Contents of the Draft Report

After the explanation of the contents of the Draft Report by the Team, the Burkina Faso side agreed to its contents.

6. Cost estimate

Both sides confirmed that the cost estimate including the contingency described in Annex 7 is provisional and will be examined further by the Government of Japan for its approval. The contingency would cover the additional cost against natural disaster, unexpected natural conditions, fluctuation of exchange rate, etc.

7. Confidentiality of the cost estimate and technical specifications

Both sides confirmed that the cost estimate and technical specifications in the Draft Report

should never be duplicated or disclosed to any third parties until all the contracts under the Project are concluded.

8. Procedures and Basic Principles of Japanese Grant

8-1. Procurement Type of Japanese Grant

The Burkina Faso side agreed that the Japanese Grants (for Japanese consultant and local contractors) is applied as procurement type to the Project, and that the procedures and basic principles of Japanese Grant as described in Annex 3 shall be applied to the Project. In addition, the Burkina Faso side agreed to take necessary measures according to the procedures.

8-2. Eligible nationalities of consultant and prime contractors

The eligible nationality of consultant shall be Japanese physical persons or Japanese juridical persons controlled by Japanese physical persons, in the case of the consultant that will contract directly with the Recipient for the implementation of the Project.

The eligible nationality of the other Suppliers shall be nationals of Burkina Faso or juridical persons incorporated and registered in Burkina Faso who have their appropriate facilities for producing or providing the products and/or services in Burkina Faso and actually conduct their business there, in the case of the other Suppliers that will contract directly with the Recipient for the implementation of the Project.

8-3. Flow of payment and currency of payment to prime contractors

The Burkina Faso side understood the flow of payment as shown in Annex 4 and confirmed to take necessary measures for the payment in a timely manner. The Burkina Faso side explained that MINEFID will conclude the banking arrangement (hereinafter referred to as “the Banking Arrangement”) with a bank in Japan (hereinafter referred to as “the Agent Bank”). The Burkina Faso side confirmed to inform JICA the responsible person in MINEFID who contacts with the Agent Bank timely and submit Transfer Instruction to the JICA Burkina Faso Office, and to appoint another person of MINEFID immediately in case the above responsible person leaves the office.

The Burkina Faso side agreed that the currency for contract of prime construction and/or procurement firms is internationally traded foreign currency acceptable to JICA, such as US dollar or Euro, which will be stipulated in the Grant Agreement.

The Burkina Faso side understood tentative approval flow and required documents for payments to prime contractors/suppliers as Annex 5. The Burkina Faso side agreed that progress measurement method is appropriate for the Project, in order to secure transparency and

accountability of the payments. Monthly progress will be inspected by the consultant and the payment will be conducted according to the monthly certificate. The time schedule of the payment will be confirmed under the contract between MENA and the consultant.

8-4. Bidding procedure and procurement guidelines

The bidding/selection and conclusion of contracts of the products and services covered by Grant of the Project will be conducted in Burkina Faso. The Burkina Faso side understood that the products and services covered by Grant of the Project will be procured in accordance with JICA's Procurement Guidelines for the Japanese Grants (for Japanese consultant and local contractors).

Burkina Faso side confirmed to inform JICA the responsible person in MENA who is in charge of the procedure of bidding and contract of the local contractors and take necessary measures for the contract in a timely manner along Annex 6.

9. Timeline for the project implementation

The Team explained to the Burkina Faso side that the expected timeline for the project implementation is as attached in Annex 6.

10. Expected outcomes and indicators

Both sides agreed that key indicators for expected outcomes are as follows. The Burkina Faso side will be responsible for the achievement of agreed key indicators targeted in year 2022 and shall monitor the progress based on those indicators.

[Quantitative indicators]

- Number of classrooms in post-primary education at the target sites of the Project;
- Number of students enrolled in the permanent classrooms.

[Qualitative indicators]

- Contribute to the improvement of the quality of post-primary education through the creation of a favorable school environment by the new construction of classrooms and the provision of school furniture in suitable quantities and sizes for the student's physique;
- A school environment for the students with disability is achieved by the construction of ramps and latrine cabins accessible for people in wheelchairs.
- A comfortable and safe school environment for girls is achieved by the construction of separated blocks of latrines for boys and girls.

11. Undertakings of the Project

Both sides confirmed the undertakings of the Project as described in Annex 7. With regard to

exemption of customs duties, internal taxes and other fiscal levies as stipulated in item 6 of undertakings during the implementation of the Project of Annex 7, both sides confirmed that external finances bear only the portions without duty and tax of operations, the tax portion of the said operations being borne by the budget of Burkina Faso Government, upon presentation by the concerned persons of supporting documents, as indicated in ordinance 2 of the Arrete No. 98-157/MEF/SG/DGTCP/DELF concerning the implementation methods of public contracts of the government and other tax exempted operations.

The details shall be fixed through the letters exchanged between both parties and clarified in the bid documents by DGESS during the implementation stage of the Project.

The Burkina Faso side assured that she will take the necessary measures and coordination including official approval of the Project by an ordinance by end april 2017 and allocation of the necessary budget which are preconditions of implementation of the Project. It was further agreed that the costs are indicative, i.e. at Outline Design level and that more accurate costs will be calculated at the Detailed Design stage.

Both sides also confirmed that the Annex 7 will be used as an attachment of G/A.

12. Monitoring during the implementation

The Project will be monitored by the Executing Agency and reported to JICA by using the form of Project Monitoring Report (PMR) attached as Annex 8. The timing of submission of the PMR is described in Annex 6.

13. Project completion

Both sides confirmed that the Project completes when all the facilities constructed and equipment procured by the grant are in operation. The completion of the Project will be reported to JICA promptly, but in any event not later than six months after completion of the Project.

14. Ex-Post Evaluation

JICA will conduct ex-post evaluation after three (3) years from the project completion, in principle, with respect to five evaluation criteria (Relevance, Effectiveness, Efficiency, Impact, Sustainability). The result of the evaluation will be publicized. The Burkina Faso side is required to provide necessary support for the data collection.

15. Items and measures to be considered for the smooth implementation of the Project

Both sides confirmed the items and measures to be considered for the smooth implementation of the Project as follows:

15-1. The Burkina Faso side confirmed that when problems such as delay of construction works or procurement of equipment by contractors/suppliers arises during the implementation of the Project, the DGESS will take necessary measures in accordance with technical opinion of the Consultant in a timely manner.

15-2. The Burkina Faso side agreed that, when the total amount of the Grant, including the contingency, could not cover the entire works or procurement of equipment on the implementation of the Project, the Burkina Faso side will reconsider the scope of works or procurement of equipment described in the Draft Report based on technical opinion of the Consultant and be in charge of the other scope by its own side.

15-3. The Burkina Faso side also agreed that, even when actual cost is less than the total amount of the Grant, the remaining amount will not be utilized to expand the scope.

16. Schedule of the Study

JICA will finalize the Preparatory Survey Report based on the confirmed items. The report will be sent to the Burkina Faso side around May 2017.

17. General Issues

17-1. Environmental Guidelines and Environmental Category

The Team explained that ‘JICA Guidelines for Environmental and Social Considerations (April 2010)’ (hereinafter referred to as “the Guidelines”) is applicable for the Project. The Project is categorized as C because the Project is likely to have minimal adverse impact on the environment under the Guidelines.

The Burkina Faso side confirmed to give due environmental and social considerations during implementation of the Project, and after completion of the Project, in accordance with the JICA Guidelines for Environmental and Social Considerations (April, 2010).

17-2. Disclosure of Information

Both sides confirmed that the Preparatory Survey Report from which project cost is excluded will be disclosed to the public after completion of the Preparatory Survey. The comprehensive report including the project cost will be disclosed to the public after all the contracts under the Project are concluded.

18. Other Relevant Issues

18-1. The Burkina Faso side shall be responsible for proper operation and maintenance of school facilities including its equipment constructed under the Project. The Burkina Faso side

committed to assign teachers and administrative persons to the school facilities. The provisional number of teachers and administrative staff is described in Annex 9

Annex 1 Project Site Location Map

Annex 2 Organization Chart

Annex 3 Japanese Grant (for Japanese consultant and local contractors)

Annex 4 Financial Flow of Japanese Grant (for Japanese consultant and local contractors)

Annex 5 Tentative Approval flow and required documents for payments to prime contractors/suppliers

Annex 6 Project Implementation Schedule

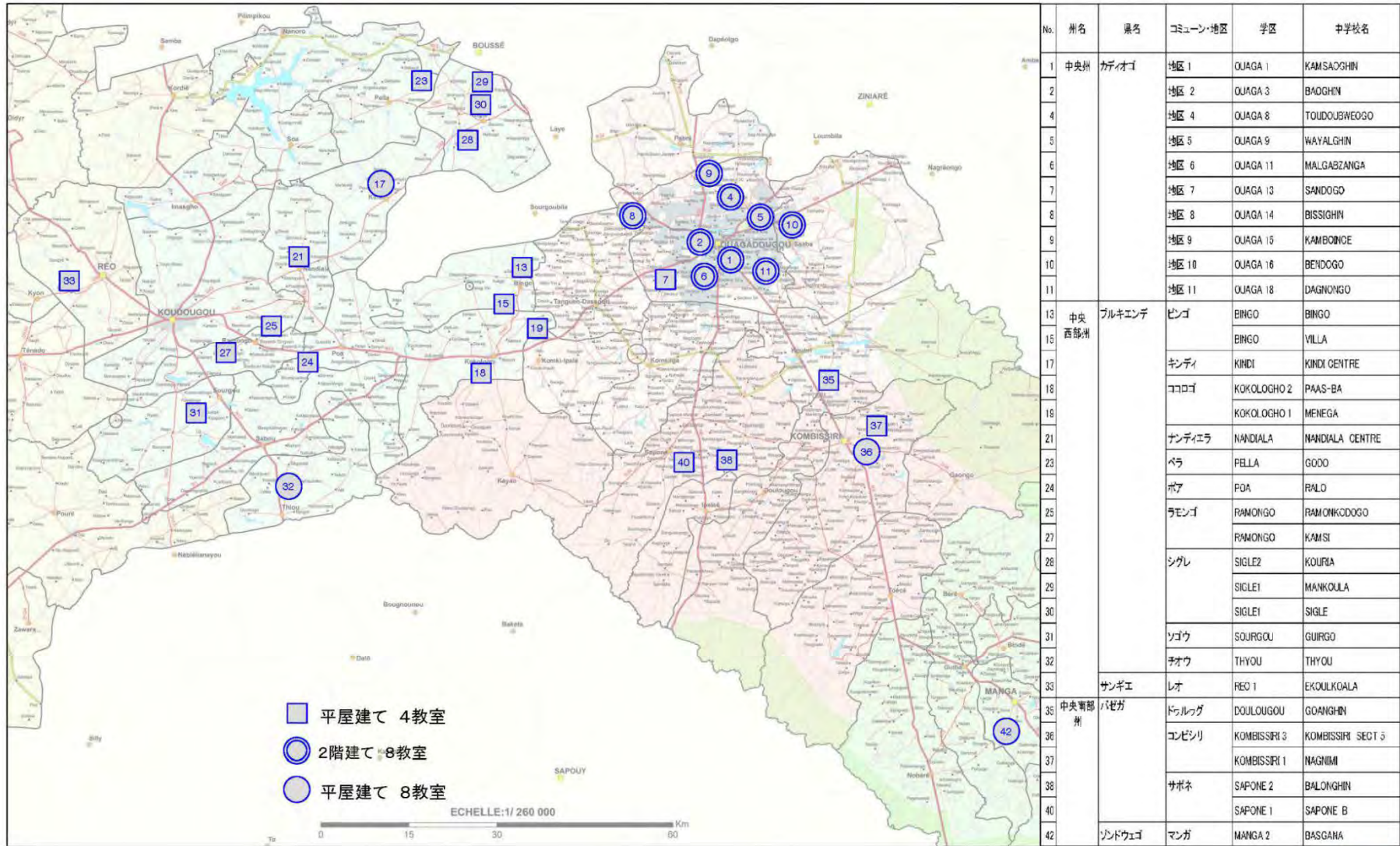
Annex 7 Major Undertakings to be taken by the Government of Burkina Faso

Annex 8 Project Monitoring Report (template)

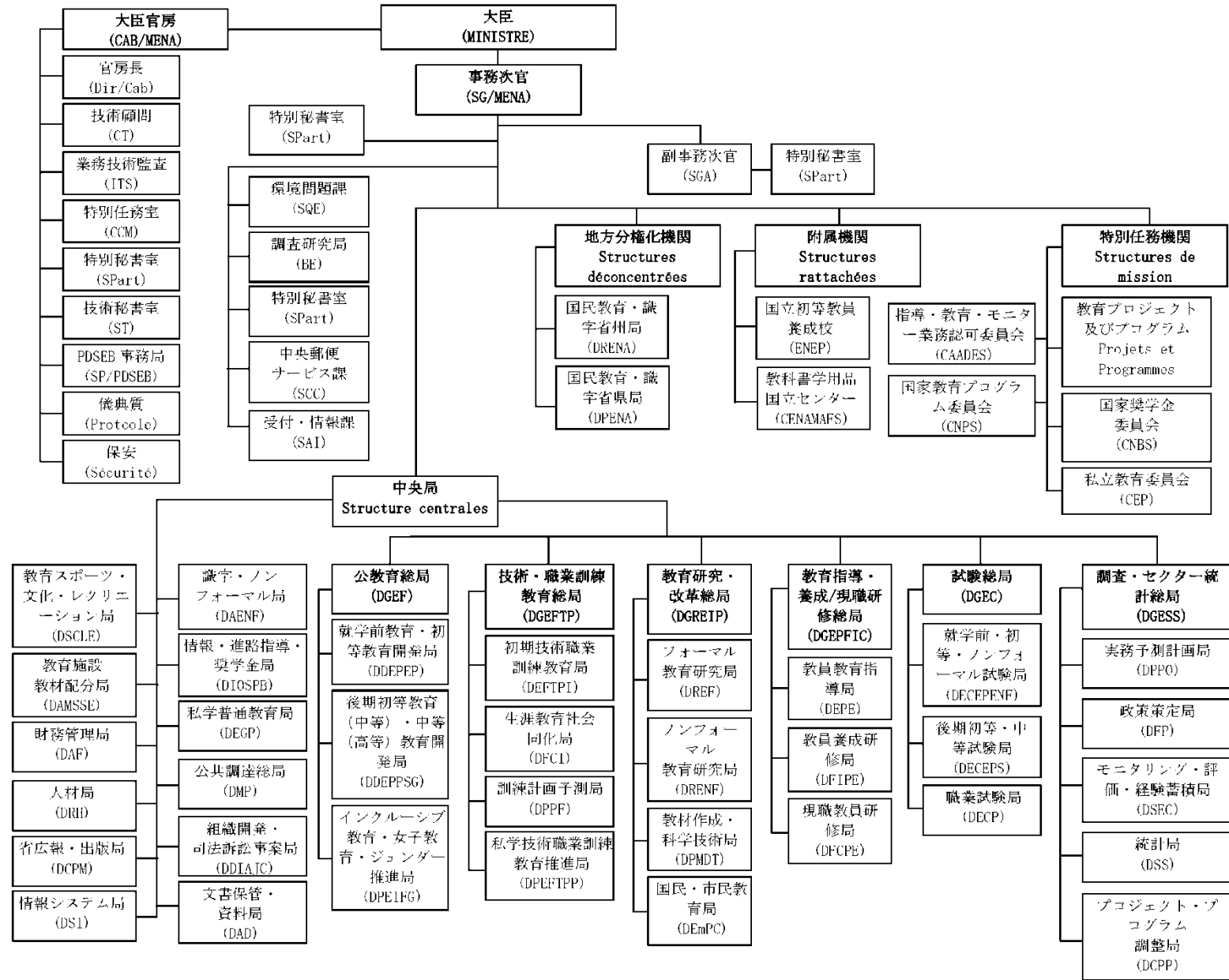
Annex 9 Provisional Number of teachers/staffs required

Annex 10 Undertakings for each site

サイト位置図



資料-175



JAPANESE GRANT

The Japanese Grant is non-reimbursable fund provided to a recipient country (hereinafter referred to as “the Recipient”) to purchase the products and/or services (engineering services and transportation of the products, etc.) for its economic and social development in accordance with the relevant laws and regulations of Japan. Followings are the basic features of the project grants operated by JICA (hereinafter referred to as “Project Grants”).

1. Procedures of Project Grants

Project Grants are conducted through following procedures (See “PROCEDURES OF JAPANESE GRANT” for details):

- (1) Preparation
 - The Preparatory Survey (hereinafter referred to as “the Survey”) conducted by JICA
- (2) Appraisal
 - Appraisal by the government of Japan (hereinafter referred to as “GOJ”) and JICA, and Approval by the Japanese Cabinet
- (3) Implementation
 - Exchange of Notes
 - The Notes exchanged between the GOJ and the government of the Recipient
 - Grant Agreement (hereinafter referred to as “the G/A”)
 - Agreement concluded between JICA and the Recipient
 - Banking Arrangement (hereinafter referred to as “the B/A”)
 - Opening of bank account by the Recipient in a bank in Japan (hereinafter referred to as "the Bank") to receive the grant
 - Construction works/procurement
 - Implementation of the project (hereinafter referred to as “the Project”) on the basis of the G/A
- (4) Ex-post Monitoring and Evaluation
 - Monitoring and evaluation at post-implementation stage

2. Preparatory Survey

(1) Contents of the Survey

The aim of the Survey is to provide basic documents necessary for the appraisal of the the Project made by the GOJ and JICA. The contents of the Survey are as follows:

- Confirmation of the background, objectives, and benefits of the Project and also institutional capacity of relevant agencies of the Recipient necessary for the implementation of the Project.
- Evaluation of the feasibility of the Project to be implemented under the Japanese Grant from a technical, financial, social and economic point of view.
- Confirmation of items agreed between both parties concerning the basic concept of the Project.
- Preparation of an outline design of the Project.
- Estimation of costs of the Project.
- Confirmation of Environmental and Social Considerations

The contents of the original request by the Recipient are not necessarily approved in their initial form. The Outline Design of the Project is confirmed based on the guidelines of the Japanese Grant.

JICA requests the Recipient to take measures necessary to achieve its self-reliance in the implementation of the Project. Such measures must be guaranteed even though they may fall outside of the jurisdiction of the executing

agency of the Project. Therefore, the contents of the Project are confirmed by all relevant organizations of the Recipient based on the Minutes of Discussions.

(2) Selection of Consultants

For smooth implementation of the Survey, JICA contracts with (a) consulting firm(s). JICA selects (a) firm(s) based on proposals submitted by interested firms.

(3) Result of the Survey

JICA reviews the report on the results of the Survey and recommends the GOJ to appraise the implementation of the Project after confirming the feasibility of the Project.

3. Basic Principles of Project Grants (contract with Japanese consultant and local contractors)

(1) Implementation Stage

1) The E/N and the G/A

After the Project is approved by the Cabinet of Japan, the Exchange of Notes (hereinafter referred to as “the E/N”) will be signed between the GOJ and the Government of the Recipient to make a pledge for assistance, which is followed by the conclusion of the G/A between JICA and the Recipient to define the necessary articles, in accordance with the E/N, to implement the Project, such as conditions of disbursement, responsibilities of the Recipient, and procurement conditions. The terms and conditions generally applicable to the Japanese Grant are stipulated in the “General Terms and Conditions for Japanese Grant (January 2016).”

2) Banking Arrangements (B/A) (See “Financial Flow of Grant” for details)

- a) The Recipient shall open an account or shall cause its designated authority to open an account under the name of the Recipient in the Bank, in principle. JICA will disburse the Japanese Grant in Japanese yen for the Recipient to cover the obligations incurred by the Recipient under the verified contracts.
- b) In case of Japanese consultant, the Japanese Grant will be disbursed when payment requests are submitted by the Bank to JICA under an Authorization to Pay (A/P) issued by the Recipient.
- c) In case of local contractors, the Japanese Grant will be disbursed when requests for disbursement are submitted by the Recipient to JICA.

3) Procurement Procedure

The products and/or services necessary for the implementation of the Project shall be procured in accordance with JICA's procurement guidelines as stipulated in the G/A.

4) Selection of Consultants

In order to maintain technical consistency, the consulting firm(s) which conducted the Survey will be recommended by JICA to the Recipient to continue to work on the Project's implementation after the E/N and G/A.

5) Eligible source country

In using the Japanese Grant disbursed by JICA for the purchase of products and/or services, the eligible source countries of such products and/or services shall be Japan and/or the Recipient. The Japanese Grant may be used for the purchase of the products and/or services of a third country as eligible, if necessary, taking into account the quality, competitiveness and economic rationality of products and/or services necessary for achieving the objective of the Project. However, the prime consulting firm, which enter into contracts with the Recipient, are limited to "Japanese nationals", while the prime constructing firms, which enter into contracts with the Recipient, could be nationals of the recipient country or other countries if deemed it necessary.

6) Contracts and Concurrence by JICA

The contracts which the Recipient concludes shall be concurred by JICA in order to be verified as eligible for using the Japanese Grant. The currency denominated in such contracts shall be stipulated in the G/A.

7) Monitoring

The Recipient is required to take their initiative to carefully monitor the progress of the Project in order to ensure its smooth implementation as part of their responsibility in the G/A, and to regularly report to JICA about its status by using the Project Monitoring Report (PMR).

8) Safety Measures

The Recipient must ensure that the safety is highly observed during the implementation of the Project.

9) Construction Quality Control Meeting

Construction Quality Control Meeting (hereinafter referred to as the “Meeting”) will be held for quality assurance and smooth implementation of the Works at each stage of the Works. The member of the Meeting will be composed by the Recipient (or executing agency), the Consultant, the Contractor and JICA. The functions of the Meeting are as followings:

- a) Sharing information on the objective, concept and conditions of design from the Contractor, before start of construction.
- b) Discussing the issues affecting the Works such as modification of the design, test, inspection, safety control and the Client’s obligation, during of construction.

(2) Ex-post Monitoring and Evaluation Stage

1) After the project completion, JICA will continue to keep in close contact with the Recipient in order to monitor that the outputs of the Project is used and maintained properly to attain its expected outcomes.

2) In principle, JICA will conduct ex-post evaluation of the Project after three years from the completion. It is required for the Recipient to furnish any necessary information as JICA may reasonably request.

(3) Others

1) Environmental and Social Considerations

The Recipient shall carefully consider environmental and social impacts by the Project and must comply with the environmental regulations of the Recipient and JICA Guidelines for Environmental and Social Considerations (April, 2010).

2) Major undertakings to be taken by the Government of the Recipient

For the smooth and proper implementation of the Project, the Recipient is required to undertake necessary measures including land acquisition, and bear an advising commission of the A/P and payment commissions paid to the Bank as agreed with the GOJ and/or JICA. The Government of the Recipient shall ensure that customs duties, internal taxes and other fiscal levies which may be imposed in the Recipient with respect to the purchase of the Products and/or the Services be exempted or be borne by its designated authority without using the Grant and its accrued interest, since the grant fund comes from the Japanese taxpayers.

3) Proper Use

The Recipient is required to maintain and use properly and effectively the products and/or services under the Project (including the facilities constructed and the equipment purchased), to assign staff necessary for this operation and maintenance and to bear all the expenses other than those covered by the Japanese Grant.

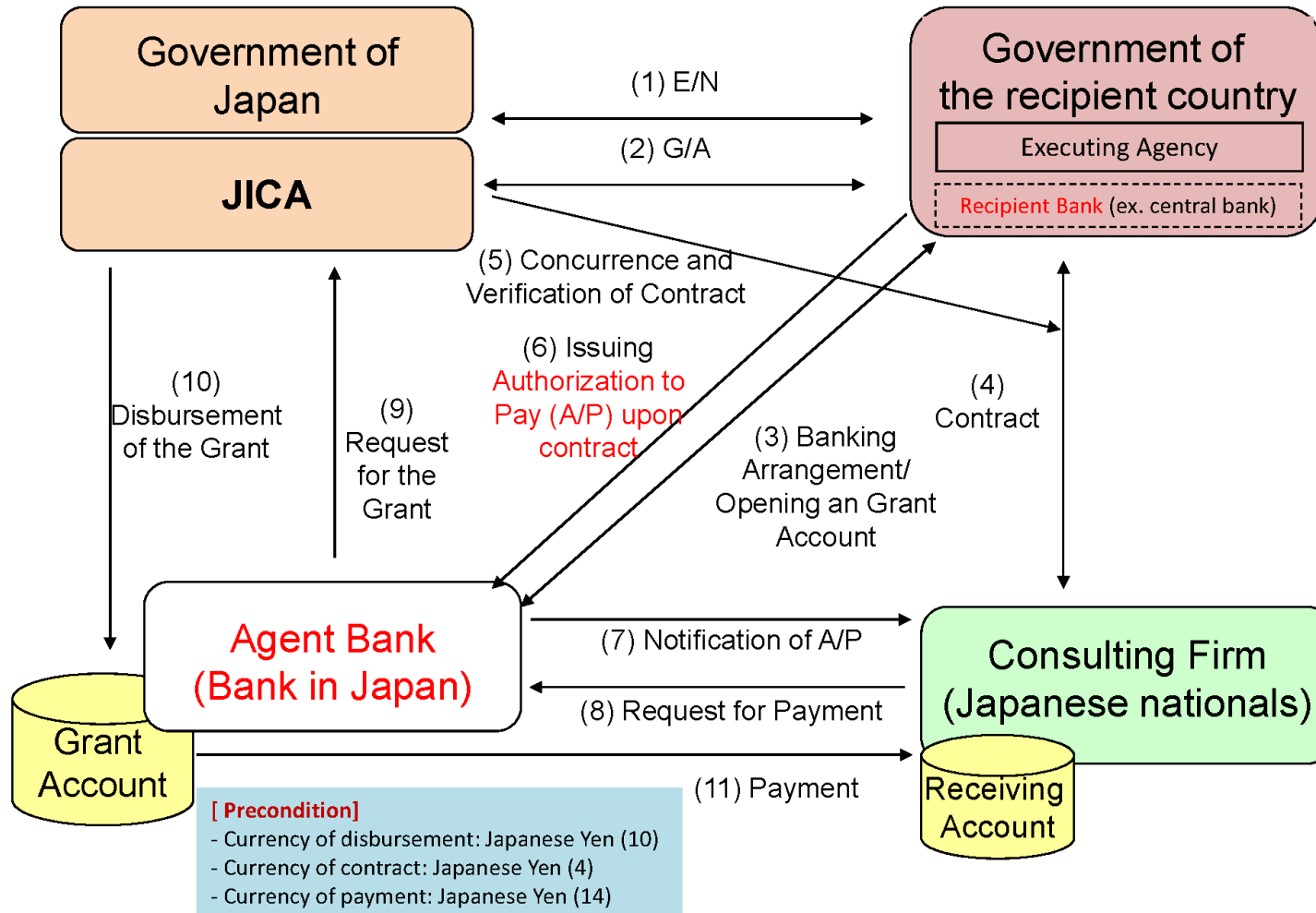
4) Export and Re-export

The products purchased under the Japanese Grant should not be exported or re-exported from the Recipient.

PROCEDURES OF JAPANESE GRANT

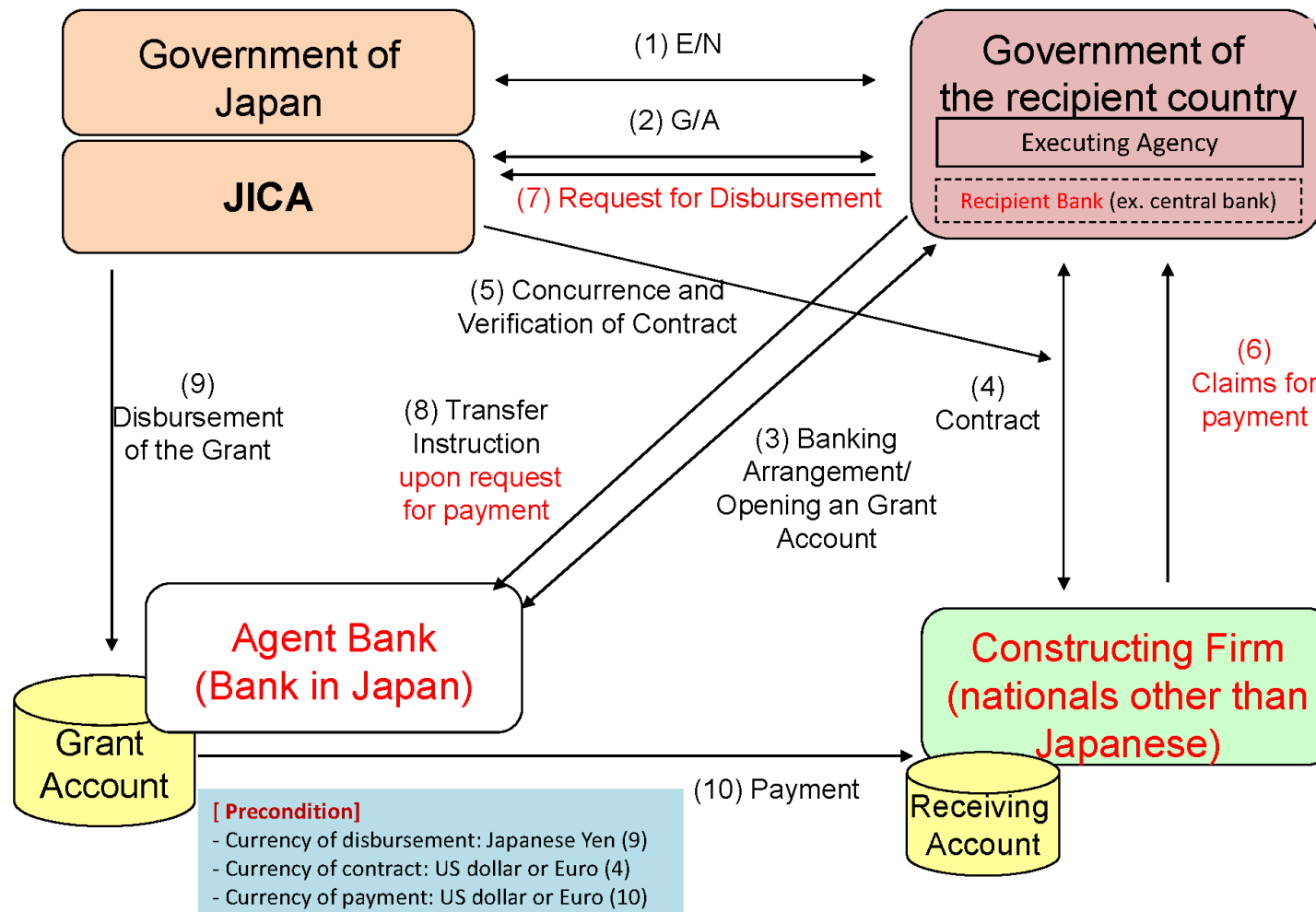
Stage	Procedures	Remarks	Recipient Government	Japanese Government	JICA	Consultants	Contractors	Agent Bank
Official Request	Request for grants through diplomatic channel	Request shall be submitted before appraisal stage.	x	x				
1. Preparation	(1) Preparatory Survey Preparation of outline design and cost estimate		x		x	x		
2. Appraisal	(2) Preparatory Survey Explanation of draft outline design, including cost estimate, undertakings, etc.		x		x	x		
	(3) Agreement on conditions for implementation	Conditions will be explained with the draft notes (E/N) and Grant Agreement (G/A) which will be signed before approval by Japanese government.	x	x (E/N)	x (G/A)			
	(4) Approval by the Japanese cabinet			x				
3. Implementation	(5) Exchange of Notes (E/N)		x	x				
	(6) Signing of Grant Agreement (G/A)		x		x			
	(7) Banking Arrangement (B/A)	Need to be informed to JICA	x					x
	(8) Contracting with consultant and issuance of Authorization to Pay (A/P)	Concurrence by JICA is required	x		x	x		x
	(9) Detail design (D/D)		x			x		
	(10) Preparation of bidding documents	Concurrence by JICA is required	x		x	x		
	(11) Bidding	Concurrence by JICA is required	x		x	x	x	
	(12) Contracting with contractor/supplier and issuance of A/P	Concurrence by JICA is required Request for disbursement shall be made by the Recipient, in case of local contractor.	x		x		x	x
	(13) Construction works/procurement	Concurrence by JICA is required for major modification of design and amendment of contracts.	x		x	x	x	
	(14) Completion certificate		x			x	x	
4. Ex-post monitoring & evaluation	(15) Ex-post monitoring	To be implemented generally after 1, 3, 10 years of completion, subject to change	x		x			
	(16) Ex-post evaluation	To be implemented basically after 3 years of completion	x		x			
notes:								
1. Project Monitoring Report and Report for Project Completion shall be submitted to JICA as agreed in the G/A.								
2. Concurrence by JICA is required for allocation of grant for remaining amount and/or contingencies as agreed in the G/A.								

Financial Flow of the Grant (in case of consultant)

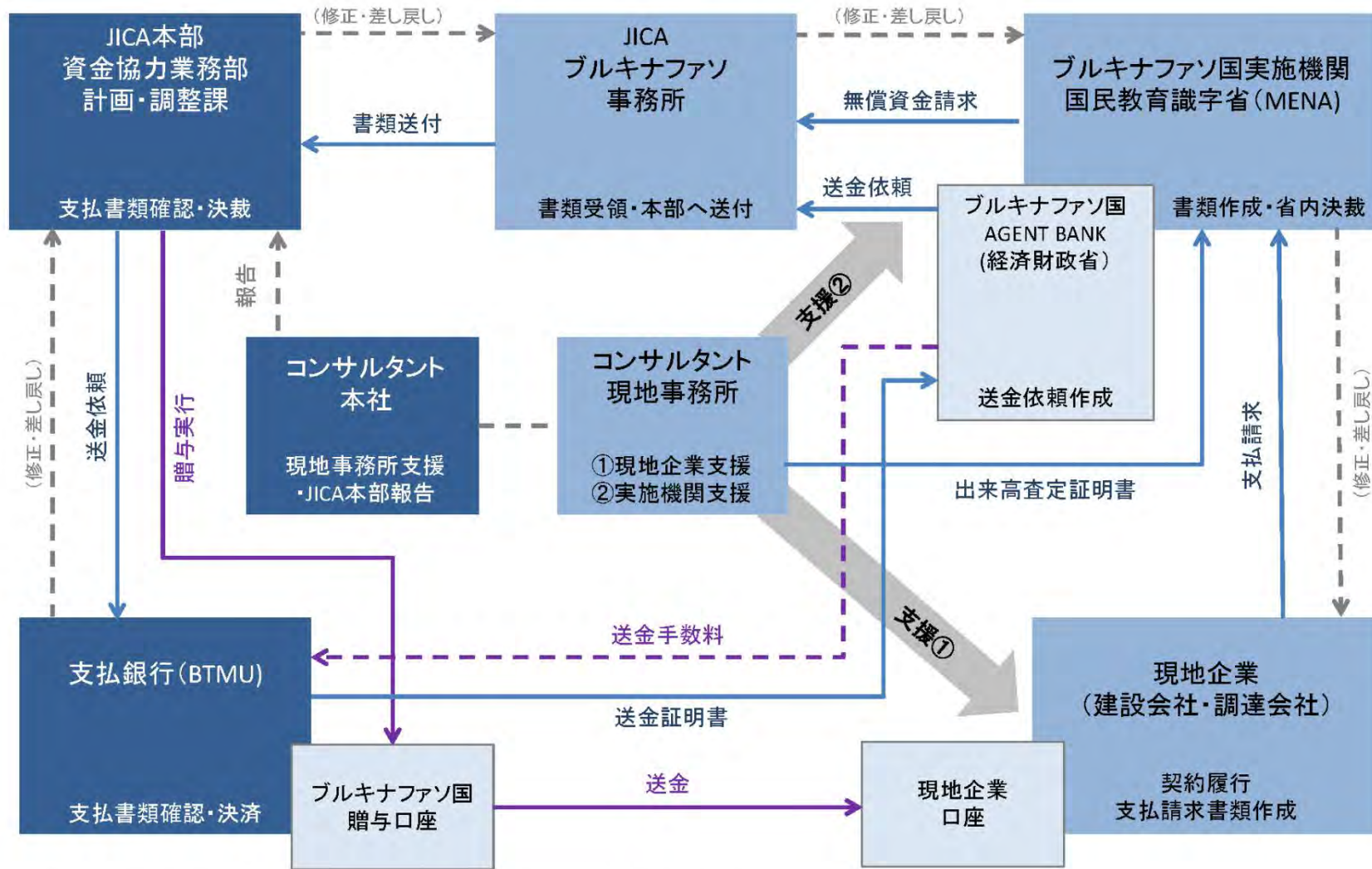


資料-181

Financial Flow of the Grant (in case of constructing firm)



現地企業支払請求、決裁、送金フロー



①現地企業支援: 契約履行査定、支払請求書類作成支援、書類事前確認、差し戻し書類修正支援
 ②実施機関支援: 出来高査定証明書発行、無償資金請求・送金依頼書類作成支援、書類事前確認、承認・署名取り付け支援、差し戻し書類修正支援

Major Undertakings to be taken by the Government of Burkina Faso

1. Specific obligations of the Government of Burkina Faso which will not be funded with the Grant

(1) The necessary measure to secure the counter budget for the Project

NO	Items	Deadline	In charge	Estimated Cost (Thousand Fcfa)	Ref .
1	To approve the Project by an ordinance officially	by the end of April 2017	MENA		
2	To secure the counter budget for the Project for 2017	by the end of April 2017	MENA	3,250	
3	To secure the counter budget for the Project for 2018	by June 2017	MENA	5,000	
4	To secure the counter budget for the Project for 2019	by June 2018	MENA	910,700	
5	To secure the counter budget for the Project and for the maintenance cost after 2020	by June 2019	MENA	889,500	

(2) Before the Tender

NO	Items	Deadline	In charge	Estimated Cost (Thousand Fcfa)	Ref.
1	To open bank account (B/A)	within 1 month after the signing of the G/A	MINEFID		
2	To issue A/P to a bank in Japan (the Agent Bank) for the payment to the consultant	within 1 month after the signing of the agreement	MINEFID		
3	To bear the following commissions to a bank of Japan for the banking services based upon the B/A				
	1) Advising commission of A/P	within 1 month after the signing of the agreement	MINEFID	1,000 To be confirmed	
	2) Payment commission for A/P	every payment	MINEFID	To be confirmed (他国の事例では支払額の0.1%程度)	
4	建設用地の確保および建設する権利の確保 (建設許可が必要なサイトにおいては認証された土地所有証および境界図面の取得)	コンサルタント契約後速やかに (2017年4月)	MENA		
5	環境影響評価に関する計画の承認取得 1. 環境省との協議、許認可の必要性の確定 2. 許認可が必要となった場合に必要書類作成費および申請費の負担	入札公示1ヵ月前まで (2017年9月)	MENA	To be determined	
6	建設許可取得 1. 許認可申請に必要な書類作成 (土地登記情報含む) 2. 申請料の負担および許可取得に必要な情報提供 (詳細はAnnex 10参照)	入札公示1ヵ月前まで (2017年9月)	MENA	2,250	Annex 10
7	To submit Project Monitoring Report (with the result of Detail Design) (first)	before preparation of bidding documents	MENA		

(B/A: Banking Arrangement, A/P: Authorization to pay)

(3) During the Project Implementation

NO	Items	Deadline	In charge	Estimated Cost (Thousand Fcfa)	Ref.
1	To bear the following commissions to a bank in Japan for the banking services based upon the B/A				
	1) Advising commission of A/P	within 1 month after the signing of the agreement	MINEFID	6,000 To be confirmed (他国の事例では支払額の0.1%程度)	
	2) Payment commission for A/P	every payment	MINEFID		
	3) Remittance charge for local contractors and suppliers	every payment	MINEFID		
3	To conduct necessary procedures such as "Request for disbursement" to JICA (upon contract with construction firms and/or procurement firms (suppliers)), "Application of remittance" to Bank (upon contract with construction firms and/or procurement firms (suppliers))	during the Project	MINEFID		
4	To ensure prompt customs clearance and to assist the Supplier(s) with internal transportation in recipient country	during the Project	MINEFID		
5	To accord Japanese nationals and/or physical persons of third countries whose services may be required in connection with the supply of the products and the services such facilities as may be necessary for their entry into the country of the Recipient and stay therein for the performance of their work	during the Project	Relevant authorities & MENA		
6	To ensure that customs duties, internal taxes and other fiscal levies which may be imposed in the country of the Burkina Faso with respect to the purchase of the products and/or the services be exempted	during the Project	MINEFID		
7	To bear all the expenses, other than those covered by the Grant, necessary for the implementation of the Project	during the Project	MENA		
8	To ensure smooth implementation of the bidding procedures and to bear necessary expenses relevant to the bidding procedures including, but not limited to, the following	every bidding lot			
	1) 入札図書承認	最終版受領から 2-3 週間以内 (2017 年 10 月)	MENA		
	2) Bid notices on major newspapers, governmental gazette and/or web site and reply to the questions		MENA	600	
	3) 入札評価の実施	開札後 2 ヶ月以内に第 1 交渉権者確定 (2018 年 3 月)			
	4) Bid result notices on major newspapers, governmental gazette and/or web site and クレーム処理、アワード発出		MENA	300	

9	契約図書承認・署名 1. 省内承認・大臣署名 2. 経済財務開発省承認・署名	開札後 120 日 以内（見積有効期限内） （2018年4月）	MENA& MINEFID		
10	To clear, level and reclaim the following sites 1) 新設建物工事に干渉する既存樹木の伐採・抜根 2) 新設工事と干渉する既存構造物撤去 （詳細はAnnex 10参照）	before construction （May 2018）	MENA	1,700	Annex 10
11	1) To submit Project Monitoring Report	every month	MENA		
	2) To submit Project Monitoring Report (final)	within one month after signing of Certificate of Completion for the works under the contract(s)	MENA		
12	To submit a report concerning completion of the Project	within six months after completion of the Project	MENA		
13	To provide facilities for distribution of electricity, water supply and drainage and other incidental facilities necessary for the implementation of the Project outside the site(s)				
	1) Electricity To apply to the electricity company and to bear the cost for the contract and the construction, including installation of transformer and electric meter, in order to distribute line to the site. （詳細はAnnex 10参照）	Application: 3 months before start of the construction	MENA	14,350	Annex 10
	2) Water Supply To apply to the water company and to bear the cost for the contract and the construction, including installation of water meter, in order to distribute to the site （詳細はAnnex 10参照）	Completion of connection: 3 months before completion of the construction	MENA	3,250	Annex 10
14	To take necessary measure for safety construction - 学校関係者、付近住民に建設現場への立ち入り禁止等の 安全指導。 - 建設業者への安全な工事車両通行スペースの提供。	during the construction	MENA		
15	To provide general furniture and equipment other than those to be borne by the Grant Aid	After completion of the construction	MENA	3,600 /year	
16	To allocate teachers and staffs required for school management	After completion of the construction	MENA	867,000 /year	
18	「ブ」国側分担事業の未実施もしくは遅延により発生する 追加的費用	プロジェクト 期間中	MENA	■	

(4) After the Project

NO	Items	Deadline	In charge	Estimated Cost (Thousand Fcfa)	Ref.
1	To maintain and use properly and effectively the facilities constructed and equipment provided under the Grant Aid 1) Allocation of maintenance cost 2) Operation and maintenance structure 3) Routine check/Periodic inspection	After completion of the construction	MENA	18,900 /year (Reserve fund for the maintenance)	
2					
3					
4					

注:表(1), (2), (3), (4)の金額は概算であり、関係機関への正式な見積依頼の上、確認されなければならない。

2. Other obligations of the Government of Burkina Faso funded with the Grant

日本側負担経費は、施工・調達業者契約認証まで非公開。

添付 8 の仮訳は「現地調査 I」の添付 9 に同じ

Provisional Number of teachers/staffs required

州	4 教室校			8 教室校			合計	
	校数	正規雇用 教員	管理職員	校数	正規雇用 教員	管理職員	教員数	管理職
中央州	1 校	6	5	9 校	90	54	96	59
中央西部州	14 校	84	70	2 校	20	12	104	82
中央南部州	4 校	24	20	2 校	20	12	44	32
合計	19 校	114	95	13 校	130	78	244	173

ブルキナ側負担工事

	サイト No	中学校名	建築許 可	解体／撤去		水接続	電気接続	
				樹木伐採	解体工事	給水網の有無	新規メーターの 設置	既存の接続の有 無
1	1	KAMSAOGHIN	○			○	○	Oui
	2	BAOGHIN	○			○	○	Oui
	4	TOUDOUBWEOGO	○		Logement délabré	○	○	Non
	5	WAYALGHIN	○	○		○	○	Oui
	6	MALGABZANGA	○	○		○	○	Non
	8	BISSIGHIN	○			○		
	9	KAMBOINCE	○			○	○	Oui
	10	BENDOGO	○		Latrines délabrées	○	○	Oui
	11	DAGNONGO	○			○	○	Non
	17	KINDI CENTRE					○	Non
	21	NANDIALA CENTRE		○			○	Non
	30	SIGLE					○	Non
32	THYOU					○	Non	
2	7	SANDOGO		○		○		
	13	BINGO					○	Non
	24	RALO					○	Non
	35	GOANGHIN		○				
	36	KOMBISSIRI SECT 5		○			○	Oui
	38	BALONGHIN		○				

**NOTES TECHNIQUES
ETUDE PREPARATOIRE (ETUDE SUR LE TERRAIN I) POUR
LE PROJET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES EDUCATIVES
EN APPUI AU POST-PRIMAIRE
PHASE II**

Suite à la signature du procès-verbal des discussions en date du 3 mai 2016, l'équipe de consultant (désignée ci-après par « l'Equipe ») de la mission d'étude préparatoire pour le Projet de construction d'infrastructures éducatives en appui au post-primaire Phase II (désignée ci-après par « le Projet ») a mené les concertations avec les autorités concernées de la partie burkinabè et les études sur le terrain dans les zones cibles jusqu'au 1^{er} juin 2016.

A l'issue des concertations et des études sur le terrain, les deux parties ont confirmé les points essentiels mentionnés en Appendice.

Fait à Ouagadougou, le 31 mai 2016



Hirotaka HIROOKA
Consultant en Chef
Mission d'étude préparatoire
Fukunaga Architects-Engineers



François SAWADOGO
Directeur Général des Etudes et des
Statistiques Sectorielles
Ministère de l'Education Nationale et de
l'Alphabétisation
Burkina Faso

Appendice

1. Sites de la requête (écoles candidates cibles du Projet (désignées ci-après par « les Sites »))

1-1 Modification des Sites

La partie burkinabè a demandé de remplacer les Sites des zones cibles de la requête comme suit. L'Equipe a effectué les visites de Sites après les remplacements.

N°	PROVINCE	CEB	Sites avant les remplacements	Sites après les remplacements	Raison
8	KADIOGO	OUAGADOUGOU 14	NONGUHIN PILOTE	BISSIGHIN_AB	Besoin plus pressant
9	KADIOGO	OUAGADOUGOU 15	MARCOUSSI	KAMBOINCE_A	L'école avant le remplacement est une nouvelle école qui fonctionne avec seulement 4 classes.
14	BOULKIEMDE	BINGO	SAPELO-KOULGUIN	KOULGORIN_A	Il y a eu 2 villages
18	BOULKIEMDE	KOKOLOGHO 2	GOULOURE_A	PAAS-BA	Besoin plus pressant
22	BOULKIEMDE	NANORO 1	ZAMSIN	ST. JEAN BAPTISTE	Double emploi avec une ONG (Respublica)
26	BOULKIEMDE	RAMONGO	RANA	POEDOGO	Double emploi avec une ONG (Asao) ; Travaux en cours.
27	BOULKIEMDE	RAMONGO	TANGUEN	KAMSI_A	Besoin plus pressant
28	BOULKIEMDE	SIGLE 2	LALLE	KOURIA_A	Le site est retenu par un autre projet pour la construction du CEG.
32	BOULKIEMDE	THYOU	THYOU	YARGO	Le site est remplacé par un autre situé à proximité et où la construction du CEG est prévue.
33	SANGUIE	REO I	REO_A	EKOULKOALA	La construction est prévue par le gouvernement régional.

Note : Les corrections d'orthographe et modifications mineures de nom ont été apportées à certains noms de site de la liste jointe au procès-verbal des discussions.

1-2 Liste des Sites

La liste des 43 Sites ayant fait l'objet des visites par l'Equipe et la carte de localisation des Sites sont tels qu'elles sont présentées respectivement en Annexe 1 et Annexe 2. Les Sites cibles du Projet seront sélectionnés parmi les Sites figurant sur cette liste.

1-3 Titre de propriété du terrain,

La partie burkinabè a expliqué à l'Equipe l'état d'avancement de la préparation des titres de propriété, de jouissance du terrain, des attestations d'attribution du terrain à l'usage d'établissement scolaire pour les sites prévus à Annexe 1. La partie burkinabè s'est engagée, au cas où elle ne pourrait pas en obtenir avant fin juin 2016, à expliquer à l'Equipe les raisons pour lesquelles les documents ne peuvent pas être obtenus.

1-4 Critères de priorisation des Sites

Les deux parties ont convenu de modifier, sur la base des résultats de visites de sites, les critères de sélection et ceux de priorisation des Sites cibles du Projet tels qu'ils sont présentés en Annexe 3. L'Equipe a expliqué que les sites cibles du Projet seront sélectionnés à travers l'analyse au Japon sur la base des critères de sélection convenus, et la partie burkinabè y a consenti.

1-5 Construction de CEG par la partie burkinabè

La partie burkinabè s'est engagée que les Sites ne feront pas l'objet de la construction de CEG par le gouvernement burkinabè ni par d'autres donateurs. L'Equipe a expliqué que si l'un quelconque de Sites est retenu par d'autre projet, un tel site pourrait être exclu du Projet et la partie burkinabè l'a accepté. La partie burkinabè notifiera la liste définitive des sites à chaque Direction Provinciale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (DPENA) et chaque commune et s'est engagée à transmettre une copie de ces notifications à la partie japonaise.

2. Composantes du Projet

L'Equipe a expliqué que les composantes du Projet décrites dans les présentes notes techniques sont susceptibles de modifications si le résultat d'examen par la JICA l'exige, et la partie burkinabè y a consenti.

2-1 Prise en considération des valeurs ajoutées

Les deux parties ont convenu de la nécessité des points suivants en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement dans le cadre du Projet :

- ✧ Examiner l'amélioration de l'environnement dans les salles de classe ;
- ✧ Les rampes d'accès seront aménagées et les infrastructures seront dimensionnées de manière qu'elles soient accessibles aux personnes sur chaises roulantes en considération des handicapés ;
- ✧ Les blocs de latrines seront conçus en tenant compte de l'utilisation par les filles ;
- ✧ Les infrastructures à construire par le Projet seront conçues de manière qu'elles puissent être utilisées à diverses fins telles que salle de cours d'alphabétisation, salle de réunion des populations ou lieu d'évacuation en cas d'inondation.

2-2 Calcul du nombre de salles de classe à construire sur les sites cibles du Projet

Les deux parties ont convenu que le nombre de salles de classe à construire pour chacun des Sites du Projet sera de 4 (1 salle de classe/par niveau d'études) ou 8 (2 salles de classe/par niveau d'études) du point de vue de la normalisation.

La partie burkinabè a exprimé son souhait que les blocs pédagogiques des sites cibles du Projet se trouvant dans la commune d'Ouagadougou soient en R+1 (CEG de 8 salles de classe) en prévision d'accroissement futur d'effectifs d'élèves, et l'Equipe a accepté d'examiner la question à travers une analyse suivante au Japon.

Le nombre de salles de classe à construire sur chacun des sites cibles du Projet sera déterminé sur la base du nombre des effectifs d'élèves du CEG transféré qui fonctionne actuellement dans les locaux d'emprunt et des nombres des effectifs existants des écoles primaires desservies du Site, ainsi que du nombre estimatif des effectifs scolarisés dans le Site concerné en année cible. Les conditions d'estimation du nombre des effectifs scolarisés sont les suivantes :

- ✧ Année cible est de 2021/2022 ;
- ✧ Le taux de promotion des écoles primaires, le taux de réussite à l'examen du Certificat d'études primaires et le taux d'admission au collège de l'annuaire statistique de l'éducation de 2013/2014 seront pris en compte ;
- ✧ Le nombre normatif des effectifs d'élèves par salles de classe sera de 48 élèves.

2-3 Locaux administratifs

Les deux parties ont confirmé la nécessité des locaux administratifs comme suit. Les locaux de la priorité 1 sont ceux indispensables pour le fonctionnement du CEG. Pour la salle des professeurs classée en priorité 2, son besoin étant reconnu pour assurer le fonctionnement du CEG, son espace et ses fonctions seront mis en place. L'aménagement du « magasin pour manuels scolaires et documents » qui est un local dont la plupart des CEG existants disposent sera examiné dans le bloc administratif. Les deux parties ont convenu d'exclure « la bibliothèque » que la partie burkinabè a demandée dans sa requête, du fait que « le magasin pour manuels scolaires et documents » sera aménagé à sa place.

Priorité 1 : Bureau de directeur, bureau de secrétaire, bureau d'intendant, bureau d'éducateur(s)

Priorité 2 : Salle des professeurs, magasin pour manuels scolaires et documents

La bibliothèque ne sera pas aménagée et au lieu de celle-ci, un magasin pour manuels scolaires et documents sera aménagé.

2-4 Salles de classe (Priorité 1)

Les deux parties ont convenu que les salles de classe et les mobiliers des CEG devront être améliorés et que les améliorations proposées du plan d'espace tiendront compte de la capacité d'accueil et de la constitution physique des élèves de collège.

2-5 Blocs de latrines (Priorité 1)

Les deux parties ont confirmé la nécessité de blocs de latrines et ont convenu, quant au nombre de cabines des CEG de 4 salles de classe et de ceux de 8 salles de classe, de se conformer aux normes de construction scolaire.

- ✧ Bloc de latrines pour enseignants (1 cabine pour hommes et 1 autre pour femmes), 1 cabine pour les personnes en chaise roulante) ;
- ✧ Bloc de latrines pour garçons (3 cabines/CEG de 4 salles de classe, 6 cabine/CEG de 8 salles de classe) ;
- ✧ Bloc de latrines pour filles (3 cabines/CEG de 4 salles de classe, 6 cabine/CEG de 8 salles de classe).

2-6 Salle polyvalente et laboratoire (Priorité 2)

Les deux parties ont confirmé les curricula des matières scientifiques enseignées dans les CEG et la partie burkinabè a expliqué la vision future qui consiste à promouvoir la fourniture du matériel de

sciences dans chacun des CEG. D'après les curricula des CEG, les sciences de la vie et de la terre (SVT) sont enseignées dans les classes du 6^{ème} (1^{ère} année du post-primaire) à la classe du 3^{ème} (4^{ème} année du post-primaire) et les sciences physiques et chimiques (PC) dans les classes du 4^{ème} et 3^{ème} (3^{ème} année et 4^{ème} année). En effet, l'Equipe a pu constater que certains lycées (établissement intégré d'enseignement post-primaire et secondaire) sont pourvus des salles de SVT et de PC, mais, rares sont les CEG qui en sont pourvus. A travers les études, l'Equipe n'a pas pu identifier le besoin en laboratoire équipé des tables d'expérimentation avec les installations d'alimentation en eau et en gaz. Néanmoins, le besoin en salle de sciences/polyvalente a été identifié, en outre de salles de classe ordinaires, les deux parties ont donc convenu d'examiner la pertinence d'aménagement d'une salle polyvalente pourvue d'un magasin.

2-7 Logement du personnel

Les deux parties ont convenu que le logement du personnel ne sera pas construit dans le cadre du Projet d'autant plus qu'il a été constaté à travers les études que les logements du personnel des écoles primaires existantes des Sites du Projet ne sont pas utilisés, et que les logements peuvent être loués dans les environs des écoles.

2-8 Cuisine

L'Equipe a expliqué les cas où les repas peuvent être préparés au moyen de foyers extérieurs à ciel ouvert, sans avoir un bâtiment couvert, bien que parmi les Sites en milieu rural, le besoin en cuisine a été confirmé dans certaine mesure sur les Sites qui se trouvent en dehors de centre-ville, car les repas y sont servis.

Dans la perspective de la mise en œuvre de nouveaux horaires scolaires liés à la journée continue, il est important que les établissements disposent d'un lieu de préparation de repas pour assurer une fréquentation régulière. Les deux parties ont convenu de poursuivre la réflexion pour trouver un meilleur format.

2-9 Clôture

Les deux parties ont convenu qu'il serait possible que la clôture ne soit pas construite par le Projet, en raison des coûts élevés et pour prioriser la construction des salles de classe.

2-10 Equipements

Les deux parties ont convenu de modifier l'ordre de priorité des mobiliers tel qu'il est présenté en Annexe 4, car « le magasin de manuels scolaires et documents » sera examiné comme il en est mentionné à l'article 2.3.

2-11 Composante soft

La requête ne fait aucune mention de la composante soft. Néanmoins, l'Equipe a communiqué à la partie burkinabè le besoin identifié sur la base des résultats d'études et d'examens de la situation de maintenance des Sites et du besoin social notamment en matière de genre. La partie burkinabè a reconnu le besoin et les deux parties ont convenu que le besoin et la pertinence en seront vérifiés au stade de l'analyse au Japon sur la base des résultats desdites études.

3. Fonctionnement des CEG

La partie burkinabè a expliqué à l'Equipe le nombre de personnels administratifs et enseignants additionnels qui seront nécessaires dans les CEG, et s'est engagée à assurer leur affectation.

	Personnel administratif (Directeur, Intendant, Educateur (2 éducateurs pour le CEG de 8 salles de classe), Reprographe, Gardien)	Enseignants
4 SdC	5 personnes au minimum	3 personnes + enseignants vacataires au minimum
8 SdC	6 personnes au minimum	6 personnes + enseignants vacataires au minimum

4. Travaux à la charge de la partie burkinabè

L'Equipe a expliqué les coûts estimatifs des travaux préparatoires devant être assurés dans chacun des sites cibles du Projet avant août 2017 à la charge de la partie burkinabè tels qu'ils sont présentés en Annexe 5. La partie burkinabè s'est engagée, pour ces travaux à sa charge, à entamer les procédures nécessaires à la dotation budgétaire en temps voulu au cas où elles devraient être assurées en 2016.

En outre, l'Equipe a expliqué que les travaux à la charge de la partie burkinabè qui seront nécessaires après 2018 seront expliqués par l'équipe d'étude préparatoire (étude sur le terrain II) qui sera envoyée vers le mois de novembre 2016.

5. Autorisations et permis

5-1 Permis de construire

La partie burkinabè a expliqué que le permis de construire est exigé conformément à la Loi No. 017-2006/AN du 18 mai 2006 portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso.

L'Equipe a demandé à la partie burkinabè de confirmer que les mêmes conditions que celles du Projet Phase I¹ sont applicables au Projet Phase II. La partie burkinabè s'est engagée à donner la réponse avant fin juillet 2016.

La partie burkinabè, à travers les mairies, s'est engagée à fournir les permis et autorisations de construire à sa charge, et que les documents de permis ainsi obtenus seront remis à la partie japonaise avant la date de publication de l'avis d'appel d'offres.

5-2 Etude d'Impact Environnemental (EIE)

Faisant suite à la modification du décret portant l'étude d'impact environnemental en octobre 2015, les deux parties se sont concertées de la nécessité de l'EIE. La nécessité de l'EIE devra être étudiée au préalable par le ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques (MERH) conformément audit décret, au regard du degré de l'impact négatif socio-environnemental que la mise en œuvre du Projet pourrait avoir tel que réinstallation de population. La partie burkinabè (MENA et MERH/Bureau National des Evaluation Environnementale (BUNEE)) a informé l'Equipe qu'elle jugera la nécessité de l'EIE y compris l'étude préalable par le MERH sur la base

¹ Le permis de construire était exigé uniquement pour les bâtiments en R+1, mais il était exempté pour les bâtiments en RdC.

du rapport final de la présente étude préparatoire. Les deux parties ont convenu qu'au cas où le MERH jugerait que l'étude préalable et l'EIE sont nécessaires, toutes les démarches les concernant seront assurées et tous les coûts qui en découlent seront pris en charge par la partie burkinabè. De plus, cette dernière s'est engagée à mettre en œuvre l'EIE suivant un calendrier qui n'affecte pas celui des soumissions et des travaux de la partie japonaise.

6. Soumissions et contrats des travaux de construction

Les deux parties ont confirmé les procédures à suivre et les autorités compétentes jusqu'à la soumission et à la conclusion de contrats telles que présentées en Annexe 6. Les deux parties ont convenu que ces procédures seront examinées par la JICA sur la base du résultat de confirmation, et feront l'objet de consultations avec la partie burkinabè si besoin est.

6-1 Soumissions

Concernant les soumissions, les deux parties ont convenu de ce qui suit :

- ✧ Il est possible d'utiliser le modèle du dossier d'appel d'offres (DAO) désigné par la JICA. Le DAO fera l'objet d'examen par DMP/MENA.
- ✧ Les conditions de soumission, la qualification de soumissionnaires, les critères d'évaluation d'offres et la taille de lots pourront être définis par la partie japonaise de son propre chef.
- ✧ Le consultant peut faire participer son membre aux deux commissions, la réunion de commission d'attribution du marché et la réunion de commission technique, étant entendu que les participants de ces réunions ne doivent pas être la même personne.

6-2 Contrats

Concernant les contrats, les deux parties ont convenu de ce qui suit :

- ✧ Il est possible d'utiliser le modèle du contrat désigné par la JICA. Il fera l'objet d'un examen par la DMP/MENA.
- ✧ Les conditions de contrat telles que celles relatives à la résiliation peuvent être définies par la partie japonaise de son propre chef.

LISTE DES CEG DE LA REQUETE

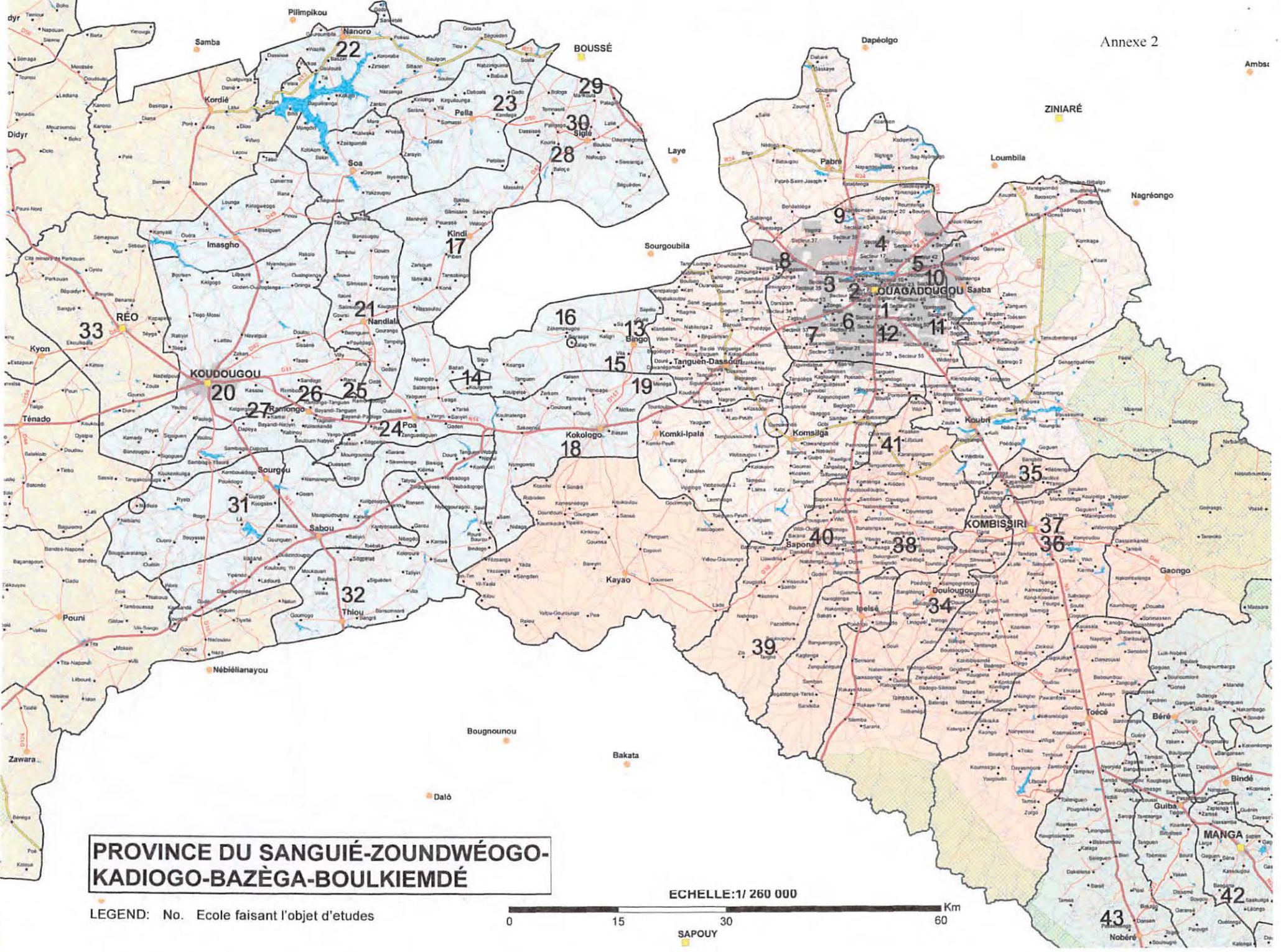
N°	REGION	PROVINCE	COMMUNE/ ARRONDISSEMENT	CEB	CEG TRANSFERE	SITE/ NOM DE CEG	NOM D'ECOLE PRIMAIRE	SITUATION DE SITE	OBTENTION DE PV/DE PALABRE
1	CENTRE	KADIOGO	ARRONDISSEMENT 1	OUAGADOUGOU 1		KAMSAOGHIN	KAMSAOGHIN ABC	#1	○
2		KADIOGO	ARRONDISSEMENT 2	OUAGADOUGOU 3	○	BAOGHIN	BAOGHIN_B	#1	
3		KADIOGO	ARRONDISSEMENT 3	OUAGADOUGOU 6	○	KOLOGH KOOM	KOLOGH KOOM_A	#1	
4		KADIOGO	ARRONDISSEMENT 4	OUAGADOUGOU 8		TOUDOUBWEOG O	TOUDOUBWEOG O_AB	#1	○
5		KADIOGO	ARRONDISSEMENT 5	OUAGADOUGOU 9		WAYALGHIN	WAYALGHIN_CF	#1	
6		KADIOGO	ARRONDISSEMENT 6	OUAGADOUGOU 11		MALGABZANGA	MALGABZANGA AB	#1	
7		KADIOGO	ARRONDISSEMENT 7	OUAGADOUGOU 13	○	SANDOGO	SANDOGO_B	#1/#3	
8		KADIOGO	ARRONDISSEMENT 8	OUAGADOUGOU 14		BISSIGHIN	BISSIGHIN_AB	#1/#3	
9		KADIOGO	ARRONDISSEMENT 9	OUAGADOUGOU 15		KAMBOINCE	KAMBOINCE_A	#1	○
10		KADIOGO	ARRONDISSEMENT 10	OUAGADOUGOU 16		BENDOGO	BENDOGO_AB	#1	○
11		KADIOGO	ARRONDISSEMENT 11	OUAGADOUGOU 18	○	DAGNONGO	DAGNONGO_A	#1	
12		KADIOGO	ARRONDISSEMENT 12	OUAGADOUGOU 19		NAZEMSE	NAZEMSE_AB	#1	
13	CENTRE OUEST	BOULKIEMDE	BINGO	BINGO	○	BINGO	BINGO_A	#2	○
14		BOULKIEMDE	BINGO	BINGO		KOULGORIN	KOULGORIN_A	#1	○
15		BOULKIEMDE	BINGO	BINGO	○	VILLA	VILLA	#2	○
16		BOULKIEMDE	BINGO	BINGO	○	ZEKEMZOGO	ZEKEMZOGO	#2	○
17		BOULKIEMDE	KINDI	KINDI	○	KINDI CENTRE	KINDI CENTRE_A	#1	
18		BOULKIEMDE	KOKOLOGHO	KOKOLOGHO 2	○	PAAS-BA	PAAS-BA	#1	○
19		BOULKIEMDE	KOKOLOGHO	KOKOLOGHO 1	○	MENEGA	MENEGA	#1	
20		BOULKIEMDE	KOUDOUYOU	KOUDOUYOU 4	○	SECTEUR 6	SECTEUR 6	#1/#3	
21		BOULKIEMDE	NANDIALA	NANDIALA	○	NANDIALA CENTRE	NANDIALA_AC	#1	
22		BOULKIEMDE	NANORO	NANORO 1		St. JEAN BAPTISTE	St. JEAN BAPTISTE	#1	○
23		BOULKIEMDE	PELLA	PELLA	○	GODO	GODO	#1	○
24		BOULKIEMDE	POA	POA	○	RALO	RALO_A	#1	○
25		BOULKIEMDE	RAMONGO	RAMONGO	○	RAMONKODOG O	RAMONKODOGO	#2	○
26		BOULKIEMDE	RAMONGO	RAMONGO	○	POEDOGO	POEDOGO	#1	○
27		BOULKIEMDE	RAMONGO	RAMONGO	○	KAMSI	KAMSI_A	#2	○
28		BOULKIEMDE	SIGLE	SIGLE 2	○	KOURIA	KOURIA_AB	#1	○
29		BOULKIEMDE	SIGLE	SIGLE 1	○	MANKOULA	MANKOULA_A	#2	○
30		BOULKIEMDE	SIGLE	SIGLE 1	○	SIGLE	SIGLE	#1	
31		BOULKIEMDE	SOURGOU	SOURGOU	○	GUIRGO	GUIRGO	#2	○
32		BOULKIEMDE	THYOU	THYOU	○	THYOU	YARGO	#2	○
33		SANGUIE	REO	REO 1	○	EKOULKOALA	EKOULKOALA	#2	○
34	CENTRE SUD	BAZEGA	DOULOYOU	DOULOYOU	○	DOULOYOU	DOULOYOU CENTRE	#2	○
35		BAZEGA	DOULOYOU	DOULOYOU	○	GOANGHIN	GOANGHIN	#1	
36		BAZEGA	KOMBISSIRI	KOMBISSIRI 3	○	KOMBISSIRI SECT 5	KOMBISSIRI_A	#1	
37		BAZEGA	KOMBISSIRI	KOMBISSIRI 1	○	NAGNIMI	KOMBISSIRI_D	#1/#3	
38		BAZEGA	SAPONE	SAPONE 2		BALONGHIN	BALONGHIN	#1	
39		BAZEGA	SAPONE	SAPONE 1	○	TARGHO	TARGHO	#1	
40		BAZEGA	SAPONE	SAPONE 1	○	SAPONE_B	SAPONE CENTRE_B	#1	○
41		BAZEGA	SAPONE	SAPONE 2	○	OUARMINI	OUARMINI	#1	
42		ZOUNDWEOGO	MANGA	MANGA 2	○	BASGANA	BASGANA_A	#1	○
43		ZOUNDWEOGO	NOBERE	NOBERE	○	SAMBGHIN	SAMBGHIN	#1	

Légende de la situation du site :

#1 : Nouveau CEG construit sur le site d'école primaire ayant fait l'objet d'étude ;

#2 : CEG construit sur un site attenant ou à proximité du site d'école primaire ayant fait l'objet d'étude ;

#3 : Site pour lequel le personnel d'école a expliqué les occupations anarchiques de voisins sur le terrain d'école. La situation sera vérifiée dans le cadre du levé topographique prévu ultérieurement.



PROVINCE DU SANGUIÉ-ZOUNDWÉOGO-KADIOGO-BAZÈGA-BOULKIEMDÉ

LEGEND: No. Ecole faisant l'objet d'études



AA

資料-202

AA

Critères de sélection des sites pour le Projet

Critères nécessaires pour la sélection des sites

- Site pour lequel le procès-verbal de palabre ou l'autorisation de construire peut être confirmé par écrit ;
- Site pour lequel aucun projet de construction/amélioration par d'autre donateur ou le Gouvernement burkinabè n'existe ;
- Site ne présentant pas de danger particulier tel que celui dû à une catastrophe naturelle ou de problème de sécurité ;
- Site où aucun obstacle qui entrave les travaux de construction ou la supervision des travaux n'existe sur le plan de l'accès au site, de l'espace pour les travaux, du paysage, de la sécurité, etc.
- Site pour lequel ni l'étude de la considération socio-environnementale ni le déguerpissement d'habitants n'est nécessaire ;
- Site où le besoin en scolarisation du post-primaire est suffisant ;
- Site où il existe une école primaire ; tous les établissements d'enseignement post-primaire sont construits sur l'enceinte ou sur un site à proximité des écoles primaires conformément à la politique du MENA.

Critères de priorisation de sites

- Ordre de priorité des sites du MENA ;
- Besoin en scolarisation de l'enseignement primaire et de l'enseignement post-primaire ;
- Nombre d'établissements d'enseignement primaire et de ceux d'enseignement post-primaire existant dans un rayon de 5 km du site ;
- Tendance de la croissance démographique aux environs du site ;
- Demande en scolarisation ;
- Nombre d'effectifs d'élèves du CEG transféré (1) mis en place pour l'école primaire candidat ;

¹ CEG transféré : Il s'agit d'un CEG créé, mais qui, faute de ses propres salles de classe, fonctionne dans les salles de classe d'emprunte.

- Gestion de la supervision de la construction par le consultant.

Critères de dépriorisation de sites

- La commune dans laquelle se trouvent les sites cibles du Projet de Construction d'Établissements d'Enseignement Post-Primaire Phase I est moins prioritaire, à moins que la demande en scolarisation ne soit extrêmement élevée par rapport à d'autres sites candidats :
- L'école primaire sur le site candidat a un nombre insuffisant de salles de classe (inférieur à 6 salles de classe) :
- La superficie du site est inférieure à celle requise stipulée dans la NORME STANDARD pour la construction d'un nouveau CEG ;
- Le site où de bâtiments sont construits sans autorisation de l'école.

Ordre de priorité des mobiliers modifié

Composantes demandées		Priorité
Mobiliers	Tables-bancs pour élèves	Première priorité
	Chaises et bureaux pour le personnel enseignant et le personnel administratif	
	Armoires	
	Chaise et bureau pour le bureau de directeur	
	Fauteuil bureau pour les locaux administratifs	Deuxième priorité
	Chaises pour visiteurs	
	<u>Etagères (pour les manuels scolaires, matériel didactique et documents)</u>	
	Mobiliers des logements du directeur et de l'enseignant	Exclus

Coûts à la charge de la partie burkinabè

Poste	Montant (FCFA)	Remarque
Démolition d'ouvrages existants	2.200.000	6 ouvrages, 5 sites (prévision)
Abattage d'arbres	1.200.000	Environ 50 arbres, 7 sites (prévision)
Branchements réseaux d'alimentation en eau et électrique	6.000.000	Electricité x 11, eau x 9 (prévision)
Commissions bancaires	6.000.000	
Demande de permis de construire	4.200.000	Si nécessaire
Etude d'impact environnemental	Inconnu	Au cas où l'étude d'impact environnemental serait nécessaire, la partie burkinabè calculera le coût en tenant compte de la situation des sites.

Note : Les montants indiqués ci-dessus sont les montants approximatifs calculés peu après les visites de sites, et donc susceptibles de modification à l'issue de l'analyse au Japon, en raison de la fluctuation de taux de change ou toute autre raison.

HA

Articles 項目		Ancient Projet 旧コミ開	Nouvelle methode 新調達方式	Journées 所用日数	
1	Approbation du DAO	入札図書承認	MENA	DMP/MENA	15-30
2	Publication de DAO	入札公示掲載	①Marchés Publics Quotidien ②Observateur (Par JICS) ③Sidwaya (Par JICS)	Marchés Publics Quotidien	3
3	Vente du DAO	入札図書販売	JICS	MEFD	45
4	Réception des Questions et réponse sur DAO	入札図書質疑回答	JICS	DMP/MENA , Consultant japonais	
5	Réception des offres	入札受付	JICS	DMP/MENA	
6	Dépouillement (lieu)	入札図書審査	DMP	DMP/MENA	1
7	Membres de Sous-commission technique	技術委員会メンバー	JICS Consultant Japonais	DGESS, Infra. DMP Consultant Japonais (1)	15-30
8	Membres de CAM	入札委員会メンバー	①Président JICS ②Rapporteur JICS ③Observateur MENA etc	①Présidente DMP/MENA ②Rapporteur DAF/MENA ③Observateur :JICA ④Membre de CAM Consultant japonais (2)	1
9	Publication de Résultat Provisoire par DCMEF	DCMEFの仮結果発表	Marchés Public Quotidien	Marchés Publics Quotidien	10
10	Plainte à ARCOP	ARCOPへの不服申立て	MENA , JICS	DMP/MENA , Consultant japonais	20
11	Notification Provisoire	仮結果連絡	JICS	DMP	3
12	Signature du contrat	契約締結	① JICS ② Attributaire	① MENA ② Attributaire	7
13	Approbation de conclusion du	契約承認	DEP MENA	DAF/MENA/DCMEF/MEFD	20
14	Notification de non retenue	落選者連絡	JICS	DMP/MENA	2
15	Main levée de caution	入札保証解除	JICS	DMP/MENA	1
16	Notification du résultat définitif de la soumission	入札結果最終通知	JICS	DAF/MENA	2
17	Envoi du contrat	契約書送付	JICS	DAF/MENA	1
18	Ordre de démarrage des travaux	着工指示書	Consultant Japonais	Consultant Japonais	1

5. テクニカルノート 現地調査 I (仮訳)

ブルキナファソ国 第二次中学校校舎建設計画
準備調査 (現地調査 I)
テクニカルノート

JICA が派遣した第二次中学校校舎建設計画準備調査 (以後「プロジェクト」) の調査団は、2016 年 5 月 3 日のミニッツ署名後、2016 年 6 月 1 日まで、コンサルタントチーム (以後「チーム」) はブルキナファソ国関係者と協議し、調査対象地域において現地調査を行った。

協議および現地調査の結果、双方は付属書に記述された主要な項目を確認した。

ブルキナファソ国ワガドゥグ市 2016 年 5 月 31 日

廣岡 弘高
業務主任
準備調査団
株式会社 福永設計

François SAWADOGO
調査・分野別統計総局 総局長
国民教育・識字省
ブルキナファソ国

付属書

1. 要請サイト(計画対象候補校として以後「サイト」)

1-1 サイトの変更

ブルキナファソ側は要請地域における以下のサイトの変更を要請し、チームは変更後のサイトにおいて調査を実施した。

N°	PROVINCE	CEB	変更前サイト	変更後サイト	変更理由
8	KADIOGO	OUAGADOUGOU 14	NONGUHIN PILOTE	BISSIGHIN_AB	より需要・緊急性高い。
9	KADIOGO	OUAGADOUGOU 15	MARCOUSSI	KAMBOINCE_A	変更前の学校は新設で4学級のみ運営中
14	BOULKIEMDE	BINGO	SAPELO-KOULGUIN	KOULGORIN_A	2つの村が表記されている。
18	BOULKIEMDE	KOKOLOGHO 2	GOULOURE_A	PAAS-BA	より需要・緊急性高い。
22	BOULKIEMDE	NANORO 1	ZAMSIN	St. JEAN BAPTISTE	NGO(Republica)による重複。
26	BOULKIEMDE	RAMONGO	RANA	POEDOGO	NGO(Asao)による重複。工事中
27	BOULKIEMDE	RAMONGO	TANGUEN	KAMSI_A	より需要・緊急性高い。
28	BOULKIEMDE	SIGLE 2	LALLE	KOURIA_A	CEG 建設計画あり
32	BOULKIEMDE	THYOU	THYOU	YARGO	CEG 建設予定地の最寄りの既存校に変更
33	SANGUIE	REO 1	REO_A	EKOULKOALA	州政府による工事予定あり

注：ミニッツ協議リストからのスペル修正、軽微な名称変更含まず。

1-2 サイトリスト

チームが調査を実施したサイト(43か所)のリストを添付1、サイトの位置図を添付2に記す。計画対象校はこのリストのより選定される。

1-3 土地所有権証明書

ブルキナファソ側は、サイトの建設地の土地所有権、使用権および使用許可を証明する書類の準備状況を添付1の通りチームに説明し、未回収分に関しては2016年6月末までに取得することとし、できない場合はその理由をチームに報告することを約束した。

1-4 サイトの優先度順位規準

両者はサイト調査の結果を踏まえ、計画対象校の選定条件および優先順位付けの規準を添付3の通り変更することで合意した。チームは合意した選定規準に則り、国内解析において計画対象校を選定することを説明し、ブルキナファソ側は同意した。

1-5 ブルキナファソ側による中学校(CEG)建設

ブルキナファソ側はサイトにおいて、ブルキナファソ側および他ドナーによるCEGの建設を行わないことを約束した。これが実施された場合は、サイトから除外の可能性のあることをチームは説明し、ブルキナファソ側はこれに同意した。ブルキナファソ側は各DPENAおよびコミュニに最終サイトリストを通達することとし、その書簡の写しを日本側へ送付すること約束した。

2. プロジェクトコンポーネント

プロジェクトコンポーネントに関する以下記載内容においては、本テクニカルノートの内容から J I C A の精査の結果、変更する可能性があることをチームは説明し、ブルキナファソ側は同意した。

2-1 付加価値の検討

両者は教育の質の向上を目的とし、本計画において以下の必要性に関して合意した。

- ◇ 教室の室内環境の向上を検討する。
- ◇ 障がい者に配慮し、スロープの配置、車椅子での利用が可能な寸法を確保する。
- ◇ 女子生徒に配慮したトイレの設計とする。
- ◇ 本計画による施設が、識字教育、住民会議、洪水被害時の避難等、の多様な利用を可能にするよう留意する。

2-2 計画対象校の計画教室数設定

両者はサイトの計画教室数に関して、ノーマリゼーションの観点から需要に応じて、4 教室（1 クラス/1 学年）、8 教室（2 クラス/1 学年）のいずれかを設定することに合意した。

ブルキナファソ側からワガドゥグ市内の計画対象校については将来の生徒数増加を見込んで 2 階建て（8 教室学校）としたいとの要望があり、チームは以下の国内解析を行い、精査することについて同意した。

計画教室数は、教室を間借りして運営中の設立済み中学校（CEG transféré）の生徒数、およびサイトのファイダー小学校の既存児童数をもとに、目標年度におけるサイトの就学生徒数を推計して設定する。就学生徒数推計の前提条件は以下の通りである。

- ◇ 目標年度は 2021/2022 年度
- ◇ 小学校進級率、初等教育修了試験合格率、中学校進級率は 2013/2014 年度の教育統計年鑑を参照する。
- ◇ 1 教室あたりの基準生徒数を 48 名とする。

2-3 管理諸室

両者は管理部門諸室の必要性を下記のように確認した。優先度 1 の諸室は学校運営上必要不可欠である。優先度 2 の「教職員室」は学校運営上その必要性が認識されているものであり、そのスペースと機能を確保する。また、既存校において設置されている事例が多かった「教科書・資料書庫」を、管理棟の中を含む計画として検討をする。この「教科書・資料書庫」の整備により、先方の要請に挙げられていた「図書室」は対象外とすることについて両者は合意した。

優先度 1：校長室、秘書室、経理室、監督室

優先度 2：教職員室、教科書・資料書庫

図書室：対象外。教科書・資料書庫により対応する。

2-4 教室（優先度 1）

両者は CEG 教室・家具についての改善が必要であることを認識し、改善案の提案においては収容人数や生徒の体格に配慮した空間計画とすることについて合意した。

2-5 トイレ（優先度 1）

両者はトイレの必要性をに確認した上で、教育施設規準（以下ノーム）に則る、4 教室学校、8 教室学校におけるブース数について次の通り合意した。

- ◇ 教員用トイレ棟：（男女 1 ブースずつ）、車椅子対応トイレ（1 ブース）
- ◇ 男子トイレ棟（3 ブース/4 教室校、6 ブース/8 教室校）
- ◇ 女子トイレ棟（3 ブース/4 教室校、6 ブース/8 教室校）

2-6 多目的室・理科室（優先度 2）

両者は、CEG における理科教育のカリキュラムを確認し、ブルキナファソ側は将来計画として理科機材の整備を各 CEG で推進する展望を説明した。CEG カリキュラムにおいては地球生物科学 (Sciences de la Vie et de la Terre : SVT) は 6eme (後期初等教育第 1 学年) から 3eme (第 4 学年) まで実施され、物理化学 (Physique et Chimiques : PC) は 4eme と 3eme (第 3、4 学年) で実施されている。リセ (中高一貫校) では SVT 室および PC 室が整備されている類似校があったが、CEG における事例は希少だった。チームの視察においては、ガスや水道などを伴う生徒用演習台のある実験室の必要性は認められなかった。しかし、普通教室とは別に、理科/多目的室としての必要性は認められた。したがって、両者は付属倉庫を備えた多目的室としての妥当性について検討することを合意した。

2-7 教員宿舎

サイトの既存小学校において教員宿舎が活用されていない現状や、学校付近で賃貸の宿舎が活用可能なことが確認されたため、教員宿舎は本計画に含まないことで両者は合意した。

2-8 厨房

地方のサイトのうち、市中心部以外では給食が提供されており、厨房整備の一定の必要性は確認されたものの、屋根付きの施設がなくとも屋外の釜による煮炊きで対応されている事例をチームは説明した。

新しい連続授業時間帯の導入を考慮して、規則的な登校のために施設に食事を調理する場所を整備する必要がある。両者はよりよい形について検討を続けることを合意した。

2-9 塀

塀は高額なコストがかかり教室建設を優先するために対象外となる可能性があることについて両者は合意した。

2-10 機材コンポーネント

2-3 にて合意した「教科書・資料書庫」を検討するため、添付 4 の通り優先順位を変更することを両者は合意した。

2-11 ソフトコンポーネント

要請書においては、ソフトコンポーネントについて言及されていない。一方で、その必要性について、サイトの維持管理状況やジェンダーなどの社会的ニーズを踏まえて調査、検討した結果をチームはブルキナファソ側に伝えた。ブルキナファソ側はその必要性を認め、両者は同調査結果を踏まえ、国内解析において必要性とともに妥当性を検証することで合意した。

3. 学校運営

ブルキナファソ側は、CEG において必要となる管理部門および教職員数をチームに説明し、それらの配置を約束した。

	管理部門職員 (校長、会計、監督員(8 教室では 2 名)、秘書、警備)	教員
4 教室	最小限 5 名	最小限 3 名+パートタイム
8 教室	最小限 6 名	最小限 6 名+パートタイム

4. ブルキナファソ側負担事項

チームは各計画対象校において 2017 年 8 月までに実施が必要となるブルキナファソ側負担事項の概算を添付 5 の通り説明した。ブルキナファソ側は右負担事項に関して 2016 年に予算措置が必要とされる場合は期限内に開始し、予算を確保することを約束した。

また、チームは 2018 年以降に必要となるブルキナファソ側負担事項については、2016 年 11 月を目処に予定されている協力準備調査団 (現地調査 II) が説明することを伝えた。

5. 許認可等

5-1 建築許可申請

ブルキナファソ側は“ブルキナファソ都市計画・建設規定に関する 2006 年 5 月 18 日付きの法令 N° 017-2006/AN に従って建築許可が必要であることを説明した。

チームは「第一次中学校建設計画」と同様の条件¹が「第二次中学校建設計画」にも適用されることを確認するようブルキナファソ側に要請し、ブルキナファソ側は 2016 年 7 月末までに回答することを約束した。

ブルキナファソ側は自身の費用負担にて、市役所を通じて建築許可を取得し、取得した建築許可を入札公示までに書簡として日本側へ提出することについて約束した。

5-2 環境影響評価（E I A）

2015 年 10 月に環境影響評価の政令改訂があったことを受け、両者は改めて環境影響評価の必要性について協議した。必要性については、同政令に則し、住民移転など事業の実施に伴い環境・社会に与える負の影響の程度に応じて環境省により事前に精査されなければならない。ブルキナファソ側（MENA および環境水産資源省/国家環境評価局）は、環境省による事前の精査も含め環境影響評価の必要性について、本準備調査最終報告書をもって最終的に判断することをチームに伝えた。一方、今後、環境省による事前の精査および環境影響評価が必要と判断された場合、本計画の環境影響評価にかかる業務、費用負担はすべてブルキナファソ側が担うことについて両者は合意した。さらに、環境影響評価の実施にあたっては、日本側の入札および工事スケジュールに影響のない工程で実施することをブルキナファソ側は約束した。

6. 建設工事における入札および契約

両者は入札および契約までのフローおよび担当部署に関して添付 6 の通り確認した。そして、両者は確認の結果をもとに、今後 J I C A により精査され、必要に応じてブルキナファソ側と協議することを合意した。

6-1 入札

両者は入札において、以下の点に関して合意した。

- ◇ 入札図書は J I C A 指定のものを使用することは可能であり、入札図書の審査時に DMP/MENA の審査を受けることとする。
- ◇ 入札条件、資格設定、評価基準、工事ロット規模の設定は日本側が独自に設定することが可能である。
- ◇ コンサルタントは入札委員会および技術委員会の双方に委員を出席させることが出来る。ただし、それぞれの委員は異なる者とする。

6-2 契約

両者は契約において、以下の点に関して合意した。

- ◇ 契約書の雛形は J I C A 指定のものを使用することは可能。入札図書の審査時に DMP/MENA の審査を受けることとする。
- ◇ 契約解除に関する条項などの契約条件は、日本側が独自に設定することが可能である。

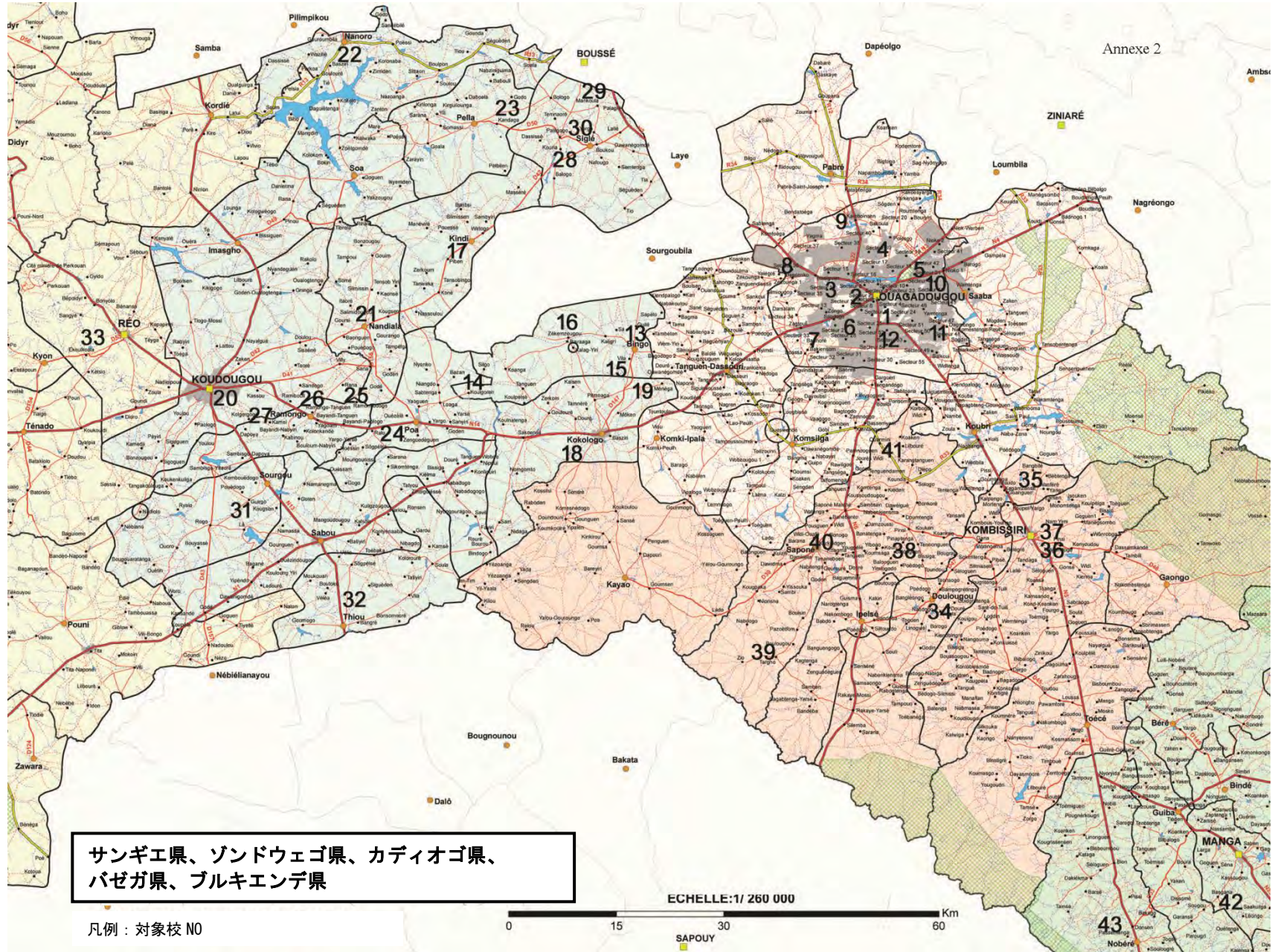
¹ 建築許可は 2 階建て建物にのみ必要であり、平屋建て建物は免除された。

要請校リスト

N°	州	県	コミューン・地区	学区	仮教室中学校	中学校名	小学校名	サイトの状況	土地使用に関する口上書取得
1	中央州	カディオゴ県	ワガドゥグ 第1行政区	OUAGADOUGOU 1		KAMSAOGHIN	KAMSAOGHIN_ABC	#1	○
2		カディオゴ県	ワガドゥグ 第2行政区	OUAGADOUGOU 3	○	BAOGHIN	BAOGHIN_B	#1	
3		カディオゴ県	ワガドゥグ 第3行政区	OUAGADOUGOU 6	○	KOLOGH KOOM	KOLOGH KOOM_A	#1	
4		カディオゴ県	ワガドゥグ 第4行政区	OUAGADOUGOU 8		TOUDOUBWEOGO	TOUDOUBWEOGO_A B	#1	○
5		カディオゴ県	ワガドゥグ 第5行政区	OUAGADOUGOU 9		WAYALGHIN	WAYALGHIN_CF	#1	
6		カディオゴ県	ワガドゥグ 第6行政区	OUAGADOUGOU 11		MALGABZANGA	MALGABZANGA_AB	#1	
7		カディオゴ県	ワガドゥグ 第7行政区	OUAGADOUGOU 13	○	SANDOGO	SANDOGO_B	#1/#3	
8		カディオゴ県	ワガドゥグ 第8行政区	OUAGADOUGOU 14		BISSIGHIN	BISSIGHIN_AB	#1/#3	
9		カディオゴ県	ワガドゥグ 第9行政区	OUAGADOUGOU 15		KAMBOINCE	KAMBOINCE_A	#1	○
10		カディオゴ県	ワガドゥグ 第10行政区	OUAGADOUGOU 16		BENDOGO	BENDOGO_AB	#1	○
11		カディオゴ県	ワガドゥグ 第11行政区	OUAGADOUGOU 18	○	DAGNONGO	DAGNONGO_A	#1	
12		カディオゴ県	ワガドゥグ 第12行政区	OUAGADOUGOU 19		NAZEMSE	NAZEMSE_AB	#1	
13	中央西部州	ブルキエンド県	ビンゴ	BINGO	○	BINGO	BINGO_A	#2	○
14		ブルキエンド県	ビンゴ	BINGO		KOULGORIN	KOULGORIN_A	#1	○
15		ブルキエンド県	ビンゴ	BINGO	○	VILLA	VILLA	#2	○
16		ブルキエンド県	ビンゴ	BINGO	○	ZEKEMZOUGOU	ZEKEMZOUGOU	#2	○
17		ブルキエンド県	キンディ	KINDI	○	KINDI CENTRE	KINDI CENTRE_A	#1	
18		ブルキエンド県	ココロゴ	KOKOLOGHO 2	○	PAAS-BA	PAAS-BA	#1	○
19		ブルキエンド県	ココロゴ	KOKOLOGHO 1	○	MENEGA	MENEGA	#1	
20		ブルキエンド県	クドゥグ	KOUDOUGOU 4	○	SECTEUR 6	SECTEUR 6	#1/#3	
21		ブルキエンド県	ナンディアラ	NANDIALA	○	NANDIALA CENTRE	NANDIALA_AC	#1	
22		ブルキエンド県	ナノロ	NANORO 1		St. JEAN BAPTISTE	St. JEAN BAPTISTE	#1	○
23		ブルキエンド県	ペラ	PELLA	○	GODO	GODO	#1	○
24		ブルキエンド県	ポア	POA	○	RALO	RALO_A	#1	○
25		ブルキエンド県	ラモンゴ	RAMONGO	○	RAMONKODOGO	RAMONKODOGO	#2	○
26		ブルキエンド県	ラモンゴ	RAMONGO	○	POEDOGO	POEDOGO	#1	○
27		ブルキエンド県	ラモンゴ	RAMONGO	○	KAMSI	KAMSI_A	#2	○
28		ブルキエンド県	シグレ	SIGLE 2	○	KOURIA	KOURIA_AB	#1	○
29		ブルキエンド県	シグレ	SIGLE 1	○	MANKOULA	MANKOULA_A	#2	○
30		ブルキエンド県	シグレ	SIGLE 1	○	SIGLE	SIGLE	#1	
31		ブルキエンド県	ソルゴウ	SOURGOU	○	GUIRGO	GUIRGO	#2	○
32		ブルキエンド県	チオウ	THYOU	○	THYOU	YARGO	#2	○
33		サンギエ県	レオ	REO 1	○	EKOULKOALA	EKOULKOALA	#2	○
34	中央南部州	バゼガ県	ドゥルグ	DOULOUGOU	○	DOULOUGOU	DOULOUGOU CENTRE	#2	○
35		バゼガ県	ドゥルグ	DOULOUGOU	○	GOANGHIN	GOANGHIN	#1	
36		バゼガ県	コンビシリ	KOMBISSIRI 3	○	KOMBISSIRI SECT 5	KOMBISSIRI_A	#1	
37		バゼガ県	コンビシリ	KOMBISSIRI 1	○	NAGNIMI	KOMBISSIRI_D	#1/#3	
38		バゼガ県	サボネ	SAPONE 2		BALONGHIN	BALONGHIN	#1	
39		バゼガ県	サボネ	SAPONE 1	○	TARGHO	TARGHO	#1	
40		バゼガ県	サボネ	SAPONE 1	○	SAPONE_B	SAPONE CENTRE_B	#1	○
41		バゼガ県	サボネ	SAPONE 2	○	OUARMINI	OUARMINI	#1	
42		ゾンドウェゴ県	マンガ	MANGA 2	○	BASGANA	BASGANA_A	#1	○
43		ゾンドウェゴ県	ノベレ	NOBERE	○	SAMBGHIN	SAMBGHIN	#1	

サイト状況凡例:

- #1: 既存小学校のサイト内に CEG が建設される サイト。
 #2: 既存小学校に隣接または近隣サイト内に CEG が建設されるサイト。
 #3: 学校敷地内への近隣住居等の越境の恐れがあると、学校関係者から説明があったサイト。敷地測量の際に確認する。



資料-214

Selection criteria of sites for the Project

Necessary criteria for selection of sites

- Verifiable of the land ownership/land-use right by the document
- No duplication with any construction/improvement projects by other donors or Government
- No risk of massive natural hazard and security
- No hindrance for construction or construction supervision in terms of physical access to the site, working space, landscape, security, etc.
- No environmental impact or need for resettlement of population
- Sufficient enrollment demand for post-primary school
- Existence of primary school at the site; According to the policy of MENA, all post-primary schools are built on the premises of primary schools or the site nearby the primary school.

Criteria for putting priority of sites

- Priority order of sites by MENA
- Enrollment demand for primary and post-primary school
- Number of existing primary schools and post-primary schools within 5 km of the site
- Trends of population growth around the site
- Enrolment demand for school
- Number of student at CEG transféré² established for the candidate primary school.
- Management of construction supervision by consultant

Criteria for putting less priority of sites

- The communes which include the sites targeted by the Project of the Construction of the Building of Post-primary Schools 1st Phase are less prioritized unless enrollment demand is extremely high compare to other candidate sites .
- Primary school at candidate site has insufficient number of class rooms. (less than 6 rooms)
- Site area will be smaller than required site area for school specified in NORM STANDARD if new CEG is built.
- The site has building(s) without school permission.

² CEG transféré: This is a CEG that is already built, but which, for lack of its own classrooms, operates in borrowed classrooms

Modified order of priority for furniture (draft)

Requested Components		Priorities
Furniture	Chairs and tables for students	First priority
	Chairs and tables for teachers, school administrative staff	
	Lockers	
	Chairs and tables at the principal's office	
	Chairs for administration rooms	Second priority
	Chairs for visitors	
	Bookshelf (For textbooks, teaching materials and documents)	
	Furniture for Housing of school directors and teachers	Out of scope

Costs to be borne by Burkina side

Item	Amount (F.CFA)	Remarks
Removal of existing structures	2,200,000	5 sites, 6 buildings (prevision)
Tree cutting	1,200,000	7 sites, about 50 trees (prevision)
Electricity and water supply	6,000,000	Electricity x 11, water x 9 (prevision)
Bank commission	6,000,000	
Building permit application	4,200,000	if necessary
Environmental impact assessment	Not yet	When necessary, the cost is calculated by the Burkina side according to the site situation.

Note: The above figures are roughly estimated. The amount may change due to examination by the analysis in Japan, foreign exchange fluctuation etc.

Articles		Ancient Projet	Nouvelle methode	Journées	
項目		旧コミ開	新調達方式	所用日数	
1	Approbation du DAO	入札図書承認	MENA	DMP/MENA	15-30
2	Publication de DAO	入札公示掲載	①Marchés Publics Quotidien ②Observateur (Par JICS) ③Sidwaya (Par JICS)	Marchés Publics Quotidien	3
3	Vente du DAO	入札図書販売	JICS	MEFD	45
4	Réception des Questions et réponse sur DAO	入札図書質疑回答	JICS	DMP/MENA , Consultant japonais	
5	Réception des offres	入札受付	JICS	DMP/MENA	1
6	Dépouillement (lieu)	入札図書審査	DMP	DMP/MENA	
7	Membres de Sous-commission technique	技術委員会メンバー	JICS Consultant Japonais	DGESS, Infra. DMP Consultant Japonais (1)	15-30
8	Membres de CAM	入札委員会メンバー	①Président JICS ②Rapporteur JICS ③Observateur MENA etc	①Présidente DMP/MENA ②Rapporteur DAF/MENA ③Observateur :JICA ④Membre de CAM Consultant japonais (2)	1
9	Publication de Résultat Provisoire par DCMEF	DCMEF の仮結果発表	Marchés Pubilc Quotidien	Marchés Publics Quotidien	10
10	Plainte à ARCOP	ARCOP への不服申立て	MENA , JICS	DMP/MENA , Consulant japonais	20
11	Notification Provisoire	仮結果連絡	JICS	DMP	3
12	Signature du contrat	契約締結	① JICS ② Contributaire	① MENA ② Contributaire	7
13	Approbation de conclusion du Marché	契約承認	DEP MENA	DAF/MENA/DCMEF/MEFD	20
14	Notification de non retenue	落選者連絡	JICS	DMP/MENA	2
15	Main levée de caution	入札保証解除	JICS	DMP/MENA	1
16	Notification du résultat définitif de la soumission	入札結果最終通知	JICS	DAF/MENA	2
17	Envoi du contrat	契約書送付	JICS	DAF/MENA	1
18	Ordre de démarrage des travaux	着工指示書	Consultant Japonais	Consultant Japonais	1

Notes Techniques
Pour
l'Etude Préparatoire (Etude de terrain II)
pour
le Projet de Construction d'Infrastructures Educatives en Appui au Post-Primaire
Phase II
au Burkina Faso

Suite à la signature du procès-verbal des discussions en date du 9 décembre 2016, l'Equipe de consultants (désignée ci-après par « l'Equipe ») de la mission d'Etude Préparatoire pour le Projet de Construction d'Infrastructures Educatives en Appui au Post- Primaire Phase II envoyée par la JICA a poursuivi les études jusqu'au 15 décembre 2016, et a mené les concertations avec les personnes concernées de la partie burkinabè.

A l'issue des concertations, les deux parties ont confirmé les points suivants :

1. Documents relatifs au terrain nécessaires à la demande du permis de construire
La partie burkinabè s'est engagée à obtenir les documents ci-dessous mentionnés avant fin avril 2017 pour les 9 sites de la commune de Ouagadougou pour lesquels le permis de construire est nécessaire, et de remettre une copie de ces documents à l'Equipe lorsqu'elle reviendra au Burkina Faso pour la conclusion de l'Accord des Services de Consultant prévue en mai 2017.
 - ◇ La photocopie du titre de jouissance ou de propriété du terrain, permis d'exploitation, titre foncier, attestation d'attribution, arrêté de mise à disposition ou d'affectation (No. 3 de la liste du CEFAC) ;
 - ◇ Le plan de bornage (No. 4 de la liste du CEFAC) ;
 - ◇ L'extrait cadastral.

2. Evaluation d'Impact sur l'Environnement (EIE)
La partie burkinabè s'est engagée à se concerter avec le ministère de l'Environnement et du Changement Climatique sur la nécessité ou non de l'EIE au moyen de l'Avant-projet du rapport d'étude préparatoire et des plans s'y rapportant fournis par l'Equipe, et à informer l'Equipe du résultat de concertation avant fin avril 2017.

Fait à Ouagadougou, le 15 décembre 2016

廣岡弘高

HirotaKa HIROOKA
Consultant en Chef
Mission d'étude préparatoire
Fukunaga Architects-Engineers



François SAWADOGO
Directeur Général des Etudes et des
Statistiques Sectorielles
Ministère de l'Education Nationale et de
l'Alphabétisation

5. テクニカルノート 現地調査Ⅱ（仮訳）

ブルキナファソ国 第二次中学校校舎建設計画
準備調査（現地調査Ⅱ）
テクニカルノート

JICAが派遣した第二次中学校校舎建設計画準備調査の調査団は、2016年12月9日のミニッツ署名後、2016年12月15日まで調査を継続し、コンサルタントチーム（以後「チーム」）はブルキナファソ国関係者と協議を行った。

協議の結果、双方は下記項目を確認した。

1. 建設許可申請に必要な土地に関する書類

ブルキナファソ側は建設許可申請が必要なワガドゥグ市内の9サイトに関して、以下の書類を2017年4月末までに取得し、同5月に予定されるコンサルタント契約時にチームに書類のコピーを提供することに合意した。

- ◇ 土地の用益権または土地所有証のコピー、営業許可、土地権利書、土地割当証書、土地利用または割当に関する政令（CEFAC LIST No.3）
- ◇ 土地境界図面（CEFAC LIST No.4）
- ◇ 登記簿抄本

2. 環境影響評価（EIA）

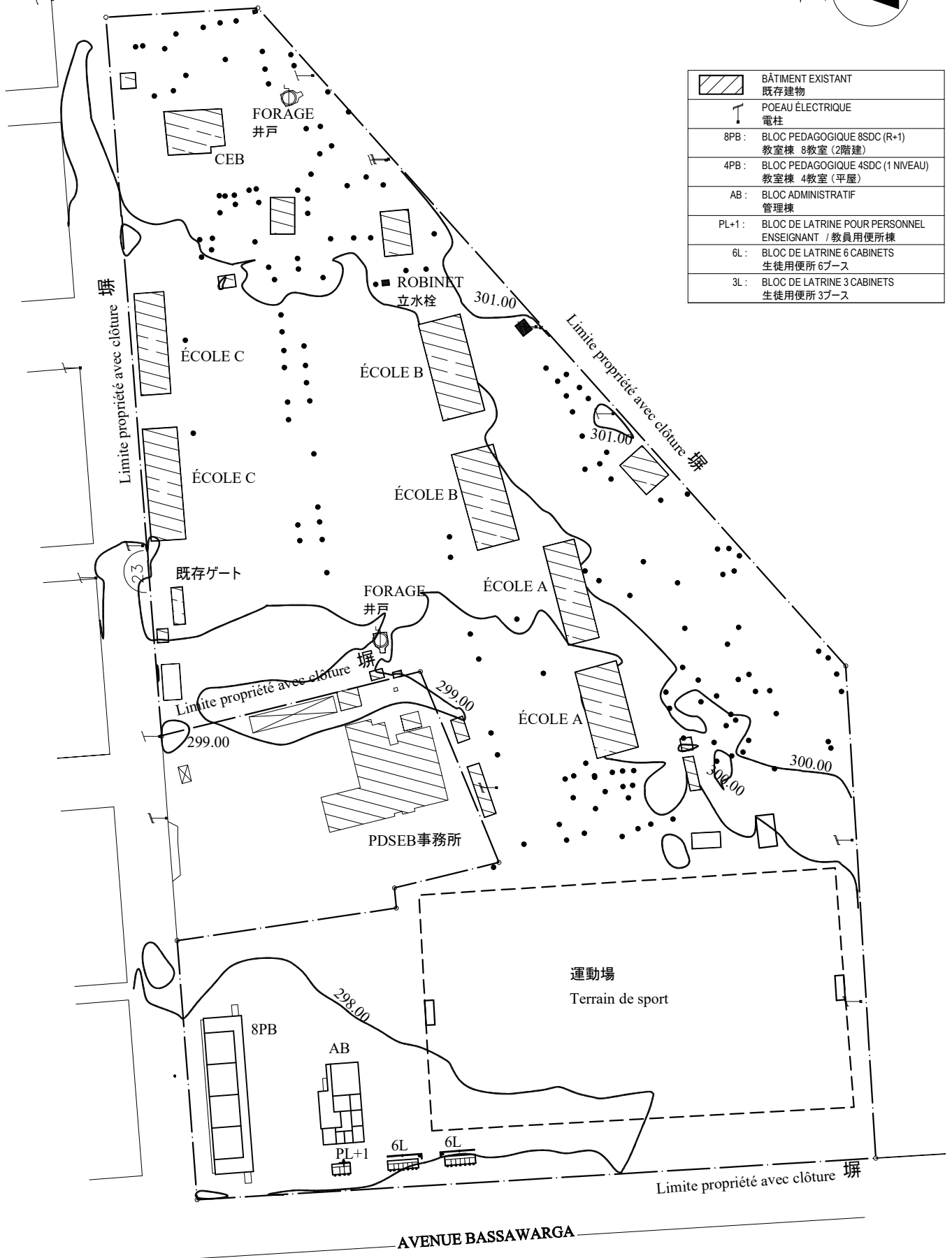
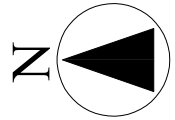
ブルキナファソ側はチームが提供した準備調査報告書（案）および関連図面を利用して、環境省と環境影響評価（EIA）の必要性の有無を協議し、2017年4月末までにチームに協議結果を報告することに合意した。

ブルキナファソ国ワガドゥグ市 2016年12月14日

廣岡 弘高
業務主任
準備調査団
株式会社 福永設計



François SAWADOGO
調査・分野別統計総局 総局長
国民教育・識字省
ブルキナファソ国

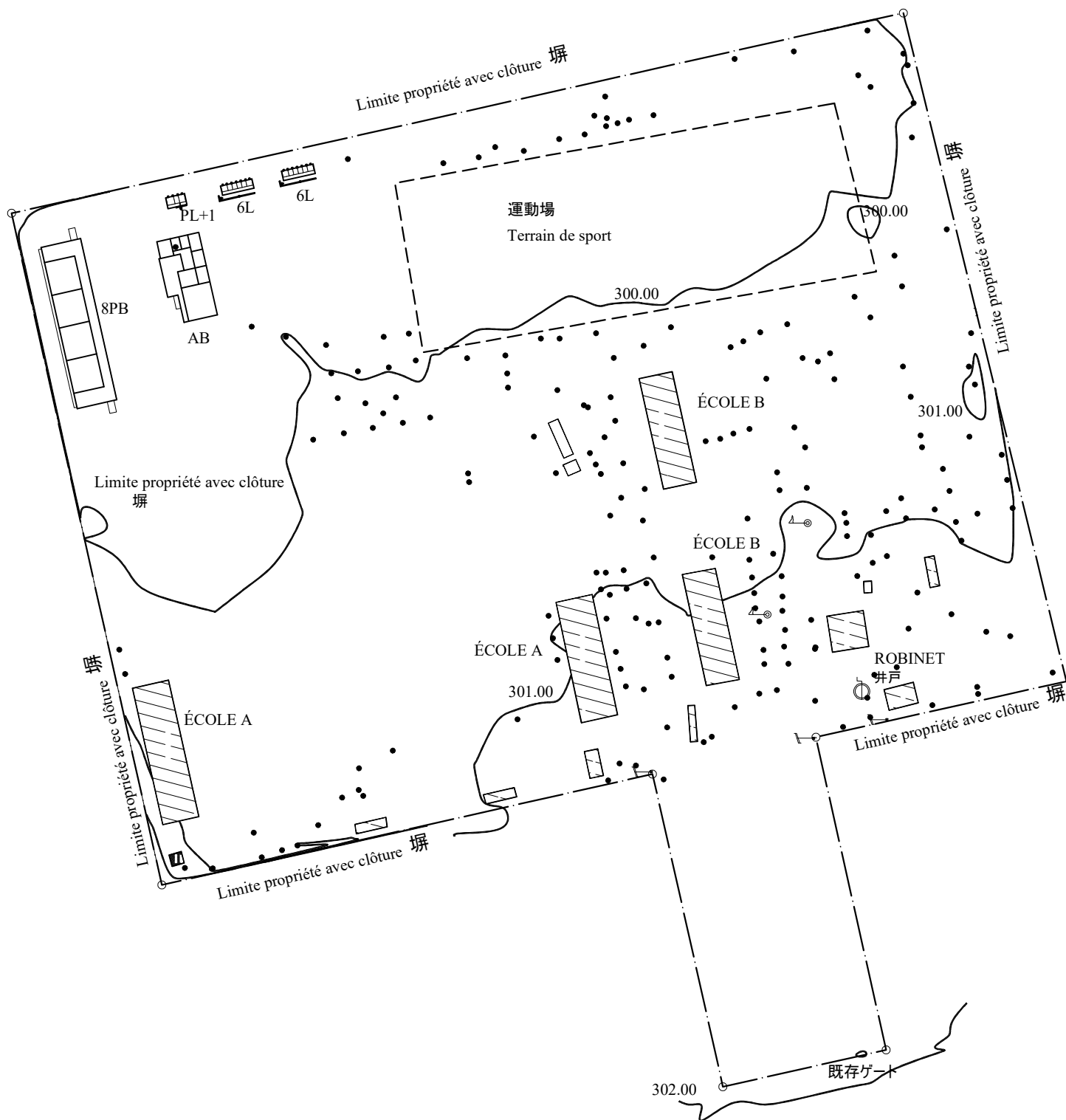
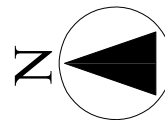
7. その他の資料・情報 (計画対象校配置図)



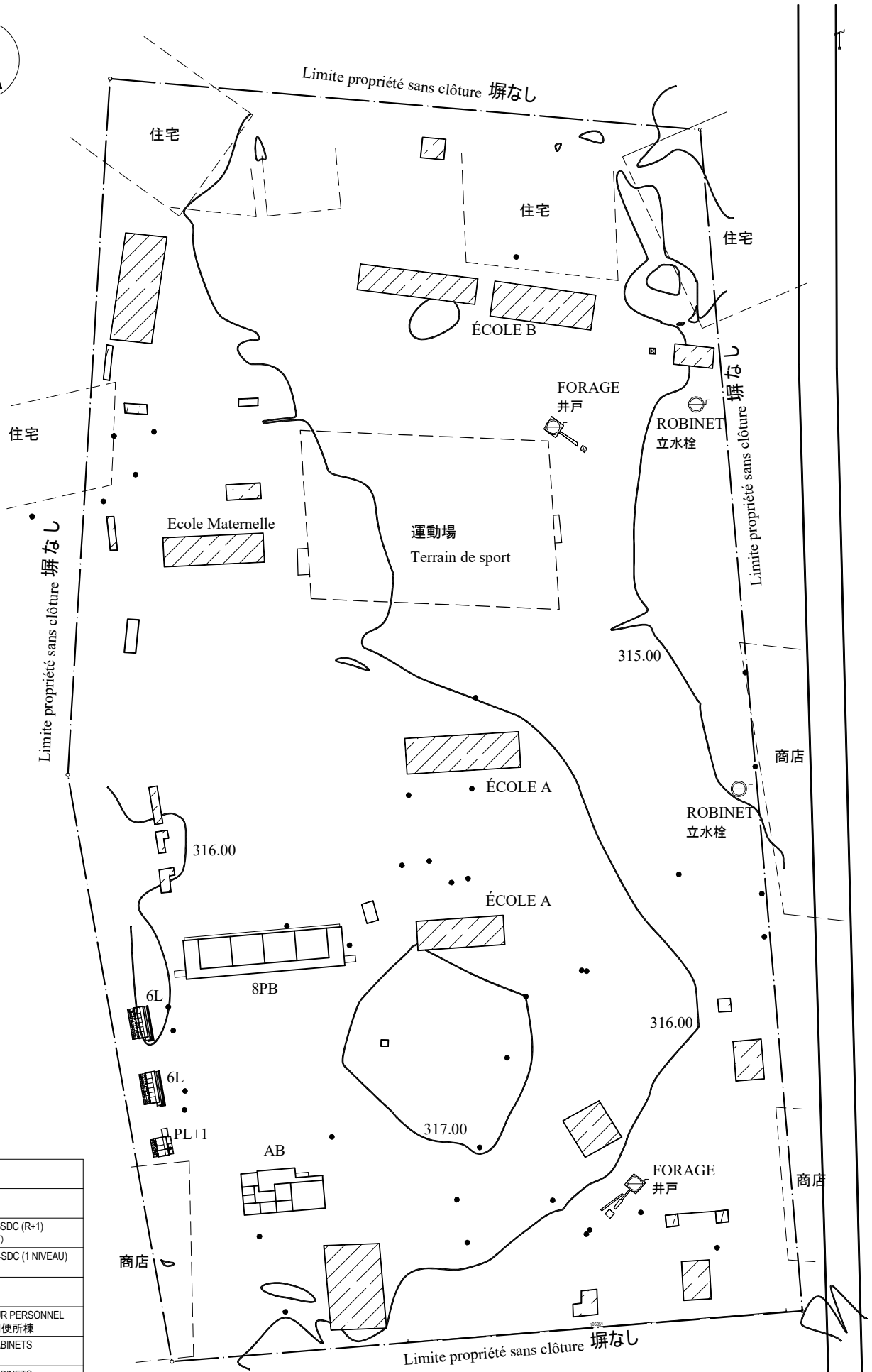
	BÂTIMENT EXISTANT 既存建物
	POEAU ÉLECTRIQUE 電柱
8PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 8SDC (R+1) 教室棟 8教室 (2階建)
4PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 4SDC (1 NIVEAU) 教室棟 4教室 (平屋)
AB :	BLOC ADMINISTRATIF 管理棟
PL+1 :	BLOC DE LATRINE POUR PERSONNEL ENSEIGNANT / 教員用便所棟
6L :	BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所 6ブース
3L :	BLOC DE LATRINE 3 CABINETS 生徒用便所 3ブース

PROJET D'E CONSTRUCTION D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II AU BURKINA FASO	ETAT ACTUEL DU CEG DE KAMSONGHIN	ECHELLE	FEUILLE No.
	COMMUNE DE OUAGADOUGOU	1/1500	01
	ARRONDISSEMENT 1	DATE	
	Province du KADIOGO, Région du CENTRE	Jun 2016	

	BÂTIMENT EXISTANT 既存建物
	POEAU ÉLECTRIQUE 電柱
8PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 8SDC (R+1) 教室棟 8教室 (2階建)
4PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 4SDC (1 NIVEAU) 教室棟 4教室 (平屋)
AB :	BLOC ADMINISTRATIF 管理棟
PL+1 :	BLOC DE LATRINE POUR PERSONNEL ENSEIGNANT / 教員用便所棟
6L :	BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所 6ブース
3L :	BLOC DE LATRINE 3 CABINETS 生徒用便所 3ブース

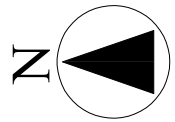


PROJET D'E CONSTRUCTION D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II AU BURKINA FASO	ETAT ACTUEL DU CEG DE BAOGHIN B	ECHELLE	FEUILLE No.
	COMMUNE DE OUAGADOUGOU	1/1500	02
	ARRONDISSEMENT 2	DATE	
	Province du KADIOGO, Région du CENTRE	Jun 2016	

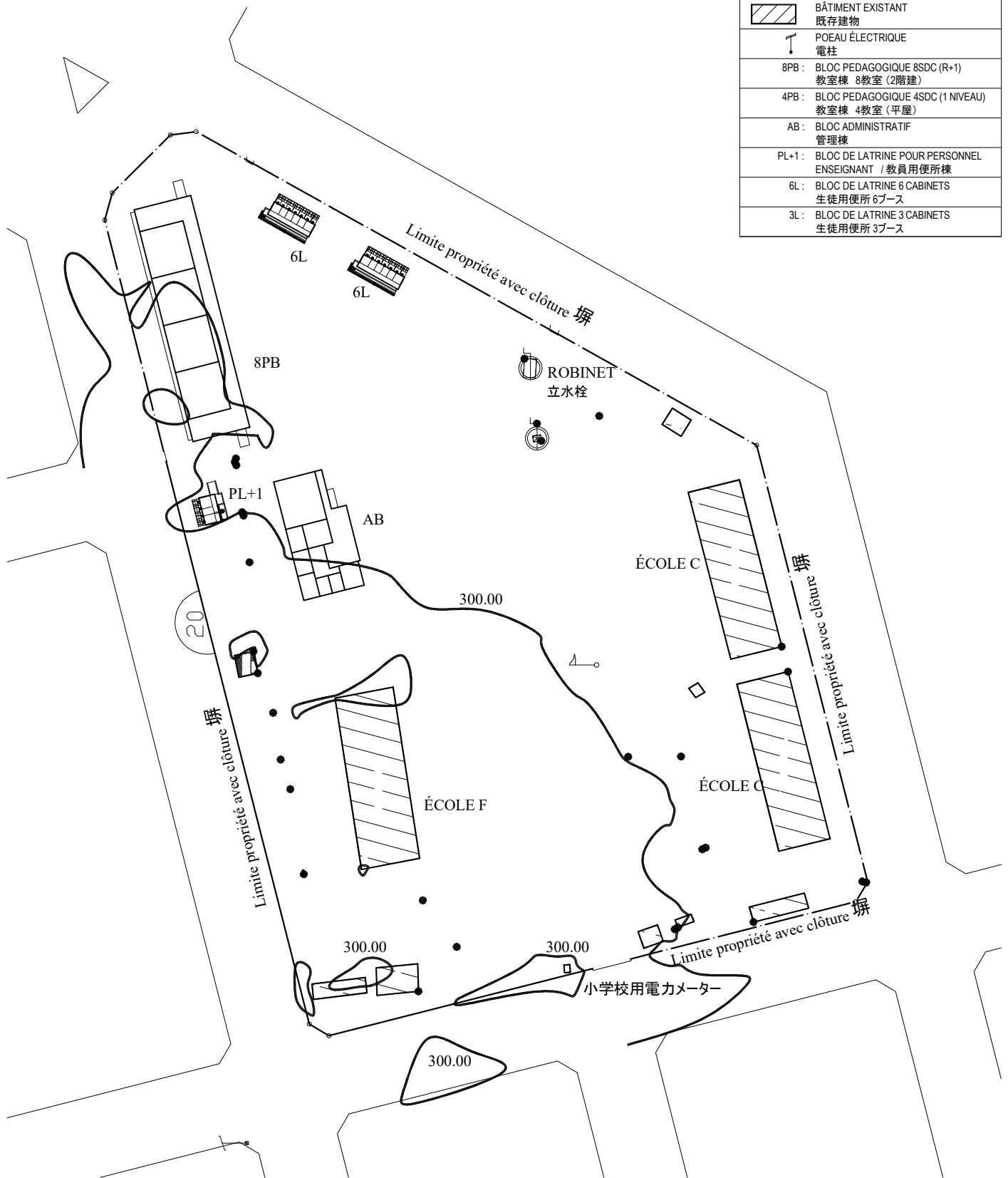


	BÂTIMENT EXISTANT 既存建物
	POEAU ÉLECTRIQUE 電柱
8PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 8SDC (R+1) 教室棟 8教室 (2階建)
4PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 4SDC (1 NIVEAU) 教室棟 4教室 (平屋)
AB :	BLOC ADMINISTRATIF 管理棟
PL+1 :	BLOC DE LATRINE POUR PERSONNEL ENSEIGNANT / 教員用便所棟
6L :	BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所 6ブース
3L :	BLOC DE LATRINE 3 CABINETS 生徒用便所 3ブース

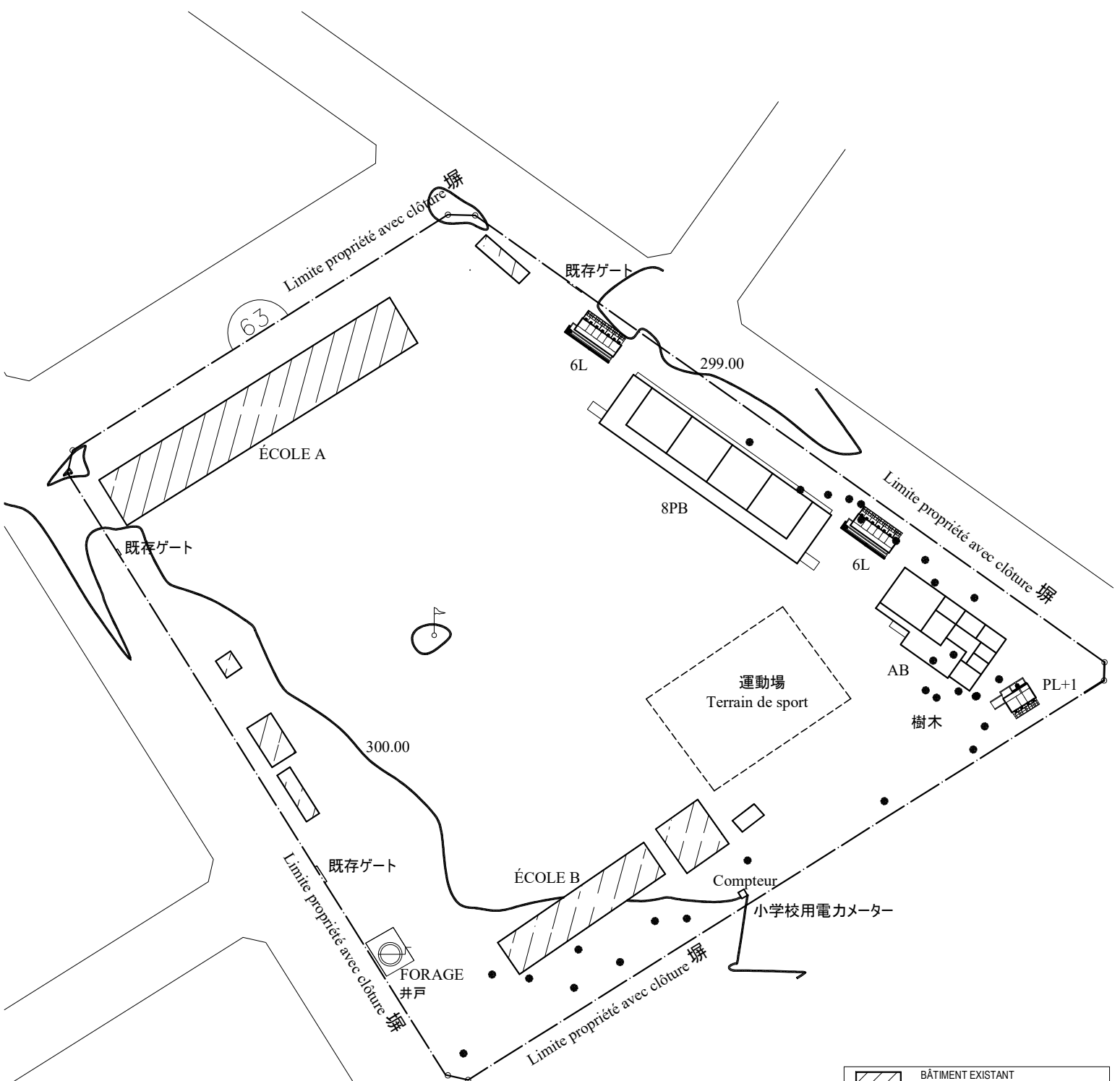
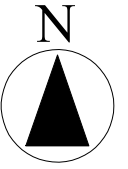
PROJET D'E CONSTRUCTION D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II AU BURKINA FASO	ETAT ACTUEL DU CEG DE TOUDOUBWEOGO	ECHELLE	FEUILLE No.
	COMMUNE DE OUAGADOUGOU	1/1500	04
	ARRONDISSEMENT 4	DATE	
	Province du KADIOGO, Région du CENTRE	Juin 2016	



	BÂTIMENT EXISTANT 既存建物
	POEAU ÉLECTRIQUE 電柱
8PB	BLOC PEDAGOGIQUE 8SDC (R+1) 教室棟 8教室 (2階建)
4PB	BLOC PEDAGOGIQUE 4SDC (1 NIVEAU) 教室棟 4教室 (平屋)
AB	BLOC ADMINISTRATIF 管理棟
PL+1	BLOC DE LATRINE POUR PERSONNEL ENSEIGNANT / 教員用便所棟
6L	BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所 6ブース
3L	BLOC DE LATRINE 3 CABINETS 生徒用便所 3ブース





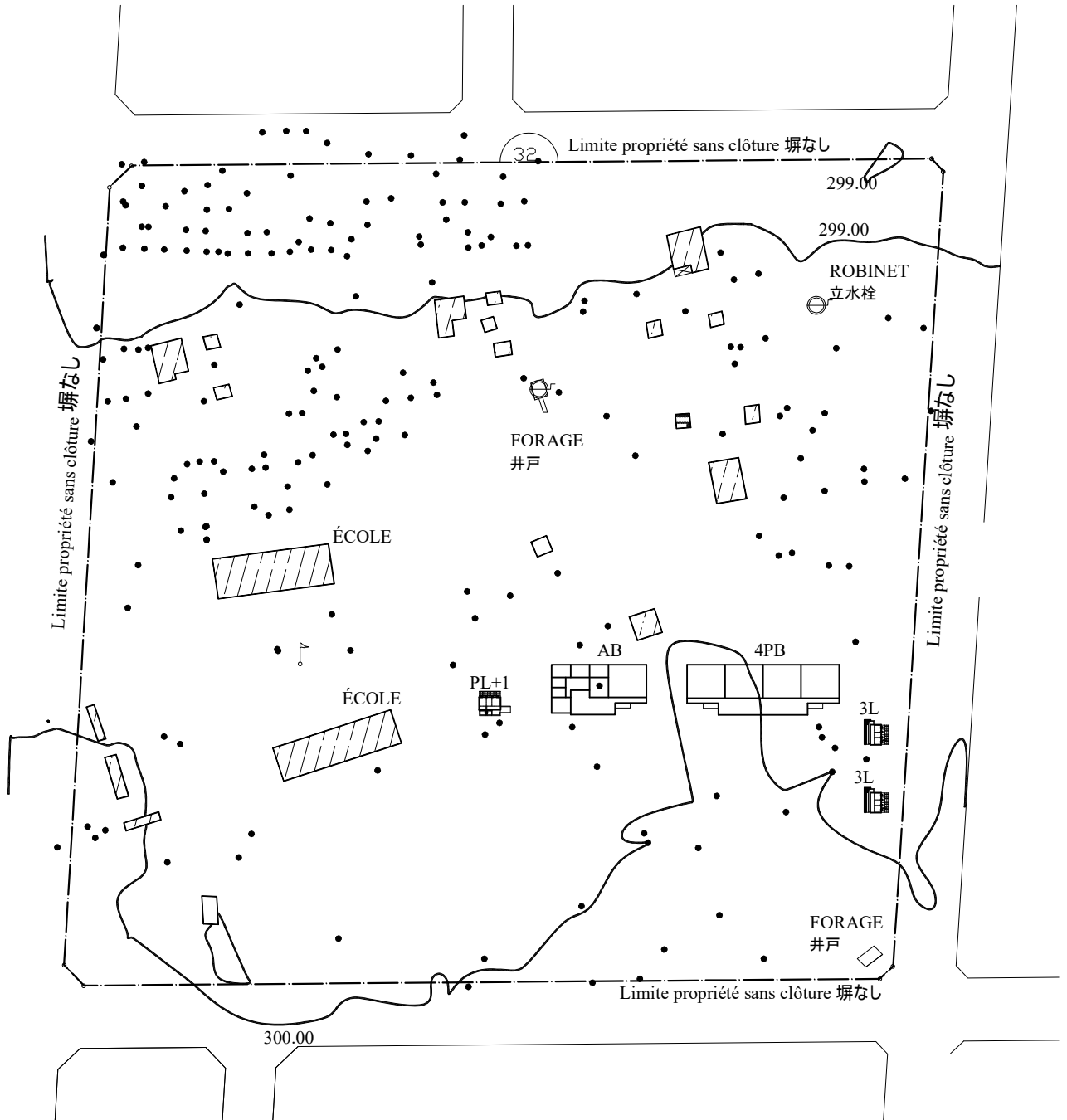
PROJET D'E CONSTRUCTION D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II AU BURKINA FASO	ETAT ACTUEL DU CEG DE WAYALGHIN	ECHELLE	FEUILLE No.
	COMMUNE DE OUAGADOUGOU	1/1000	05
	ARRONDISSEMENT 5	DATE	
	Province du KADIOGO, Région du CENTRE	Juin 2016	



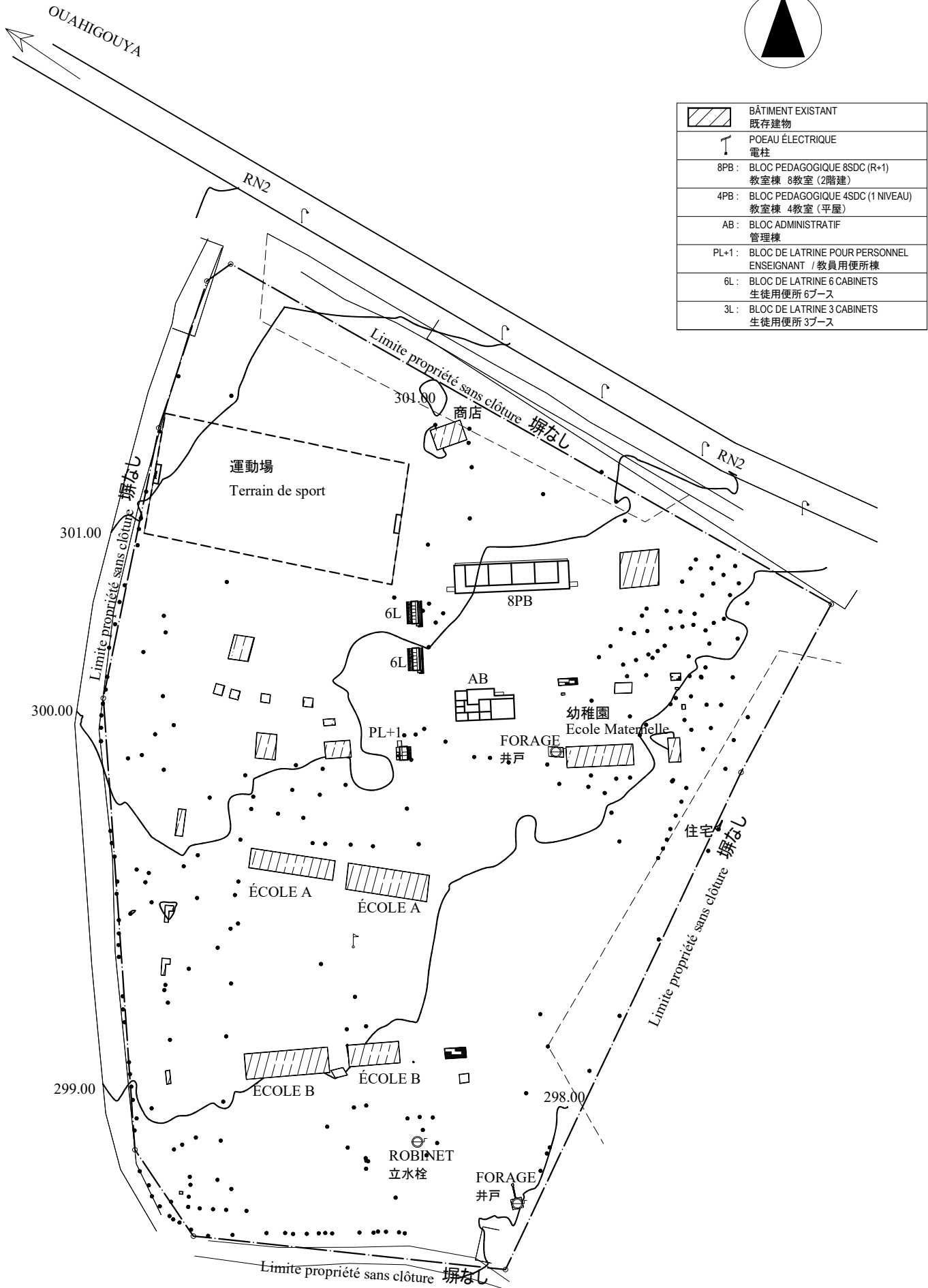
	BÂTIMENT EXISTANT 既存建物
	POEAU ÉLECTRIQUE 電柱
8PB:	BLOC PEDAGOGIQUE 8SDC (R+1) 教室棟 8教室 (2階建)
4PB:	BLOC PEDAGOGIQUE 4SDC (1 NIVEAU) 教室棟 4教室 (平屋)
AB:	BLOC ADMINISTRATIF 管理棟
PL+1:	BLOC DE LATRINE POUR PERSONNEL ENSEIGNANT / 教員用便所棟
6L:	BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所 6ブース
3L:	BLOC DE LATRINE 3 CABINETS 生徒用便所 3ブース

PROJET D'E CONSTRUCTION D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II AU BURKINA FASO	ETAT ACTUEL DU CEG DE MALGABZANGA	ECHELLE	FEUILLE No.
	COMMUNE DE OUAGADOUGOU	1/1000	06
	ARRONDISSEMENT 6	DATE	
	Province du KADIOGO, Région du CENTRE	Juin 2016	

	BÂTIMENT EXISTANT 既存建物
	POEAU ÉLECTRIQUE 電柱
8PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 8SDC (R+1) 教室棟 8教室 (2階建)
4PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 4SDC (1 NIVEAU) 教室棟 4教室 (平屋)
AB :	BLOC ADMINISTRATIF 管理棟
PL+1 :	BLOC DE LATRINE POUR PERSONNEL ENSEIGNANT / 教員用便所棟
6L :	BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所6ブース
3L :	BLOC DE LATRINE 3 CABINETS 生徒用便所3ブース





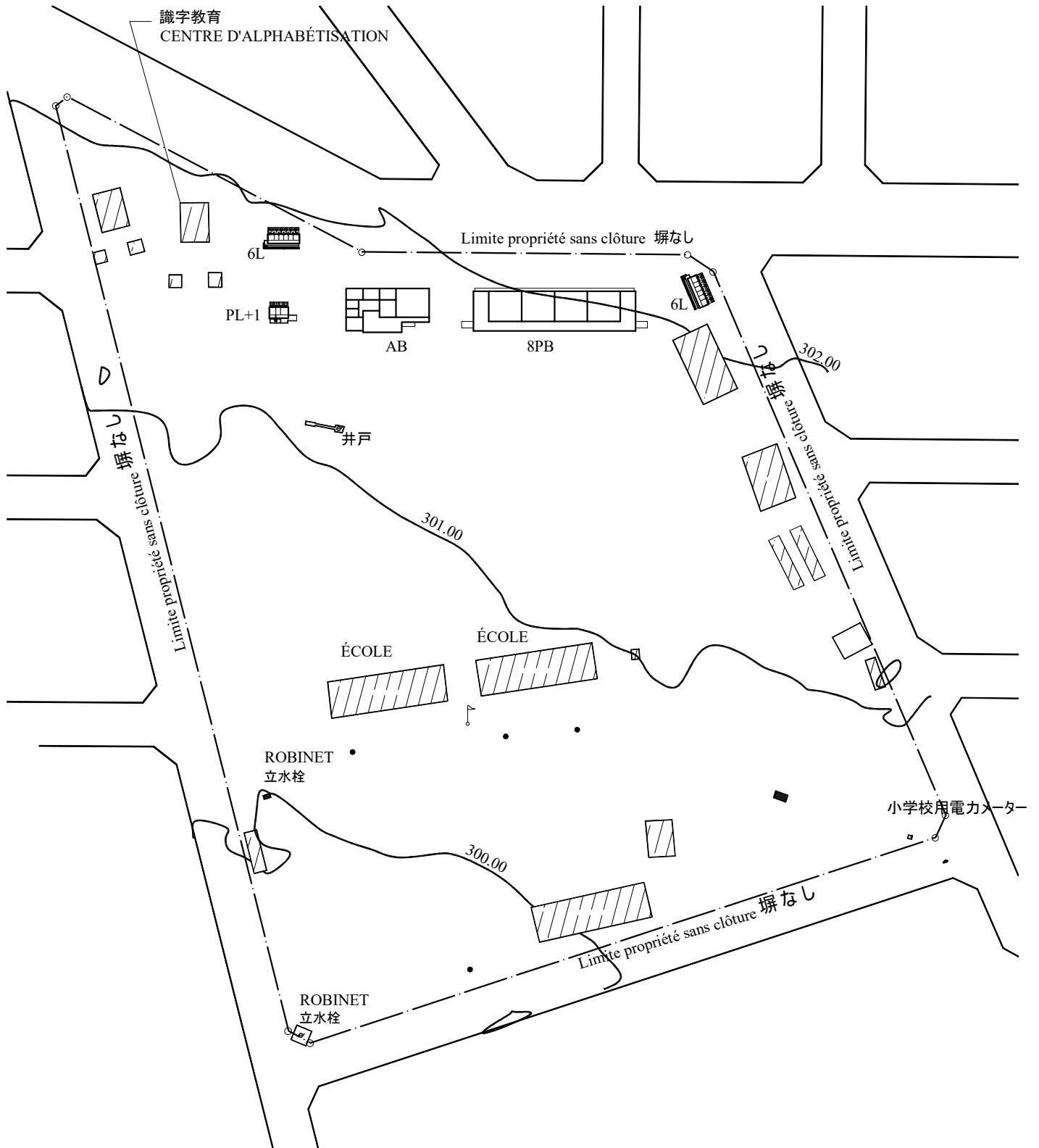
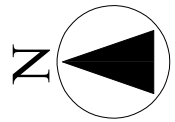
PROJET D'E CONSTRUCTION D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II AU BURKINA FASO	ETAT ACTUEL DU CEG DE SANDOGO B	ECHELLE	FEUILLE No.
	COMMUNE DE OUAGADOUGOU	1/1500	07
	ARRONDISSEMENT 7	DATE	
	Province du KADIOGO, Région du CENTRE	Juin 2016	



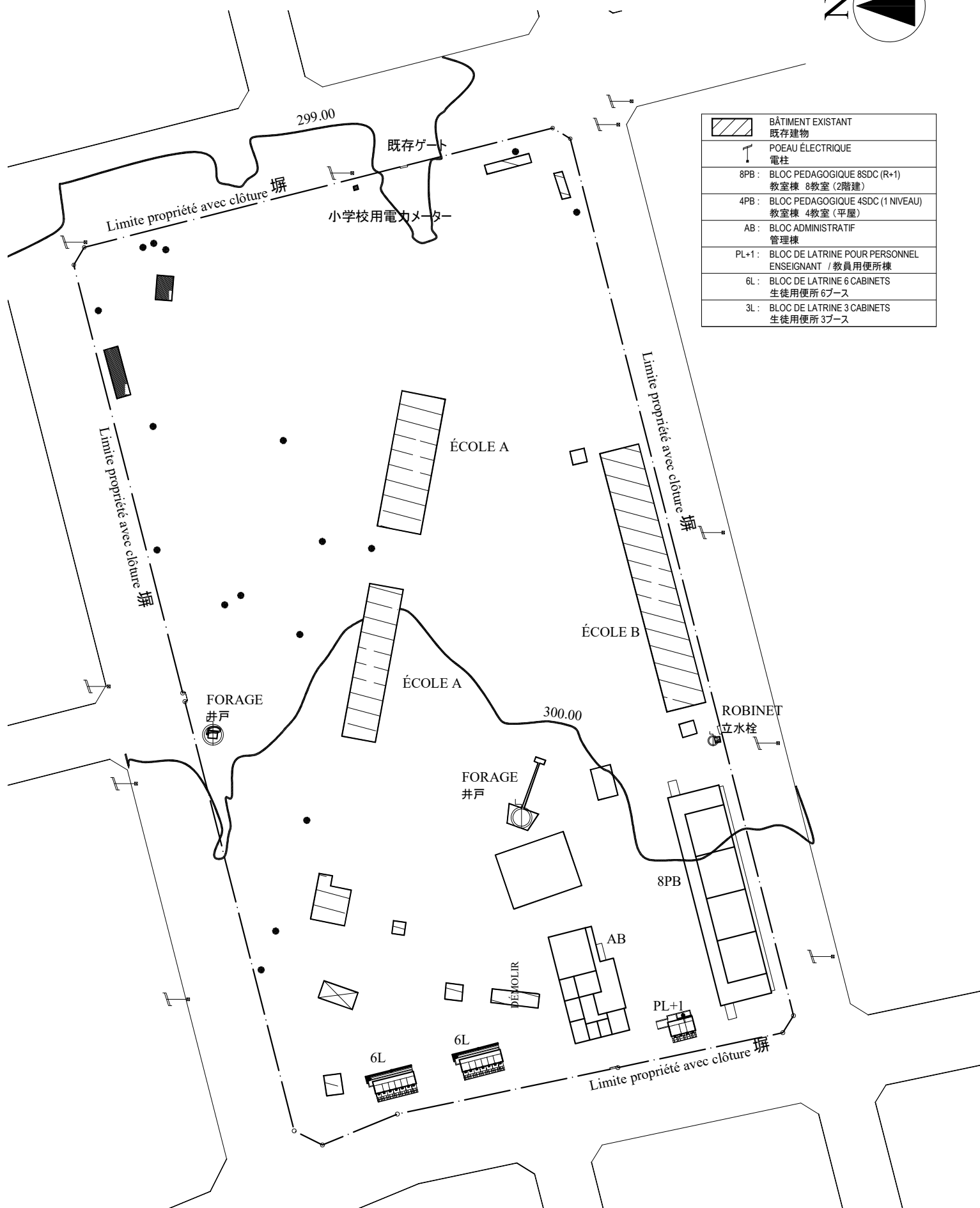
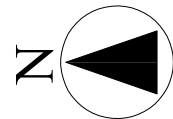
	BÂTIMENT EXISTANT 既存建物
	POEAU ÉLECTRIQUE 電柱
8PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 8SDC (R+1) 教室棟 8教室 (2階建)
4PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 4SDC (1 NIVEAU) 教室棟 4教室 (平屋)
AB :	BLOC ADMINISTRATIF 管理棟
PL+1 :	BLOC DE LATRINE POUR PERSONNEL ENSEIGNANT / 教員用便所棟
6L :	BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所 6ブース
3L :	BLOC DE LATRINE 3 CABINETS 生徒用便所 3ブース

PROJET D'E CONSTRUCTION D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II AU BURKINA FASO	ETAT ACTUEL DU CEG DE BISSIGHIN COMMUNE DE OUAGADOUGOU	ECHELLE 1/2000	FEUILLE No. 08
	Province du KADIOGO, Région du CENTRE	DATE Juin 2016	

	BÂTIMENT EXISTANT 既存建物
	POEAU ÉLECTRIQUE 電柱
8PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 8SDC (R+1) 教室棟 8教室 (2階建)
4PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 4SDC (1 NIVEAU) 教室棟 4教室 (平屋)
AB :	BLOC ADMINISTRATIF 管理棟
PL+1 :	BLOC DE LATRINE POUR PERSONNEL ENSEIGNANT / 教員用便所棟
6L :	BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所 6ブース
3L :	BLOC DE LATRINE 3 CABINETS 生徒用便所 3ブース

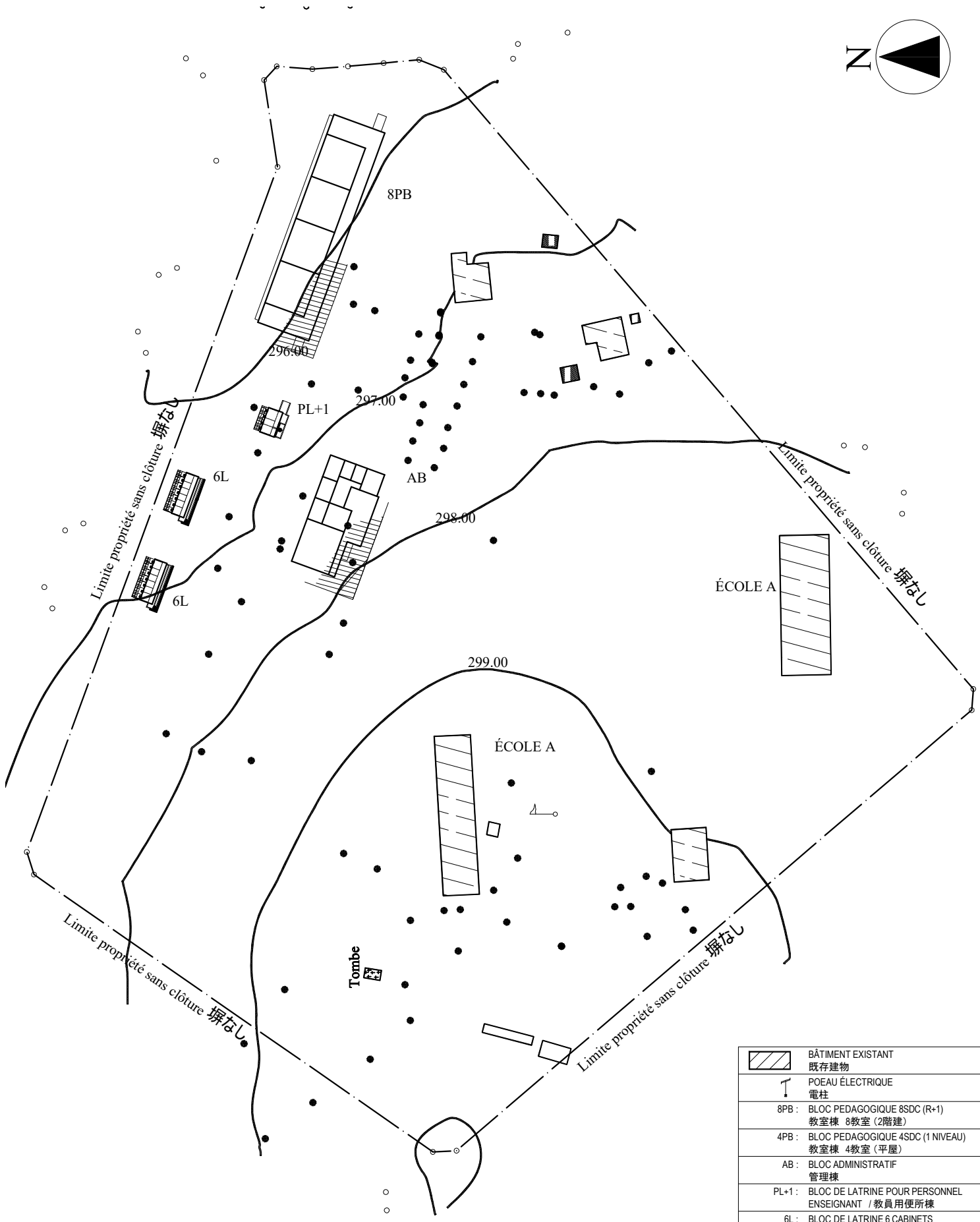
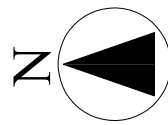


PROJET D'E CONSTRUCTION D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II AU BURKINA FASO	ETAT ACTUEL DU CEG DE KAMBOINCE	ECHELLE	FEUILLE No.
	COMMUNE DE OUAGADOUGOU	1/1500	09
	ARRONDISSEMENT 9	DATE	
	Province du KADIOGO, Région du CENTRE	Juin 2016	



	BÂTIMENT EXISTANT 既存建物
	POEAU ÉLECTRIQUE 電柱
8PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 8SDC (R+1) 教室棟 8教室 (2階建)
4PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 4SDC (1 NIVEAU) 教室棟 4教室 (平屋)
AB :	BLOC ADMINISTRATIF 管理棟
PL+1 :	BLOC DE LATRINE POUR PERSONNEL ENSEIGNANT / 教員用便所棟
6L :	BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所 6ブース
3L :	BLOC DE LATRINE 3 CABINETS 生徒用便所 3ブース

PROJET D'E CONSTRUCTION D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II AU BURKINA FASO	ETAT ACTUEL DU CEG DE BENDOGO	ECHELLE	FEUILLE No.
	COMMUNE DE OUAGADOUGOU	1/1000	10
	ARRONDISSEMENT 10	DATE	
	Province du KADIOGO, Région du CENTRE	Juin 2016	

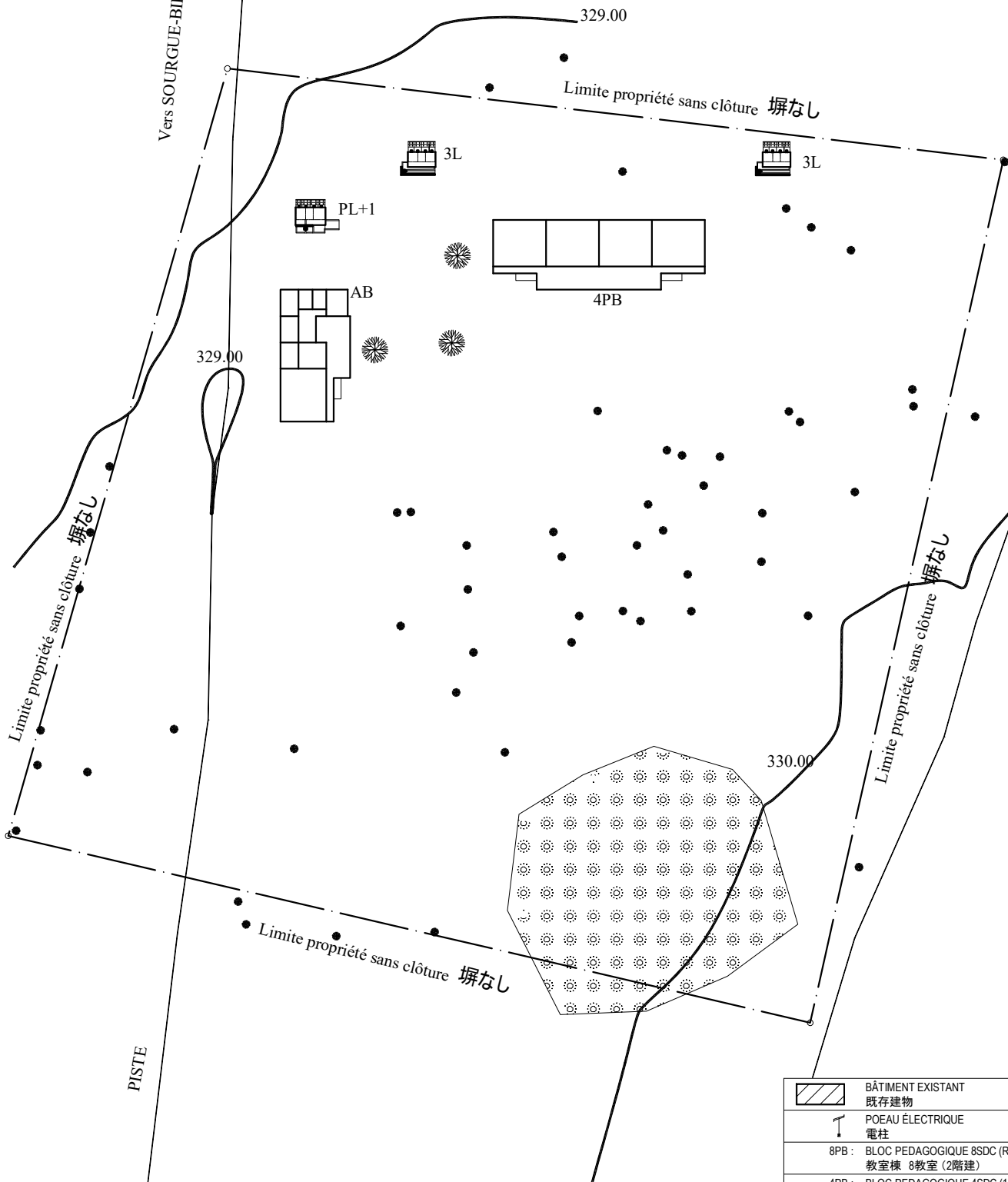


	BÂTIMENT EXISTANT 既存建物
	POEAU ÉLECTRIQUE 電柱
8PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 8SDC (R+1) 教室棟 8教室 (2階建)
4PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 4SDC (1 NIVEAU) 教室棟 4教室 (平屋)
AB :	BLOC ADMINISTRATIF 管理棟
PL+1 :	BLOC DE LATRINE POUR PERSONNEL ENSEIGNANT / 教員用便所棟
6L :	BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所 6ブース
3L :	BLOC DE LATRINE 3 CABINETS 生徒用便所 3ブース

PROJET D'E CONSTRUCTION D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II AU BURKINA FASO	ETAT ACTUEL DU CEG DE DAGNONGO	ECHELLE	FEUILLE No.
	COMMUNE DE OUAGADOUGOU	1/1000	11
	ARRONDISSEMENT 11	DATE	
	Province du KADIOGO, Région du CENTRE	Juin 2016	

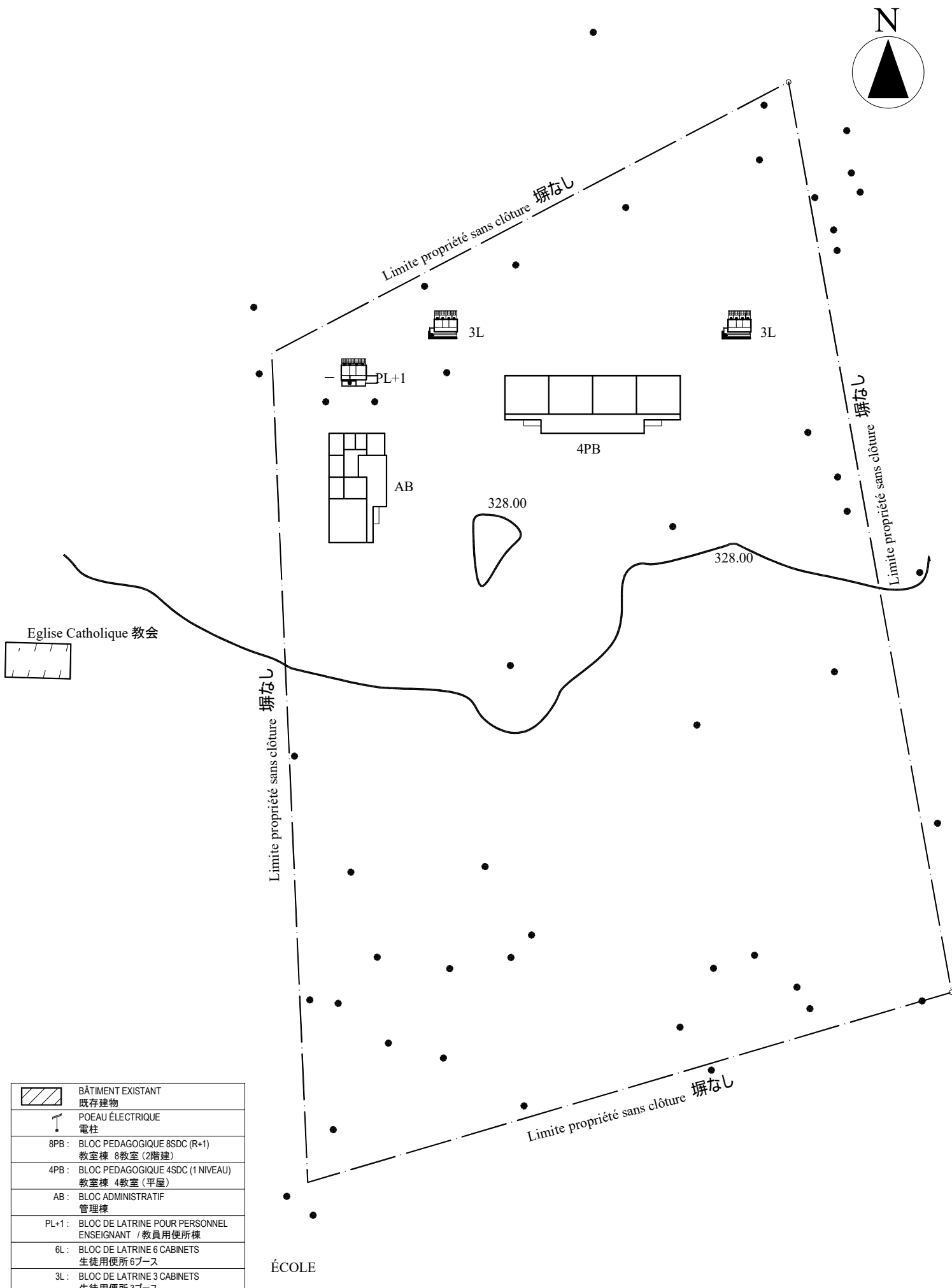


Vers SOURGUE-BILLA

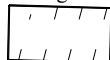


	BÂTIMENT EXISTANT 既存建物
	POEAU ÉLECTRIQUE 電柱
8PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 8SDC (R+1) 教室棟 8教室 (2階建)
4PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 4SDC (1 NIVEAU) 教室棟 4教室 (平屋)
AB :	BLOC ADMINISTRATIF 管理棟
PL+1 :	BLOC DE LATRINE POUR PERSONNEL ENSEIGNANT / 教員用便所棟
6L :	BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所 6ブース
3L :	BLOC DE LATRINE 3 CABINETS 生徒用便所 3ブース

PROJET D'E CONSTRUCTION D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II AU BURKINA FASO	ETAT ACTUEL DU CEG DE BINGO	ECHELLE 1/1000	FEUILLE No. 13
	COMMUNE DE BINGO	DATE	13
	Province du BOULKIEMDÉ, Région du CENTRE OUEST	Juin 2016	



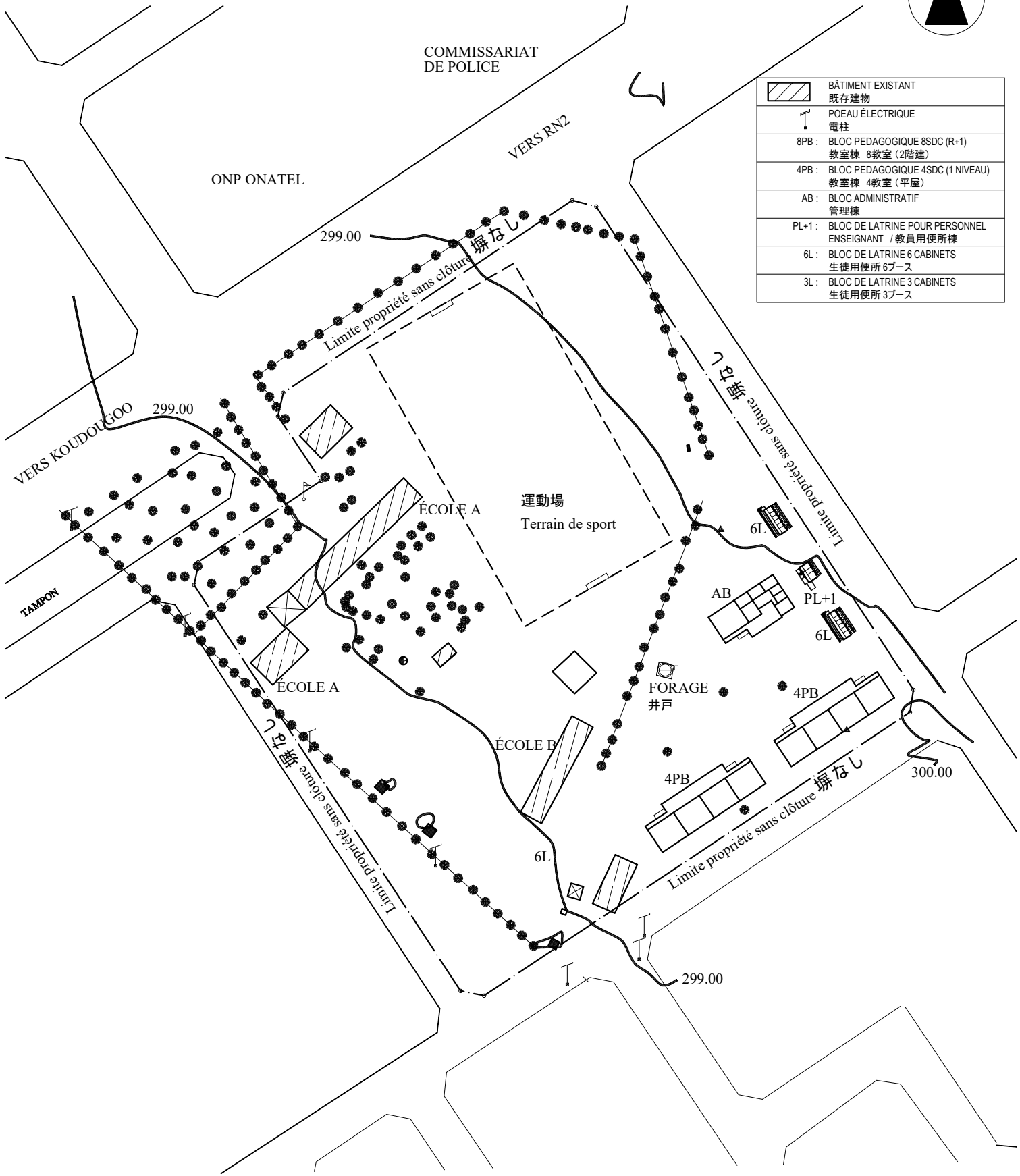
Eglise Catholique 教会



	BÂTIMENT EXISTANT 既存建物
	POEAU ÉLECTRIQUE 電柱
8PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 8SDC (R+1) 教室棟 8教室 (2階建)
4PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 4SDC (1 NIVEAU) 教室棟 4教室 (平屋)
AB :	BLOC ADMINISTRATIF 管理棟
PL+1 :	BLOC DE LATRINE POUR PERSONNEL ENSEIGNANT / 教員用便所棟
6L :	BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所 6ブース
3L :	BLOC DE LATRINE 3 CABINETS 生徒用便所 3ブース

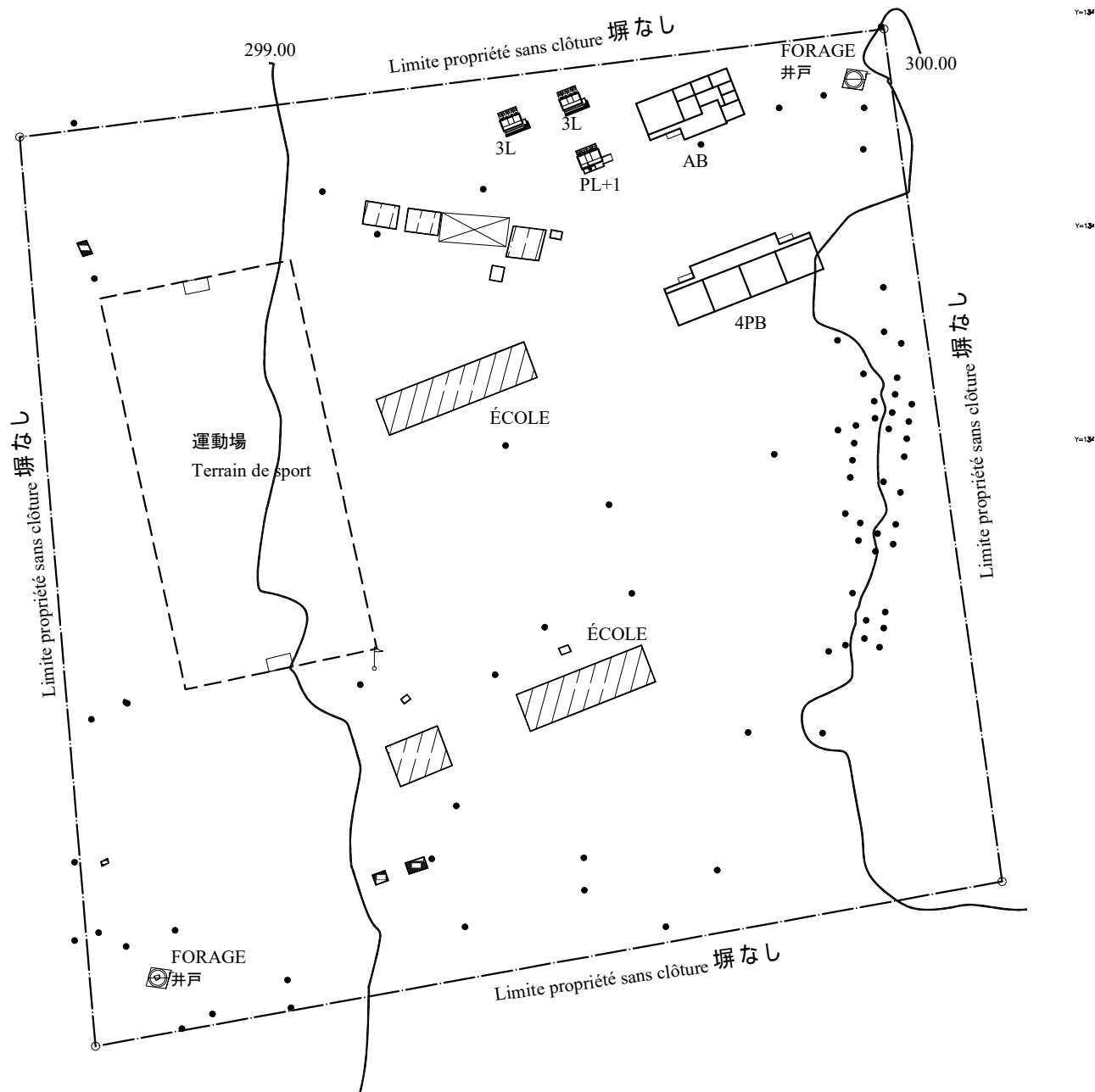
ÉCOLE

PROJET D'E CONSTRUCTION D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II AU BURKINA FASO	ETAT ACTUEL DU CEG DE VILLA	ECHELLE 1/1000	FEUILLE No. 15
	COMMUNE DE BINGO	DATE	
	Province du BOULKIEMDÉ, Région du CENTRE OUEST	Juin 2016	



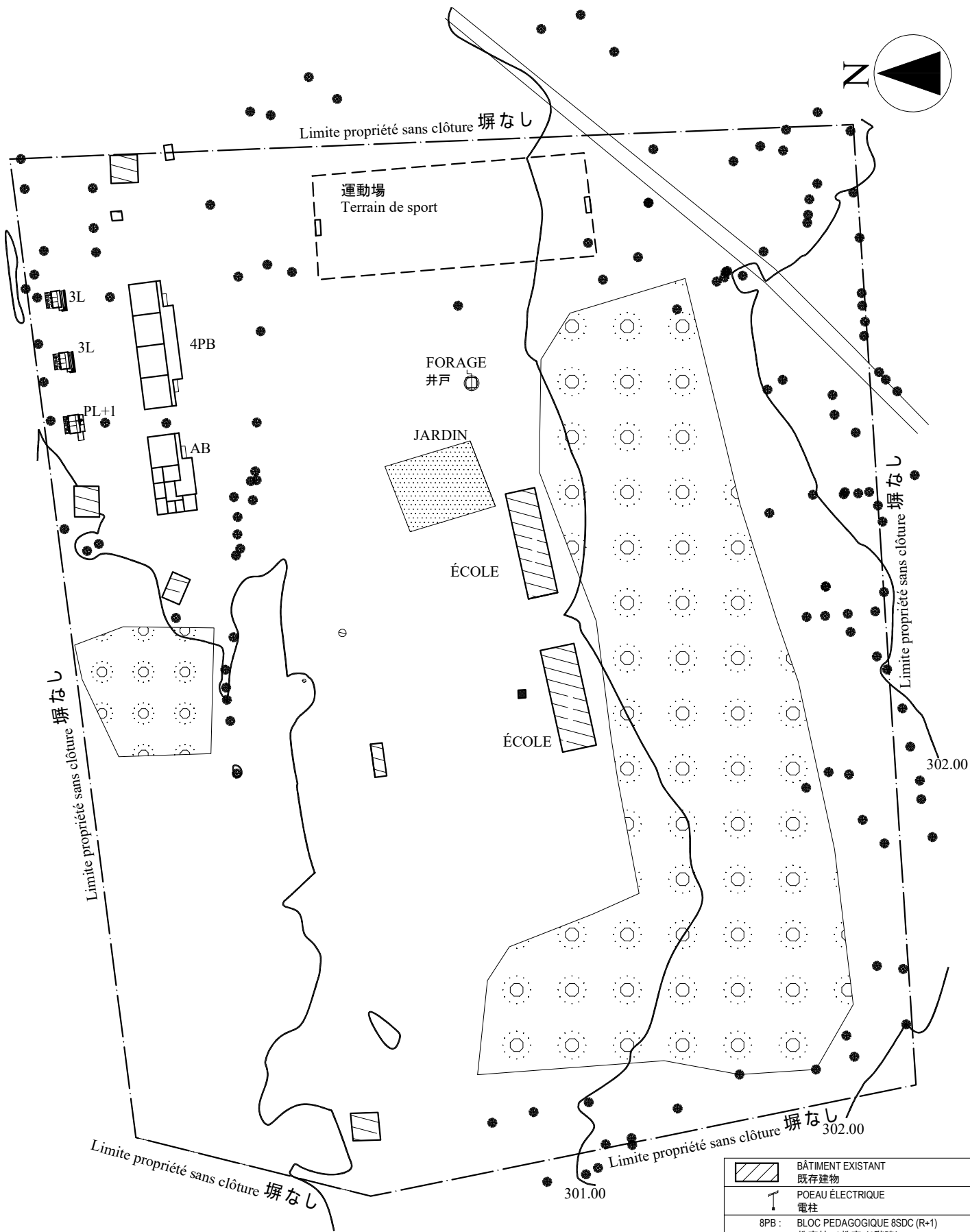
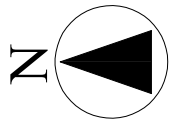
	BÂTIMENT EXISTANT 既存建物
	POEAU ÉLECTRIQUE 電柱
8PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 8SDC (R+1) 教室棟 8教室 (2階建)
4PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 4SDC (1 NIVEAU) 教室棟 4教室 (平屋)
AB :	BLOC ADMINISTRATIF 管理棟
PL+1 :	BLOC DE LATRINE POUR PERSONNEL ENSEIGNANT / 教員用便所棟
6L :	BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所 6ブース
3L :	BLOC DE LATRINE 3 CABINETS 生徒用便所 3ブース

PROJET D'E CONSTRUCTION D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II AU BURKINA FASO	ETAT ACTUEL DU CEG DE KINDI CENTRE A	ECHELLE	FEUILLE No.
	COMMUNE DE KINDI	1/1500	17
		DATE	
	Province du BOUKIENDE, Région du CENTRE	Jun 2016	



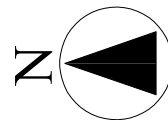
	BÂTIMENT EXISTANT 既存建物
	POEAU ÉLECTRIQUE 電柱
8PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 8SDC (R+1) 教室棟 8教室 (2階建)
4PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 4SDC (1 NIVEAU) 教室棟 4教室 (平屋)
AB :	BLOC ADMINISTRATIF 管理棟
PL+1 :	BLOC DE LATRINE POUR PERSONNEL ENSEIGNANT / 教員用便所棟
6L :	BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所 6ブース
3L :	BLOC DE LATRINE 3 CABINETS 生徒用便所 3ブース

PROJET D'E CONSTRUCTION D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II AU BURKINA FASO	ETAT ACTUEL DU CEG DE PAASBA	ECHELLE	FEUILLE No.
	COMMUNE DE KOKOLOGHO	1/1500	18
		DATE	
	Province du BOULKIEMDE, Région du CENTRE	Juin 2016	



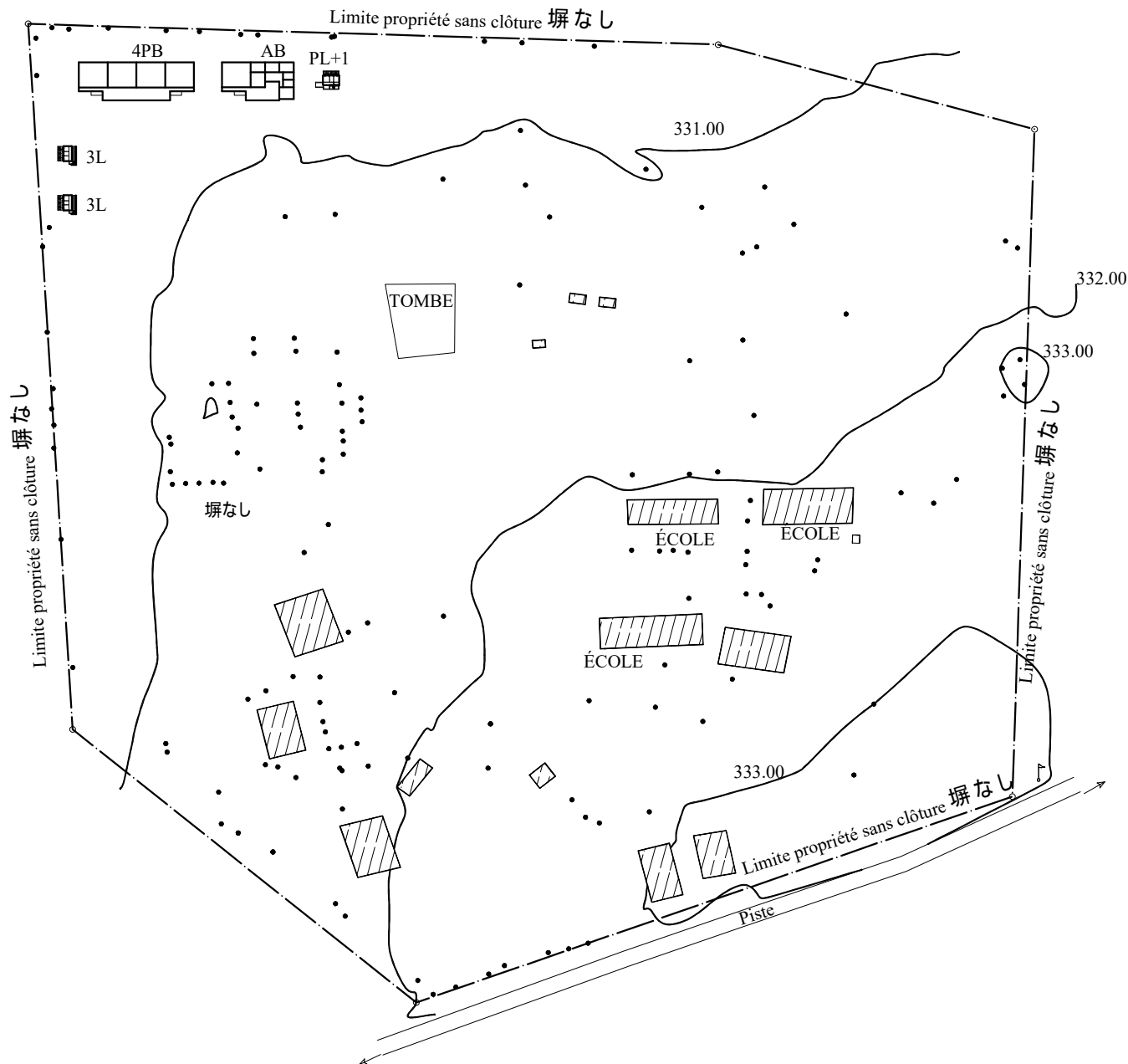
	BÂTIMENT EXISTANT 既存建物
	POEAU ÉLECTRIQUE 電柱
8PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 8SDC (R+1) 教室棟 8教室 (2階建)
4PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 4SDC (1 NIVEAU) 教室棟 4教室 (平屋)
AB :	BLOC ADMINISTRATIF 管理棟
PL+1 :	BLOC DE LATRINE POUR PERSONNEL ENSEIGNANT / 教員用便所棟
6L :	BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所 6ブース
3L :	BLOC DE LATRINE 3 CABINETS 生徒用便所 3ブース

PROJET D'E CONSTRUCTION D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II AU BURKINA FASO	ETAT ACTUEL DU CEG DE MANEGA COMMUNE DE KOKOLOGHO	ECHELLE 1/1500	FEUILLE No. 19
	Province du BOUKIENDE, Région du CENTRE	DATE Juin 2016	



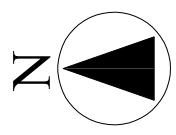
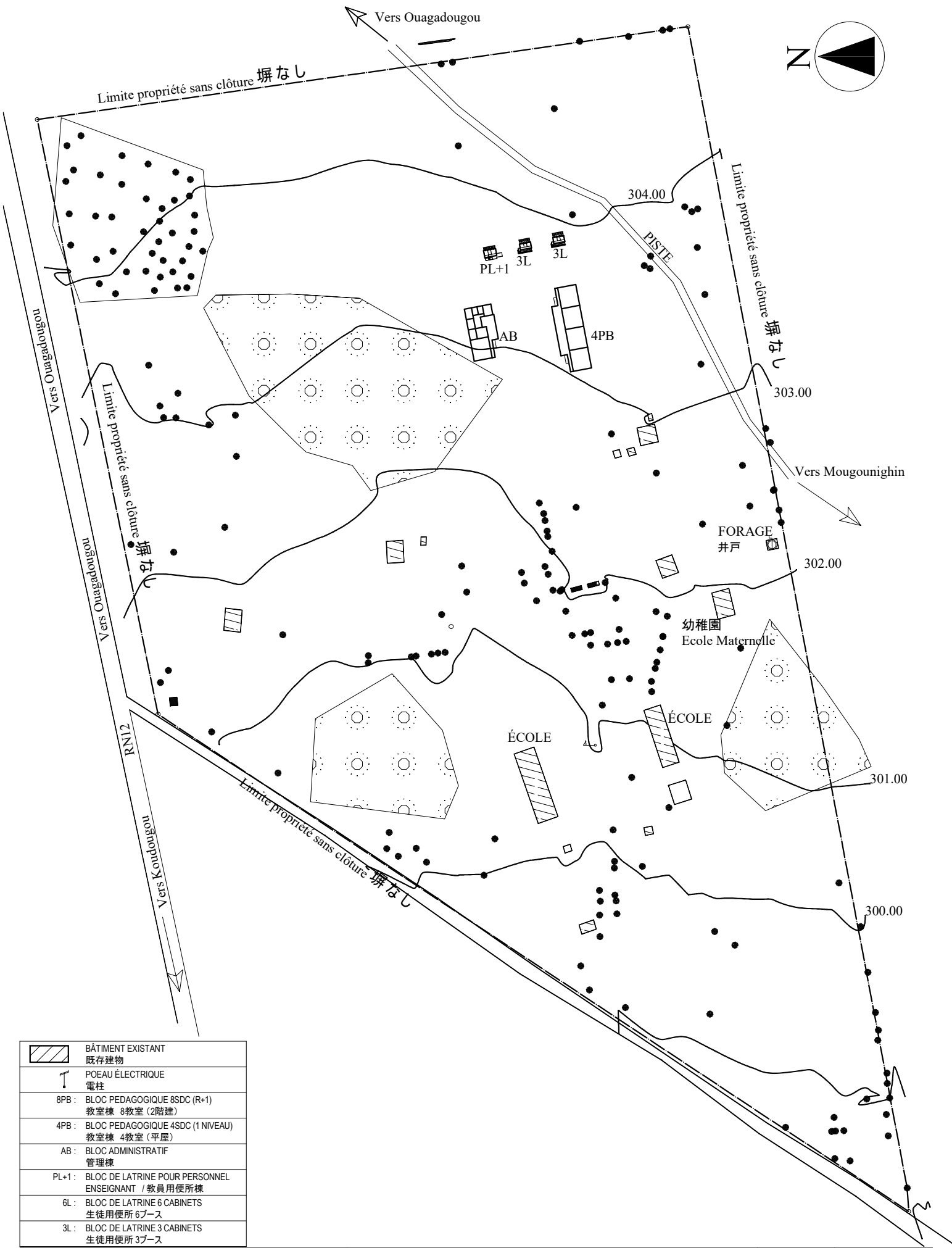
	BÂTIMENT EXISTANT 既存建物
	POEAU ÉLECTRIQUE 電柱
8PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 8SDC (R+1) 教室棟 8教室 (2階建)
4PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 4SDC (1 NIVEAU) 教室棟 4教室 (平屋)
AB :	BLOC ADMINISTRATIF 管理棟
PL+1 :	BLOC DE LATRINE POUR PERSONNEL ENSEIGNANT / 教員用便所棟
6L :	BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所 6ブース
3L :	BLOC DE LATRINE 3 CABINETS 生徒用便所 3ブース

PROJET D'E CONSTRUCTION D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II AU BURKINA FASO	ETAT ACTUEL DU CEG DE NANDIALA A	ECHELLE	FEUILLE No.
	COMMUNE DE NANDIALA	1/1500	21
		DATE	
	Province du BOULKIEMDE, Région du CENTRE	Jun 2016	



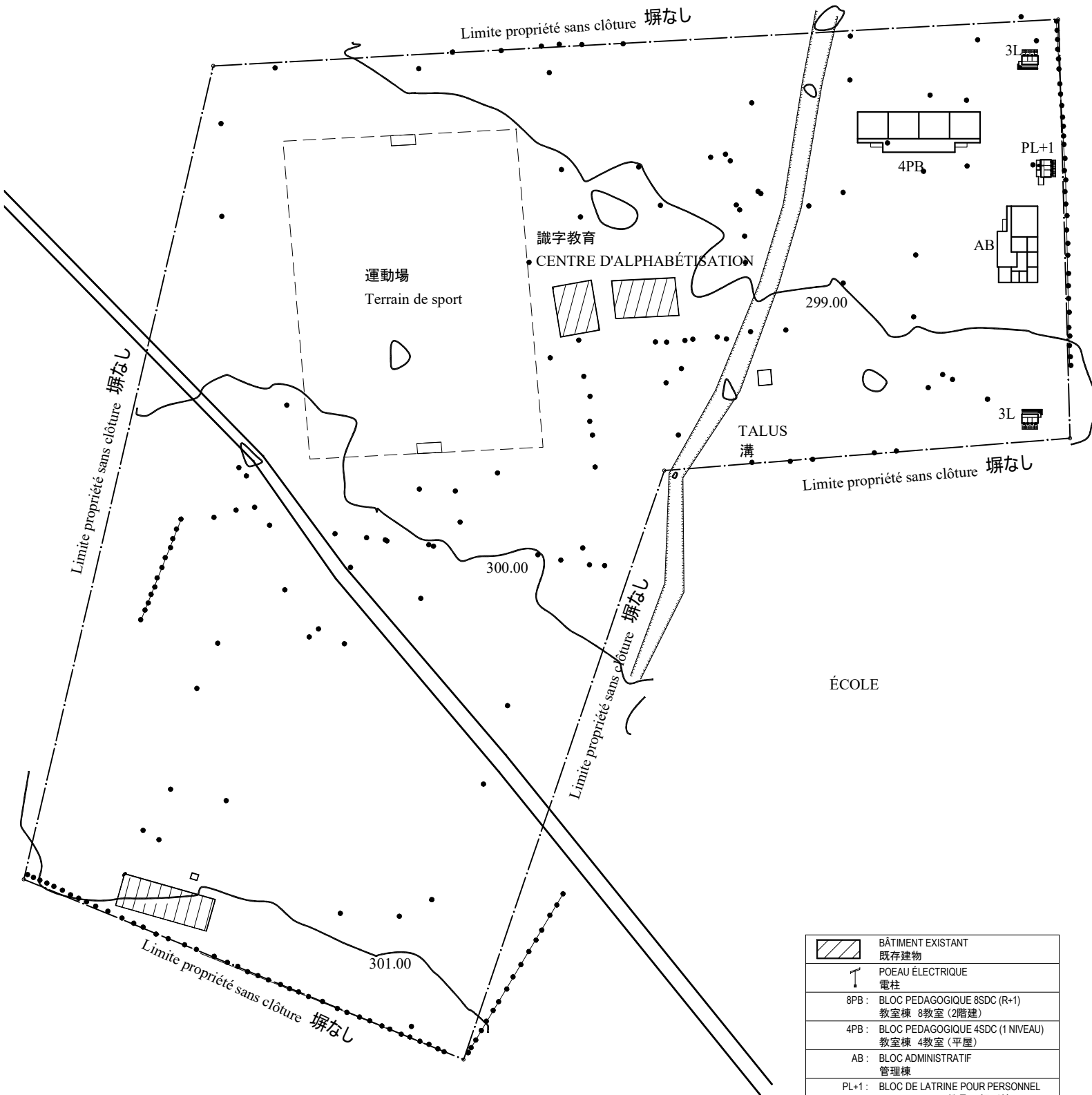
	BÂTIMENT EXISTANT 既存建物
	POEAU ÉLECTRIQUE 電柱
8PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 8SDC (R+1) 教室棟 8教室 (2階建)
4PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 4SDC (1 NIVEAU) 教室棟 4教室 (平屋)
AB :	BLOC ADMINISTRATIF 管理棟
PL+1 :	BLOC DE LATRINE POUR PERSONNEL ENSEIGNANT / 教員用便所棟
6L :	BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所 6ブース
3L :	BLOC DE LATRINE 3 CABINETS 生徒用便所 3ブース

PROJET D'E CONSTRUCTION D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II AU BURKINA FASO	ETAT ACTUEL DU CEG DE GODO	ECHELLE	FEUILLE No.
	COMMUNE DE PELLA	1/2000	23
		DATE	
	Province du BOULKIEMDE , Région du CENTRE	Jun 2016	



	BÂTIMENT EXISTANT 既存建物
	POEAU ÉLECTRIQUE 電柱
8PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 8SDC (R+1) 教室棟 8教室 (2階建)
4PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 4SDC (1 NIVEAU) 教室棟 4教室 (平屋)
AB :	BLOC ADMINISTRATIF 管理棟
PL+1 :	BLOC DE LATRINE POUR PERSONNEL ENSEIGNANT / 教員用便所棟
6L :	BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所 6ブース
3L :	BLOC DE LATRINE 3 CABINETS 生徒用便所 3ブース

PROJET D'E CONSTRUCTION D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II AU BURKINA FASO	ETAT ACTUEL DU CEG DE RALO	ECHELLE	FEUILLE No.
	COMMUNE DE POA	1/2000	24
		DATE	
	Province du BOULKIENDE, Région du CENTRE	Jun 2016	



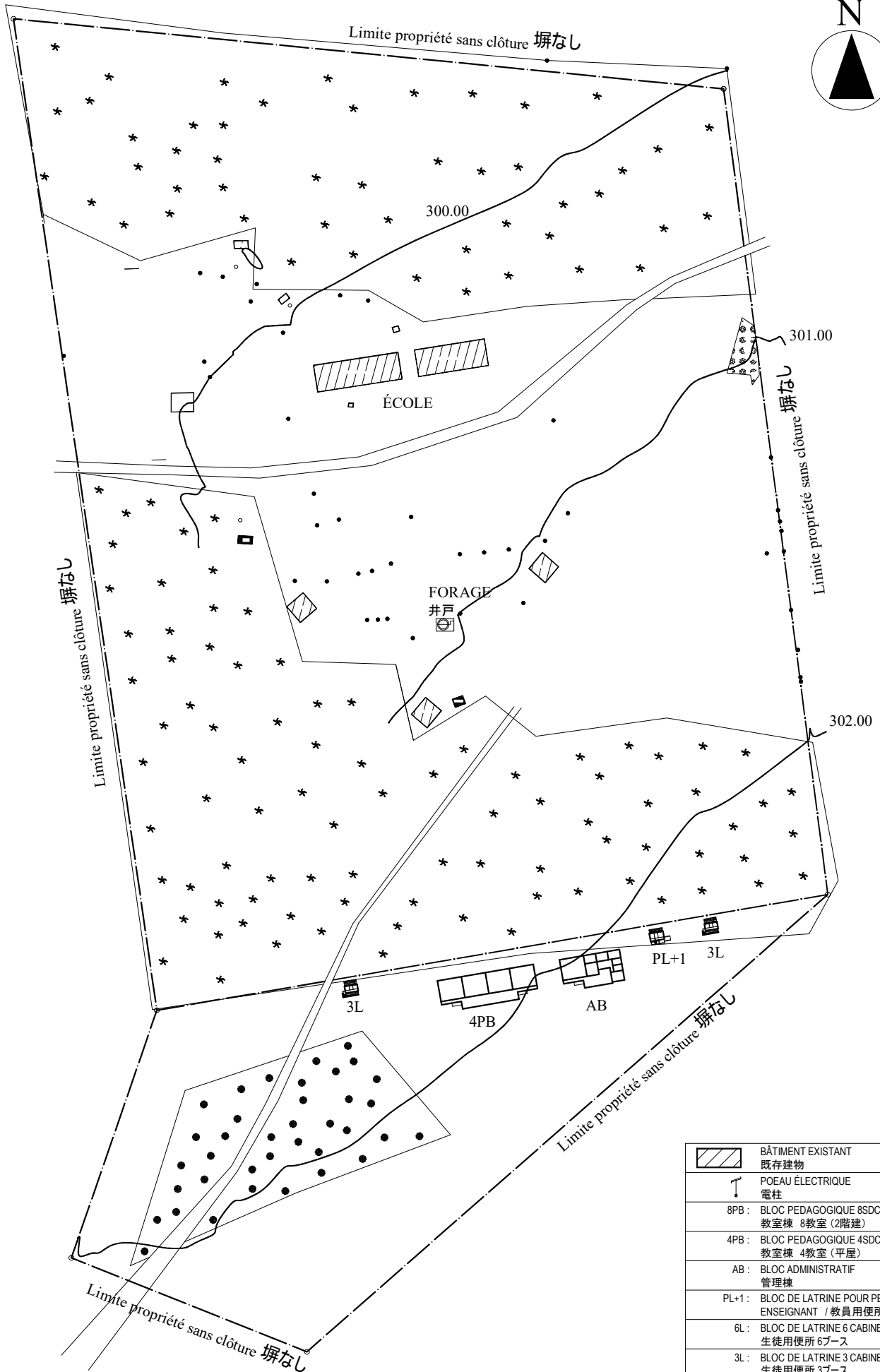
	BÂTIMENT EXISTANT 既存建物
	POEAU ÉLECTRIQUE 電柱
8PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 8SDC (R+1) 教室棟 8教室 (2階建)
4PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 4SDC (1 NIVEAU) 教室棟 4教室 (平屋)
AB :	BLOC ADMINISTRATIF 管理棟
PL+1 :	BLOC DE LATRINE POUR PERSONNEL ENSEIGNANT / 教員用便所棟
6L :	BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所 6ブース
3L :	BLOC DE LATRINE 3 CABINETS 生徒用便所 3ブース

PROJET D'E CONSTRUCTION
D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN
APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II
AU BURKINA FASO

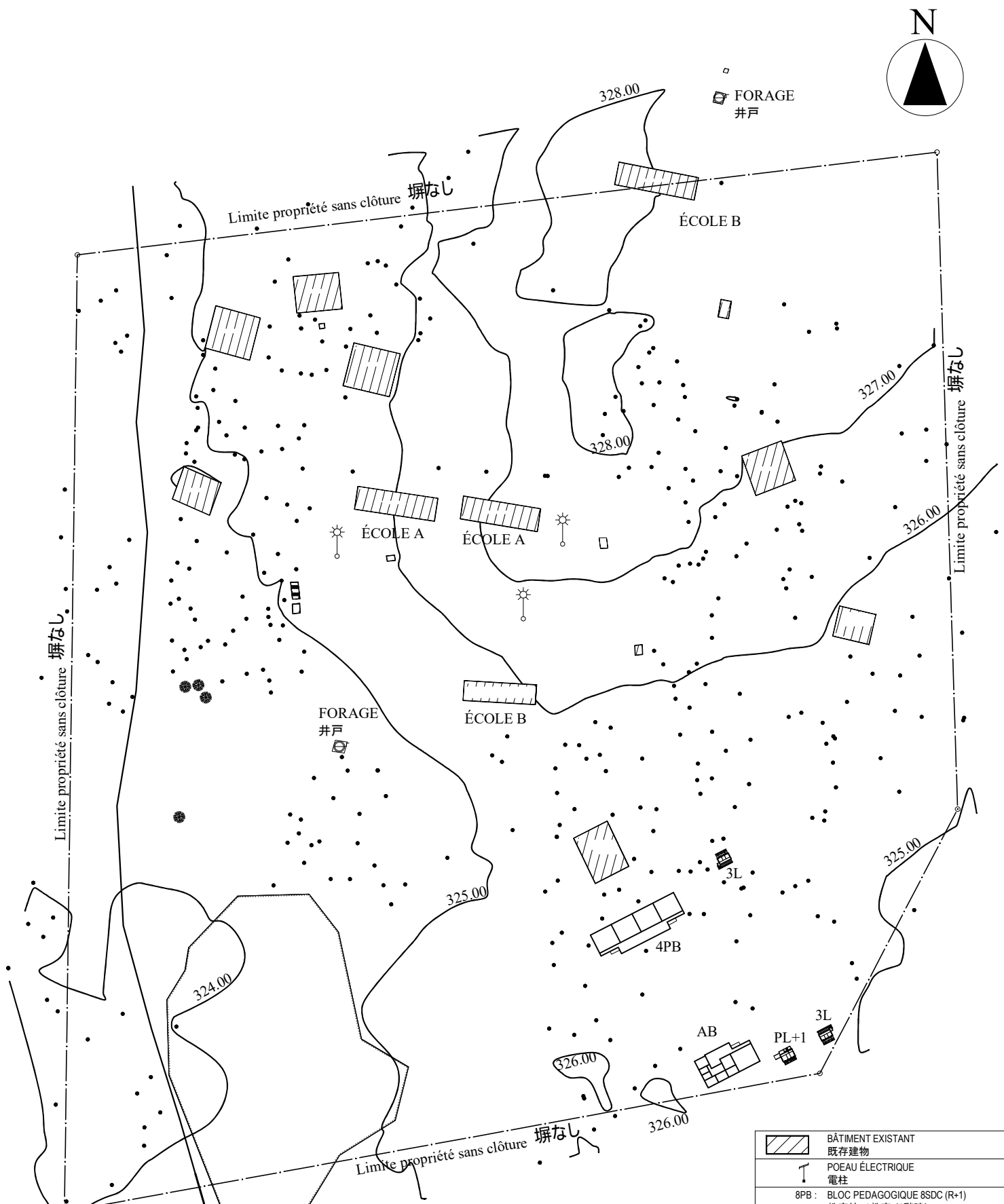
ETAT ACTUEL DU CEG DE RAMONKODOGO
COMMUNE DE RAMONGO
Province du BOULKIEMDÉ, Région du CENTRE OUEST

ECHELLE
1/1500
DATE
Juin 2016

FEUILLE No.
25

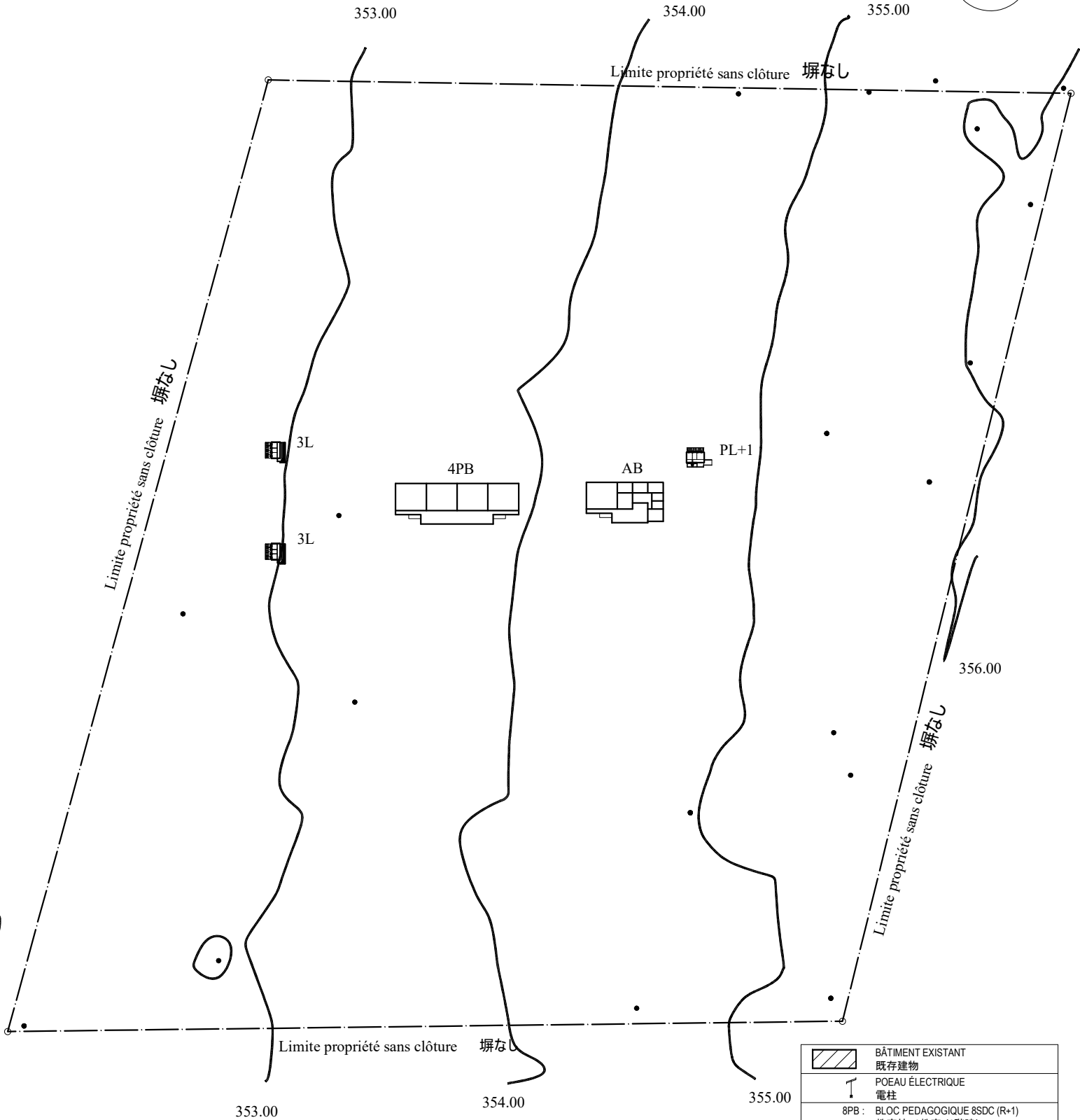
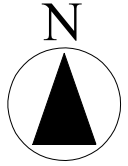


PROJET D'E CONSTRUCTION D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II AU BURKINA FASO	ETAT ACTUEL DU CEG DE KAMSI	ECHELLE	FEUILLE No.
	COMMUNE DE RAMONGO	1/2000	27
	Province du BOULKIEMDÉ, Région du CENTRE OUEST	DATE	
	資料-241	Juin 2016	





	BÂTIMENT EXISTANT 既存建物
	POEAU ÉLECTRIQUE 電柱
8PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 8SDC (R+1) 教室棟 8教室 (2階建)
4PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 4SDC (1 NIVEAU) 教室棟 4教室 (平屋)
AB :	BLOC ADMINISTRATIF 管理棟
PL+1 :	BLOC DE LATRINE POUR PERSONNEL ENSEIGNANT / 教員用便所棟
6L :	BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所 6ブース
3L :	BLOC DE LATRINE 3 CABINETS 生徒用便所 3ブース

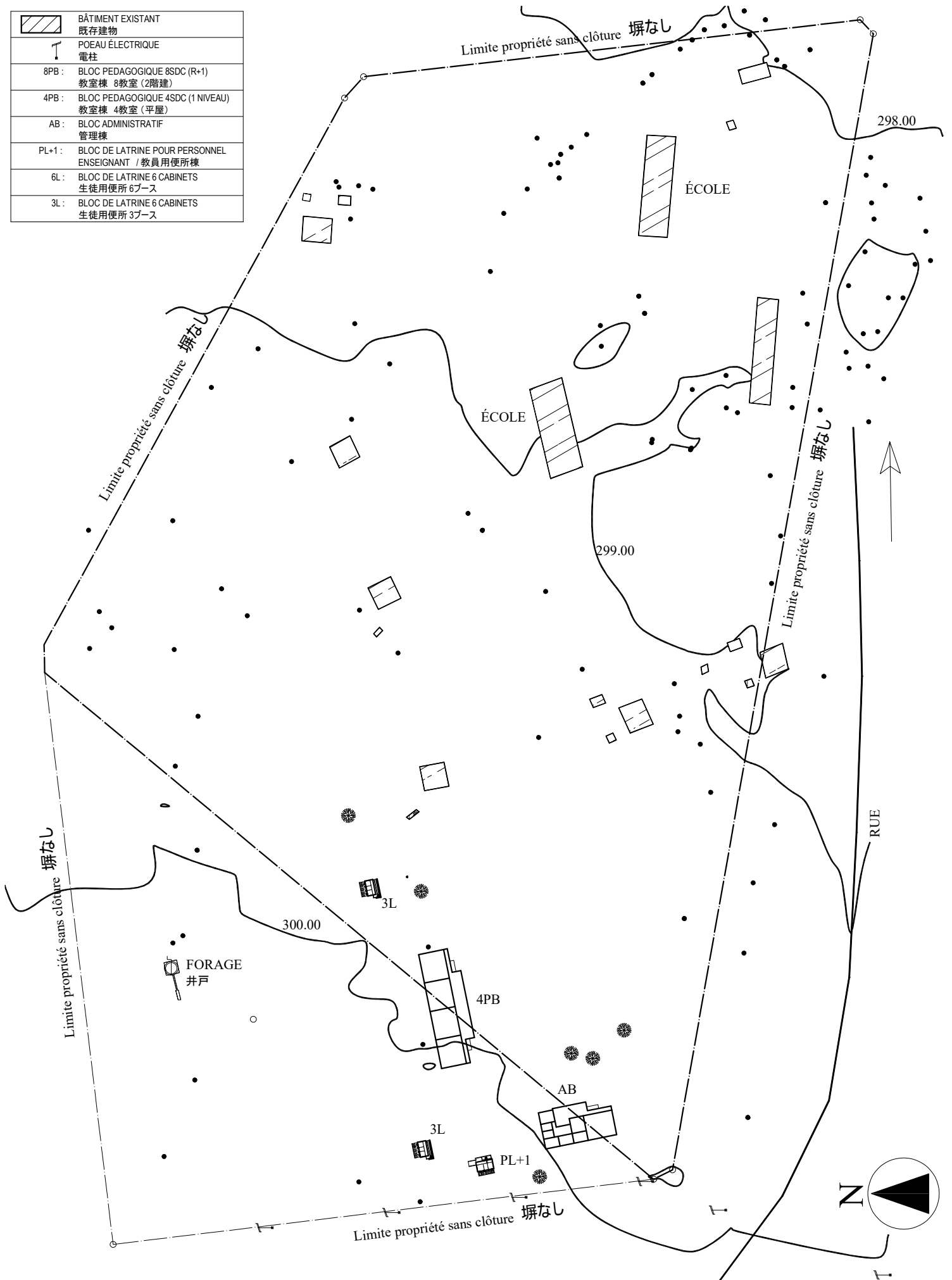
PROJET D'E CONSTRUCTION D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II AU BURKINA FASO	ETAT ACTUEL DU CEG DE KOURIA COMMUNE DE SIGLE	ECHELLE 1/2000	FEUILLE No. 28
	Province du BOULKIEMDÉ, Région du CENTRE OUEST	DATE Juin 2016	



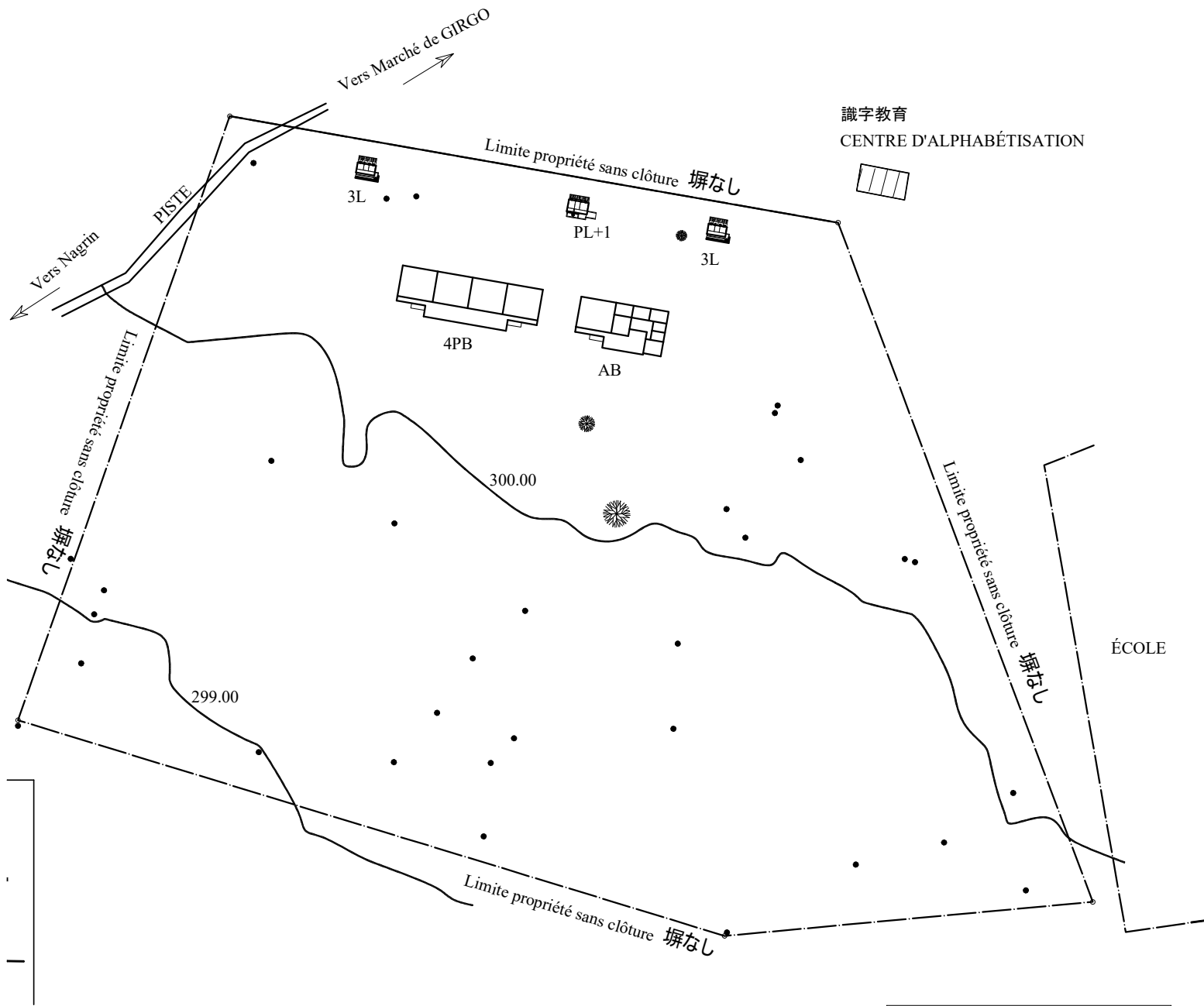
	BÂTIMENT EXISTANT 既存建物
	POEAU ÉLECTRIQUE 電柱
8PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 8SDC (R+1) 教室棟 8教室 (2階建)
4PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 4SDC (1 NIVEAU) 教室棟 4教室 (平屋)
AB :	BLOC ADMINISTRATIF 管理棟
PL+1 :	BLOC DE LATRINE POUR PERSONNEL ENSEIGNANT / 教員用便所棟
6L :	BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所 6ブース
3L :	BLOC DE LATRINE 3 CABINETS 生徒用便所 3ブース

PROJET D'E CONSTRUCTION D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II AU BURKINA FASO	ETAT ACTUEL DU CEG DE MANKOULA	ECHELLE	FEUILLE No.
	COMMUNE DE SIGLE	1/1500	29
	Province du BOULKIEMDÉ, Région du CENTRE OUEST	DATE	
		Jun 2016	

	BÂTIMENT EXISTANT 既存建物
	POEAU ÉLECTRIQUE 電柱
8PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 8SDC (R+1) 教室棟 8教室 (2階建)
4PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 4SDC (1 NIVEAU) 教室棟 4教室 (平屋)
AB :	BLOC ADMINISTRATIF 管理棟
PL+1 :	BLOC DE LATRINE POUR PERSONNEL ENSEIGNANT / 教員用便所棟
6L :	BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所 6ブース
3L :	BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所 3ブース





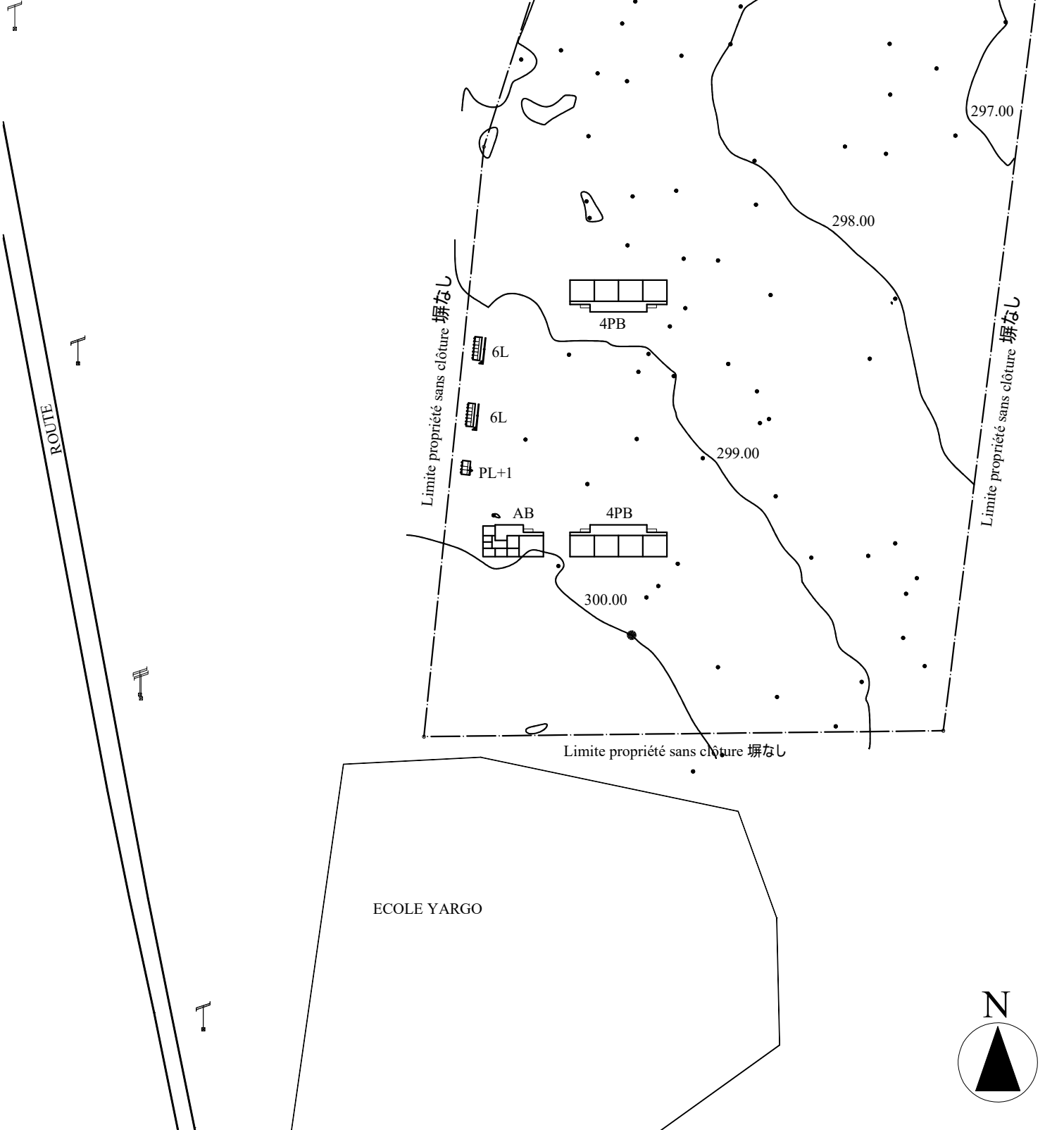
PROJET D'E CONSTRUCTION D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II AU BURKINA FASO	ETAT ACTUEL DU CEG DE SIGLE	ECHELLE	FEUILLE No.
	COMMUNE DE SIGLE	1/1500	30
	Province du BOULKIEMDÉ, Région du CENTRE OUEST	DATE	
		Jun 2016	



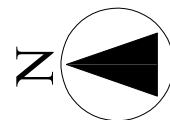
	BÂTIMENT EXISTANT 既存建物
	POEAU ÉLECTRIQUE 電柱
8PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 8SDC (R+1) 教室棟 8教室 (2階建)
4PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 4SDC (1 NIVEAU) 教室棟 4教室 (平屋)
AB :	BLOC ADMINISTRATIF 管理棟
PL+1 :	BLOC DE LATRINE POUR PERSONNEL ENSEIGNANT / 教員用便所棟
6L :	BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所 6ブース
3L :	BLOC DE LATRINE 3 CABINETS 生徒用便所 3ブース

PROJET D'E CONSTRUCTION D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II AU BURKINA FASO	ETAT ACTUEL DU CEG DE GUIRGO	ECHELLE	FEUILLE No.
	COMMUNE DE SOURGOU	1/1500	31
	Province du BOULKIEMDÉ, Région du CENTRE OUEST	DATE	
		Juin 2016	

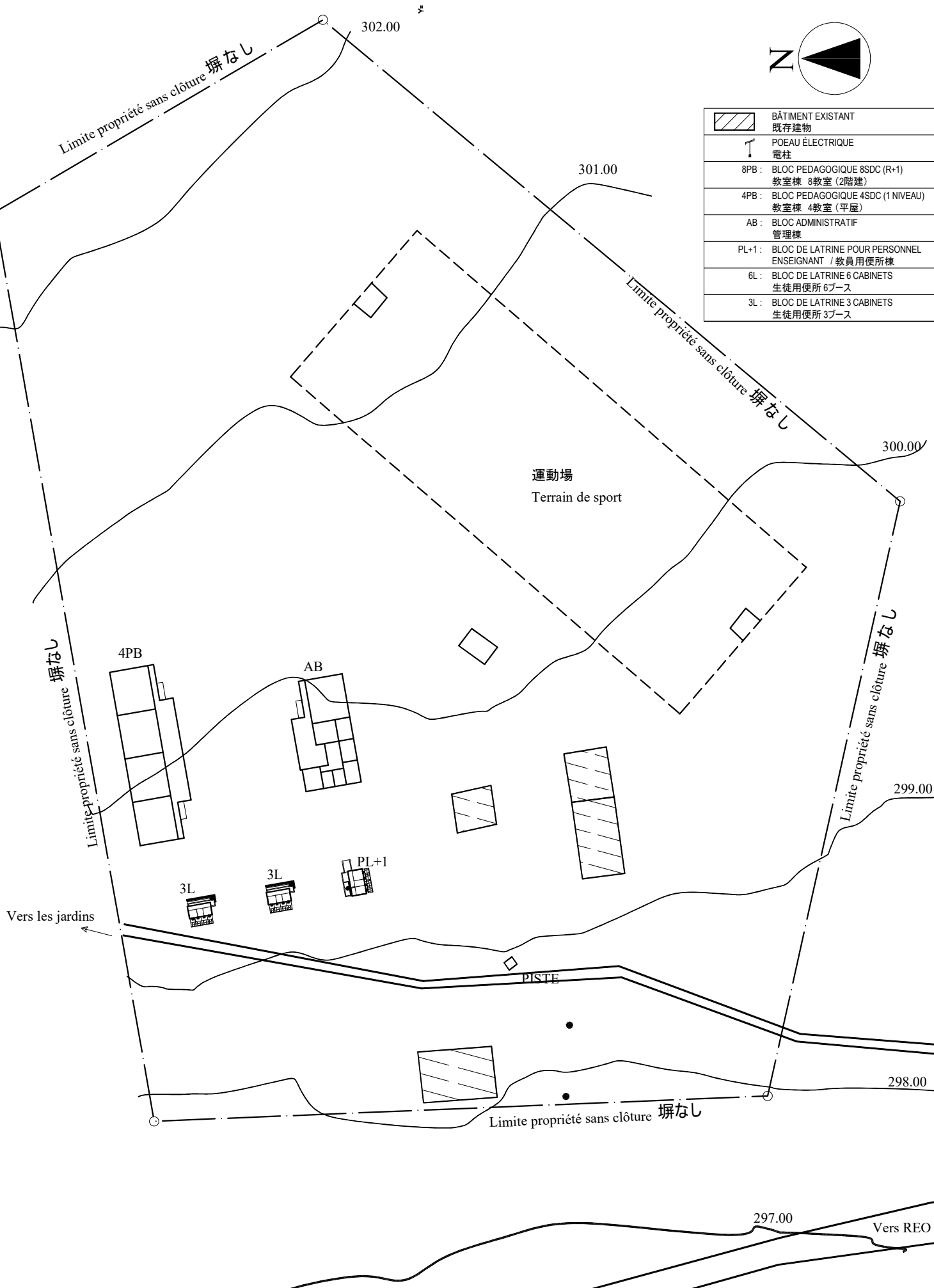
	BÂTIMENT EXISTANT 既存建物
	POEAU ÉLECTRIQUE 電柱
8PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 8SDC (R+1) 教室棟 8教室 (2階建)
4PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 4SDC (1 NIVEAU) 教室棟 4教室 (平屋)
AB :	BLOC ADMINISTRATIF 管理棟
PL+1 :	BLOC DE LATRINE POUR PERSONNEL ENSEIGNANT / 教員用便所棟
6L :	BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所 6ブース
3L :	BLOC DE LATRINE 3 CABINETS 生徒用便所 3ブース





PROJET D'E CONSTRUCTION D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II AU BURKINA FASO	ETAT ACTUEL DU CEG DE THYOU	ECHELLE	FEUILLE No.
	COMMUNE DE THYOU	1/2000	32
	Province du BOULKIEMDÉ, Région du CENTRE OUEST	DATE	
		Juin 2016	

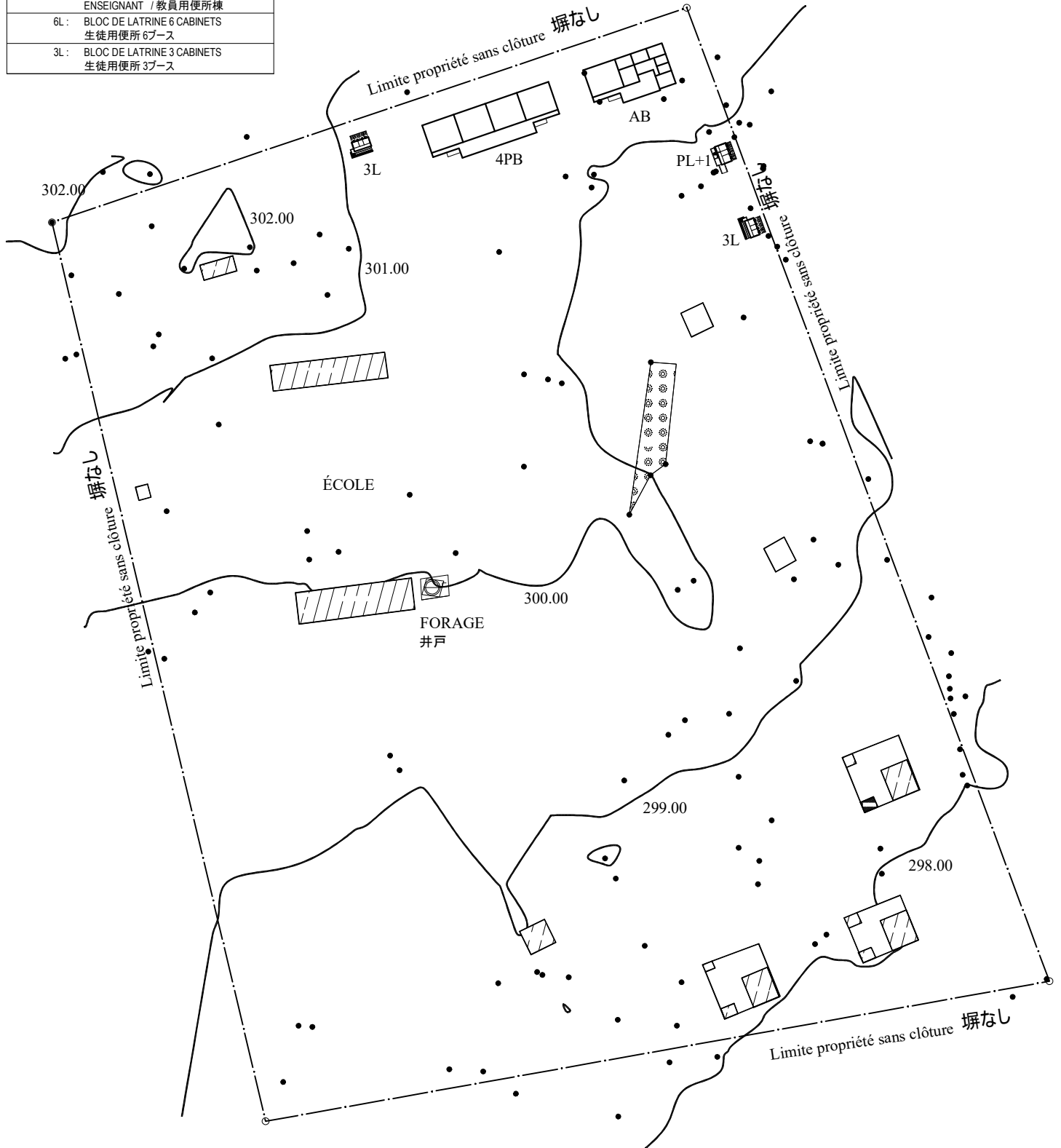
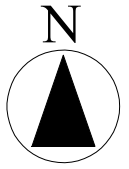


	BÂTIMENT EXISTANT 既存建物
	POEAU ÉLECTRIQUE 電柱
	8PB : BLOC PEDAGOGIQUE 8SDC (R+1) 教室棟 8教室 (2階建)
	4PB : BLOC PEDAGOGIQUE 4SDC (1 NIVEAU) 教室棟 4教室 (平屋)
	AB : BLOC ADMINISTRATIF 管理棟
	PL+1 : BLOC DE LATRINE POUR PERSONNEL ENSEIGNANT / 教員用便所棟
	6L : BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所 6ブース
	3L : BLOC DE LATRINE 3 CABINETS 生徒用便所 3ブース

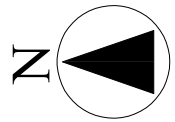


PROJET D'E CONSTRUCTION D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II AU BURKINA FASO	ETAT ACTUEL DU CEG DE EKOULKUAL	ECHELLE	FEUILLE No.
	COMMUNE DE REO	1/1000	33
	Province du SANGUIE, Région du CENTRE	DATE	
		Jun 2016	

	BÂTIMENT EXISTANT 既存建物
	POEAU ÉLECTRIQUE 電柱
8PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 8SDC (R+1) 教室棟 8教室 (2階建)
4PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 4SDC (1 NIVEAU) 教室棟 4教室 (平屋)
AB :	BLOC ADMINISTRATIF 管理棟
PL+1 :	BLOC DE LATRINE POUR PERSONNEL ENSEIGNANT / 教員用便所棟
6L :	BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所 6ブース
3L :	BLOC DE LATRINE 3 CABINETS 生徒用便所 3ブース

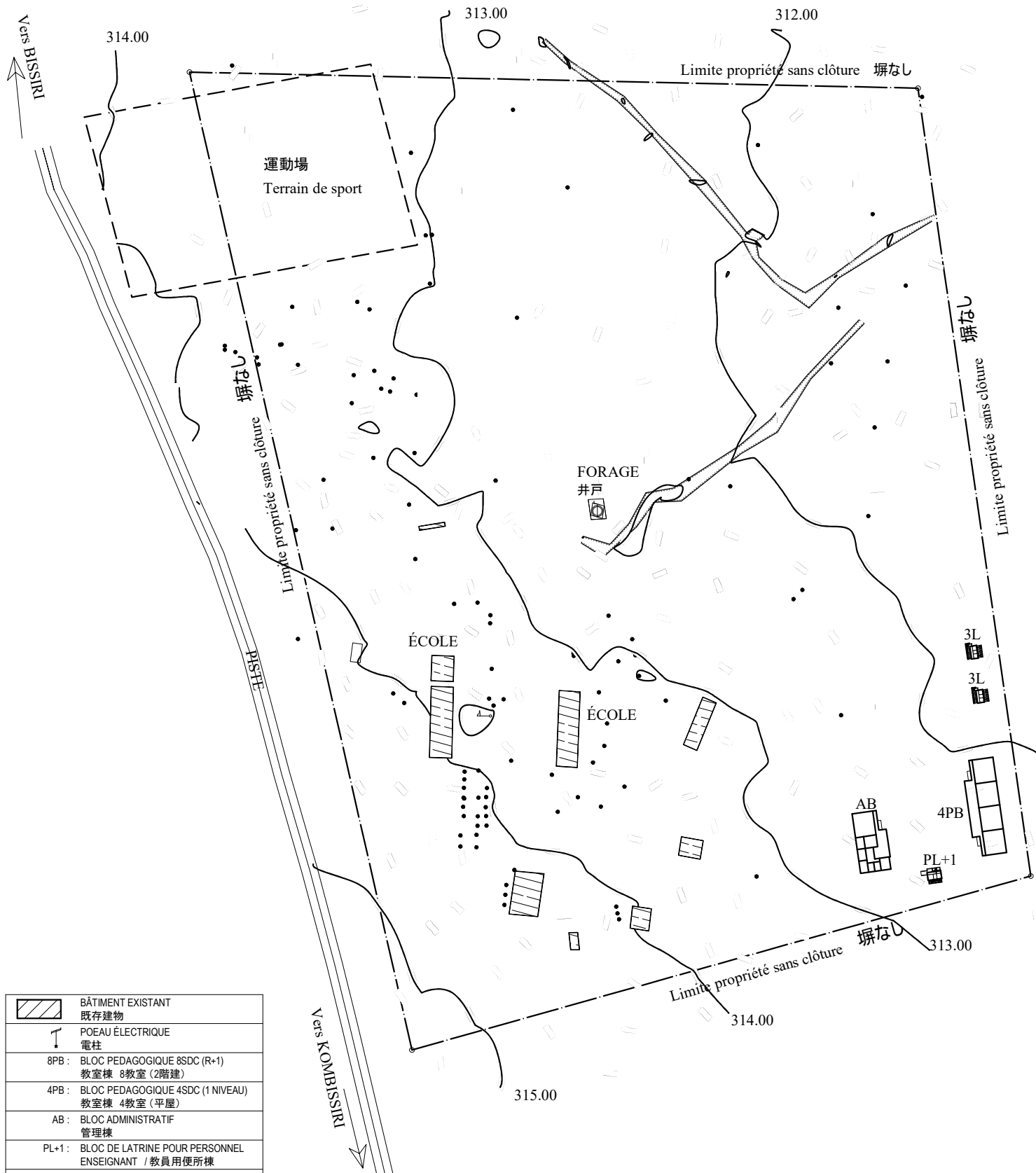
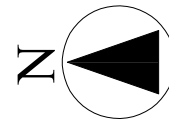


PROJET D'E CONSTRUCTION D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II AU BURKINA FASO	ETAT ACTUEL DU CEG DE GOANGHIN	ECHELLE	FEUILLE No.
	COMMUNE DE DOULOUGOU	1/1500	35
	Province du BAZEGA, Région du CENTRE SUD	DATE	
		Jun 2016	





	BÂTIMENT EXISTANT 既存建物
	POEAU ÉLECTRIQUE 電柱
8PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 8SDC (R+1) 教室棟 8教室 (2階建)
4PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 4SDC (1 NIVEAU) 教室棟 4教室 (平屋)
AB :	BLOC ADMINISTRATIF 管理棟
PL+1 :	BLOC DE LATRINE POUR PERSONNEL ENSEIGNANT / 教員用便所棟
6L :	BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所 6ブース
3L :	BLOC DE LATRINE 3 CABINETS 生徒用便所 3ブース

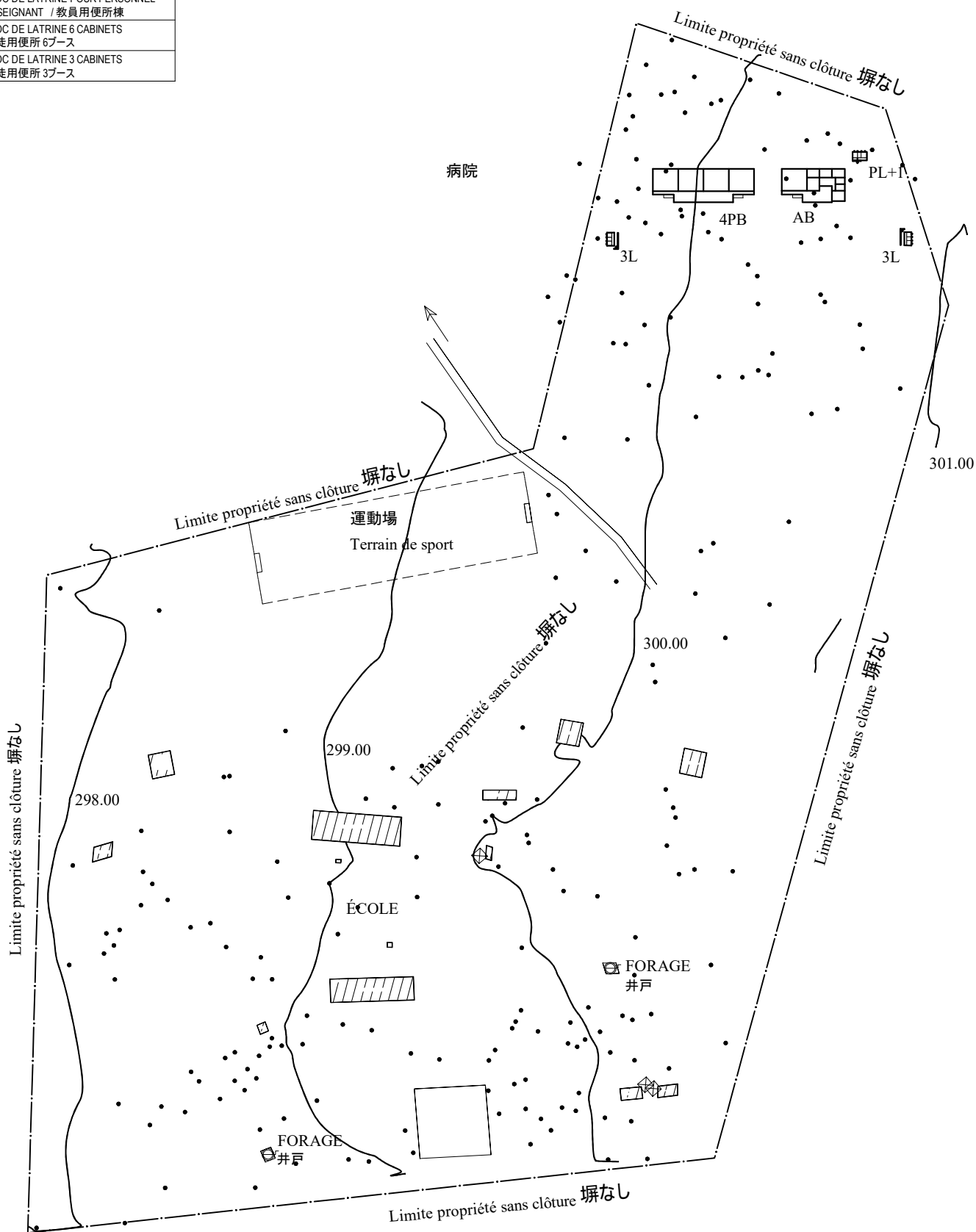
PROJET D'E CONSTRUCTION D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II AU BURKINA FASO	ETAT ACTUEL DU CEG DE KAMBISSIRI A	ECHELLE	FEUILLE No.
	COMMUNE DE KOMBISSIRI	1/1500	36
	Province du BAZEA, Région du CENTRE	DATE	
		Juin 2016	



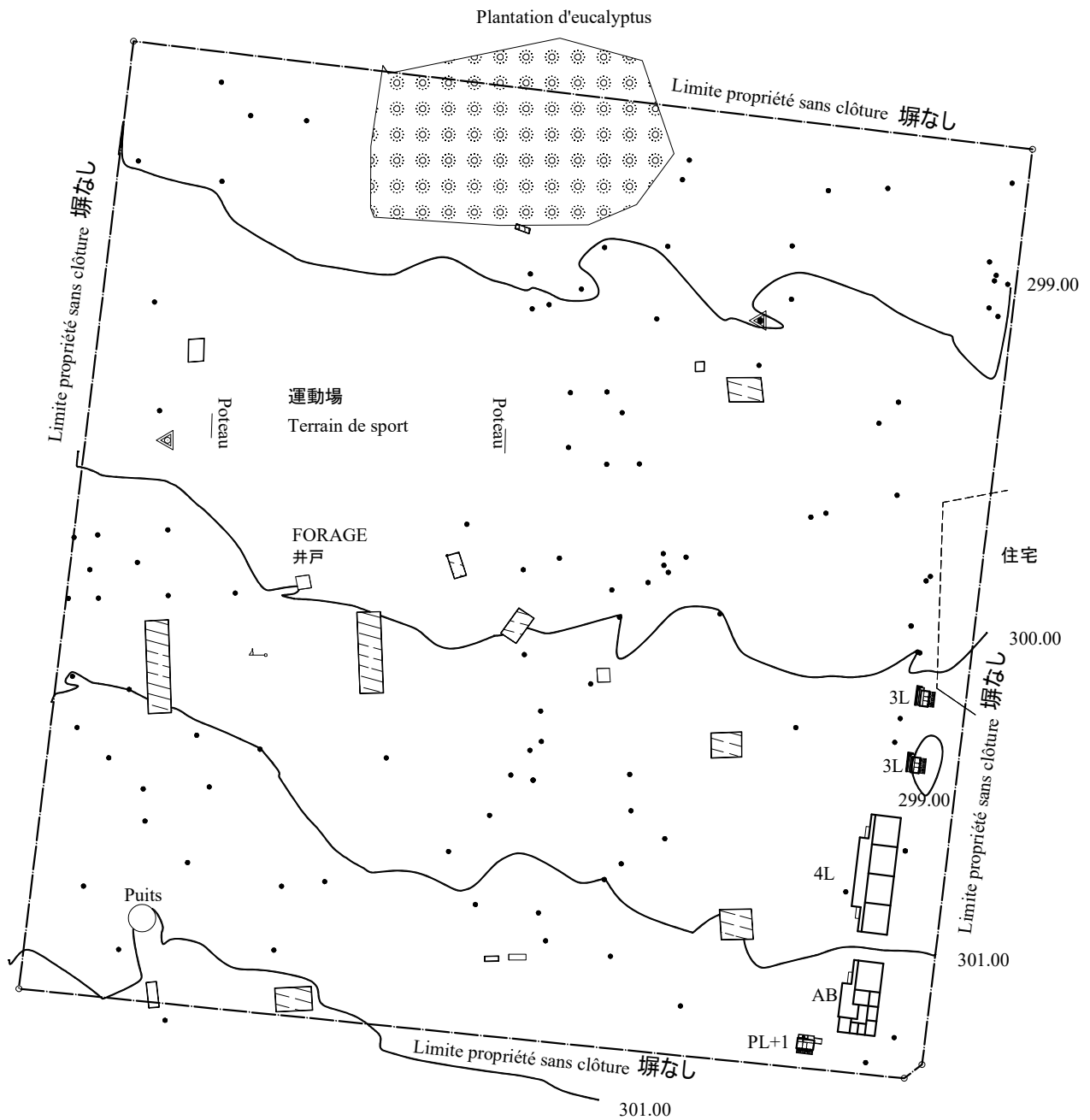
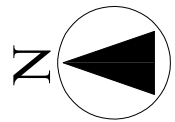
	BÂTIMENT EXISTANT 既存建物
	POEAU ÉLECTRIQUE 電柱
8PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 8SDC (R+1) 教室棟 8教室 (2階建)
4PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 4SDC (1 NIVEAU) 教室棟 4教室 (平屋)
AB :	BLOC ADMINISTRATIF 管理棟
PL+1 :	BLOC DE LATRINE POUR PERSONNEL ENSEIGNANT / 教員用便所棟
6L :	BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所 6ブース
3L :	BLOC DE LATRINE 3 CABINETS 生徒用便所 3ブース

PROJET D'E CONSTRUCTION D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II AU BURKINA FASO	ETAT ACTUEL DU CEG DE NAGNIMI	ECHELLE 1/2000	FEUILLE No. 37
	COMMUNE DE KOMMISSIRI	DATE	37
	Province du BAZEGA, Région du CENTRE	Juin 2016	

	BÂTIMENT EXISTANT 既存建物
	POEAU ÉLECTRIQUE 電柱
8PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 8SDC (R+1) 教室棟 8教室 (2階建)
4PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 4SDC (1 NIVEAU) 教室棟 4教室 (平屋)
AB :	BLOC ADMINISTRATIF 管理棟
PL+1 :	BLOC DE LATRINE POUR PERSONNEL ENSEIGNANT / 教員用便所棟
6L :	BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所 6ブース
3L :	BLOC DE LATRINE 3 CABINETS 生徒用便所 3ブース





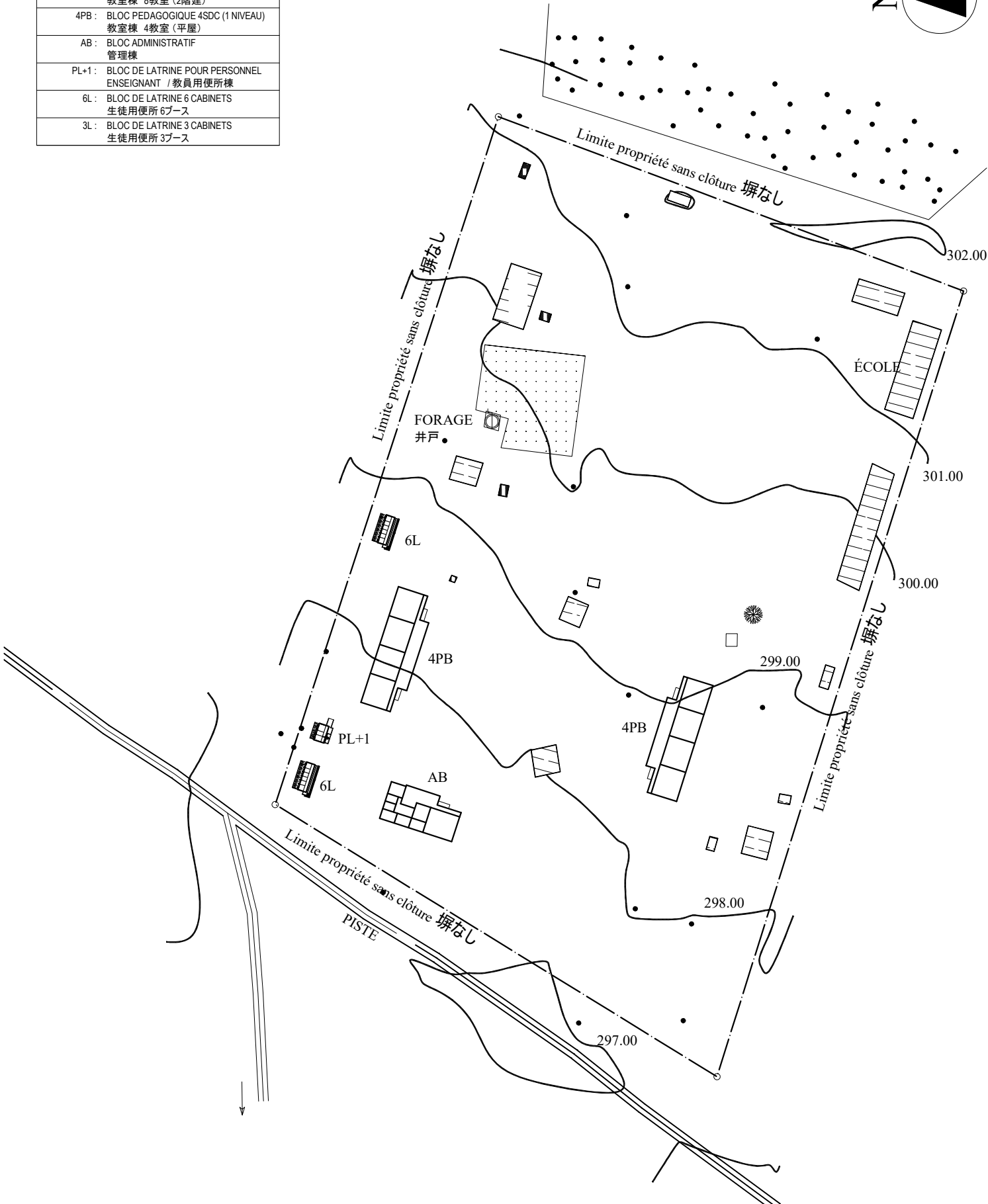
PROJET D'E CONSTRUCTION D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II AU BURKINA FASO	ETAT ACTUEL DU CEG DE BALONGHIN	ECHELLE	FEUILLE No.
	COMMUNE DE SAPONE	1/2000	38
	Province du BAZEGA, Région du CENTRE SUD	DATE	
	資料-251	Jun 2016	



	BÂTIMENT EXISTANT 既存建物
	POEAU ÉLECTRIQUE 電柱
8PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 8SDC (R+1) 教室棟 8教室 (2階建)
4PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 4SDC (1 NIVEAU) 教室棟 4教室 (平屋)
AB :	BLOC ADMINISTRATIF 管理棟
PL+1 :	BLOC DE LATRINE POUR PERSONNEL ENSEIGNANT / 教員用便所棟
6L :	BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所 6ブース
3L :	BLOC DE LATRINE 3 CABINETS 生徒用便所 3ブース

PROJET D'E CONSTRUCTION D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II AU BURKINA FASO	ETAT ACTUEL DU CEG DE SAPONE B	ECHELLE	FEUILLE No.
	COMMUNE DE SAPONE	1/2000	40
	Province du BAZEGA, Région du CENTRE	DATE	
		Jun 2016	

	BÂTIMENT EXISTANT 既存建物
	POEAU ÉLECTRIQUE 電柱
8PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 8SDC (R+1) 教室棟 8教室 (2階建)
4PB :	BLOC PEDAGOGIQUE 4SDC (1 NIVEAU) 教室棟 4教室 (平屋)
AB :	BLOC ADMINISTRATIF 管理棟
PL+1 :	BLOC DE LATRINE POUR PERSONNEL ENSEIGNANT / 教員用便所棟
6L :	BLOC DE LATRINE 6 CABINETS 生徒用便所 6ブース
3L :	BLOC DE LATRINE 3 CABINETS 生徒用便所 3ブース



PROJET D'E CONSTRUCTION D' INFRASTRUCTURES EDUCATIVES EN APPUI AU POST-PRIMAIRE PHASE II AU BURKINA FASO	ETAT ACTUEL DU CEG DE BASGANA COMMUNE DE MANGA	ECHELLE 1/1500	FEUILLE No. 42
	Province du ZOUNDWEOGO, Région du CENTRE SUD	DATE Juin 2016	